

# CHARLES ATHANASE WALCKENAER

Mémoires touchant la vie et les  
écrits de Marie de Rabutin-Chantal,  
Volume 5

**Charles Walckenaer**  
**Mémoires touchant la vie**  
**et les écrits de Marie de**  
**Rabutin-Chantal, Volume 5**

*[http://www.litres.ru/pages/biblio\\_book/?art=34282320](http://www.litres.ru/pages/biblio_book/?art=34282320)*

*Mémoires touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin-Chantal, Volume 5  
of 6:*

# Содержание

CHAPI TRE I.	4
CHAPI TRE II.	23
CHAPI TRE III.	42
CHAPI TRE IV.	67
CHAPI TRE V.	89
CHAPI TRE VI.	122
CHAPI TRE VII.	150
Конец ознакомительного фрагмента.	159

# Charles Athanase Walckenaer

## Mémoires touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin-Chantal, Volume 5 of 6

### CHAPITRE I.

#### 1673

Madame de Sévigné quitte la Provence et retourne à Paris.—Mauvais état des routes.—Craintes de madame de Sévigné pour sa fille.—Avantage qu'elle retire de son voyage en Provence pour son commerce épistolaire.—Elle écrit de Montélimar.—Elle voit à Valence l'évêque, M. de Cosnac, et Montreuil.—Détails sur ceux-ci.—Marie-Adhémar.—Les filles de Sainte-Marie.—Madame de Sévigné arrive à Lyon.—Loge chez Châteauneuf.—Voit l'archevêque.—Elle part avec M. et madame de Rochebonne.—Madame de Sévigné écrit de Châlon-sur-Saône.—Recommande à sa fille deux ouvrages de Marigny.—Arrive à Bourbilly.—Ses souvenirs dans ce lieu.—Du voyage qu'elle fit en 1664.—Conduite de Bussy.—Il est à Paris.—Le comte et la comtesse de Guitaud sont à Époisses.—Madame de Sévigné ne peut réconcilier Guitaud avec

Bussy.—Elle est venue à Bourbilly pour le règlement de ses affaires.—Le comte et la comtesse de Guitaud et la comtesse de Fiesque viennent voir madame de Sévigné.—Détails sur la comtesse de Fiesque—Deux petites cours auprès de celle du roi.—Cour de Monsieur; cour de Condé.—Nouvelles sur ces deux cours données à madame de Sévigné.—L'Espagne déclare la guerre à la France.—Détails sur la comtesse de Marci et mademoiselle de Grancey.—Leur influence.—Madame de Sévigné va passer un jour à Époisses.—Elle écrit de Moret.—Arrive à Paris.

Le séjour de madame de Sévigné en Provence avait duré quatorze mois. Ce temps fut pour elle marqué par des jouissances de tous les jours et de tous les moments. Objet des constantes sollicitudes de madame de Grignan, elle avait promptement contracté l'habitude de la voir, de lui parler, de l'écouter, d'être sans cesse occupée d'elle. Ce n'était donc pas sans des déchirements de cœur qu'elle s'arrachait forcément aux douceurs de ce genre de vie. Diverses causes contribuaient à rendre cette nécessité plus cruelle. En même temps que, parcourant la route de Montélimar, elle s'éloignait de sa fille, sa fille s'éloignait d'elle, et prenait le chemin de Salons pour se rendre chez l'archevêque d'Arles. Quoique ce court trajet accrût imperceptiblement la distance qui devait toutes deux les séparer, néanmoins il ajoutait encore au trouble violent que cette séparation avait produit dans l'âme de madame de Sévigné. Elle avait espéré ramener sa fille avec elle; mais de puissants motifs s'y opposaient. L'assemblée des communautés de Provence devait avoir lieu en décembre,

et ne pouvait se terminer qu'au milieu de janvier. Madame de Grignan se trouvait par là forcée de différer de trois mois le voyage qu'elle avait promis de faire à Paris<sup>1</sup>. Obligée de se rendre à de si bonnes raisons, madame de Sévigné trouvait dans la promesse même que sa fille lui avait faite un sujet de peine et d'inquiétude. La route de Montélimar à Lyon, qu'elle parcourait, était horriblement abîmée et dans plusieurs endroits entièrement défoncée. Ce n'était pas sans effroi qu'elle songeait que dans trois mois sa fille, au milieu de l'hiver, aurait, pour venir la rejoindre, à parcourir cette même route, devenue plus dangereuse encore par des dégradations successives. Ses lettres nous montrent avec quelle scrupuleuse attention elle observait l'état des chemins et quel soin elle mettait à indiquer à madame de Grignan les parties détériorées où, selon elle, on devait descendre de voiture et se faire porter en litière, «sous peine de la vie<sup>2</sup>.»

Entre deux personnes qui s'aiment il y a dans les entretiens familiers et confidentiels un échange sympathique de sentiments et d'idées qui ne peut être suppléé par la correspondance la plus assidue. La voix, le geste, les yeux, les traits du visage manifestent nos sensations, nos désirs, nos inclinations, notre trouble, nos espérances, les subites inspirations de notre esprit, les éclairs capricieux de notre imagination mieux que ne peuvent

---

<sup>1</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (5 octobre 1673), t. III, p. 176, édit. de Gault de Saint-Germain; t. III, p. 101, édition de Monmerqué.

<sup>2</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (6 et 10 octobre 1673), t. III, p. 181, édit. G.;—*Ibid.*, t. III, p. 103 et 105, édit. M.

le faire les mots les mieux arrangés, les plus expressifs, tracés sur un froid papier. C'est ce que madame de Sévigné ressentait amèrement lorsque de Montélimar elle écrivait: «Hélas! nous revoilà dans les lettres.» Et cependant le temps qu'elle avait passé en Provence, au milieu de la famille des Grignan, lui donnait, pour sa correspondance, plus de moyens de remédier aux inconvénients de l'absence. Elle pouvait désormais apprécier les changements que le temps, une nouvelle situation avaient opérés dans l'esprit, les opinions, les goûts et les habitudes de madame de Grignan. Elle connaissait le monde avec lequel vivait sa fille, ses occupations de chaque jour, la distribution de ses heures, les qualités et les défauts de ceux qui étaient placés sous sa dépendance, les causes de ses tracas domestiques, toutes les misères, toutes les nuances si variables de l'existence, tous ces riens qu'on méprise et que pourtant on ressent si vivement, qu'on redoute ou qu'on dédaigne d'écrire, mais qu'à tout moment on voudrait confier à ceux qui s'intéressent à notre bonheur. Madame de Sévigné savait et prévoyait toutes les tribulations auxquelles sa fille était exposée; elle pouvait donc se faire comprendre d'elle à demi-mot, deviner ses désirs et pénétrer plus avant dans les replis de son cœur. Il lui devenait plus facile de lui être agréable par ses lettres, écrites avec plus de confiance, de facilité et d'abandon. Aussi lui dit-elle peu de jours après l'avoir quittée: «Je suis toute pétrie des Grignan, je tiens partout... Hélas! ma fille, j'ai apporté toute la Provence et toutes vos

affaires avec moi<sup>3</sup>. Je vous vois, je vous suis pas à pas; je vois entrer, je vois sortir; je vois quelques-unes de vos pensées<sup>4</sup>.» Et le temps ne faisait qu'ajouter encore à l'effet des souvenirs de son séjour à Grignan; mais après elle y revient. «Il est vrai, dit-elle, que le voyage de Provence m'a plus attachée à vous que je n'étais encore. Je ne vous avais jamais tant vue, et je n'avais jamais tant joui de votre esprit et de votre cœur<sup>5</sup>.»

La mélancolie qui dominait madame de Sévigné en s'éloignant de sa fille ne fut pas allégée par les livres qu'elle avait emportés pour se distraire en voyage. C'étaient le *Socrate chrétien* de Balzac et les *Déclamations* de Quintilien. On est étonné de voir au nombre de ses lectures ce dernier ouvrage, d'une authenticité douteuse et d'un mérite très-secondaire; il est probable que c'était par suite des études d'auteurs anciens qu'elle avait faites avec Corbinelli pendant son séjour à Grignan qu'elle s'était imposé la tâche de lire ces *Déclamations*. Elle écrit à sa fille après les avoir lues: «Il y en a qui m'ont amusée et d'autres qui m'ont ennuyée<sup>6</sup>.»

Partie de Montélimar, elle arriva le même jour à Valence. L'évêque de Valence, M. de Cosnac, était une de ses plus anciennes connaissances; il avait envoyé au-devant d'elle son

---

<sup>3</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (5 octobre 1673), t. III, p. 178, édit. G.; t. III, p. 101, édit. M.

<sup>4</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (11 octobre et 10 novembre 1673), t. III, p. 186, 213, édit. G.; t. III, p. 109, 131, édit. M.

<sup>5</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (8 décembre 1673), t. III, p. 268, édit. G.; t. III, p. 177, édit. M.

<sup>6</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (13 octobre 1673), t. III, p. 188, édit. G.; t. III, p. 111, édit. M.

carrosse avec Montreuil<sup>7</sup> et son secrétaire pour l'accompagner. Nos lecteurs se rappellent ce joyeux abbé qui, dans la jeunesse de madame de Sévigné, lui écrivait des lettres folles et composait pour elle des madrigaux qu'il fit imprimer et même réimprimer<sup>8</sup>. Ce fut chez lui qu'elle soupa et logea. L'évêque et ses deux nièces vinrent lui rendre visite; mais, en entrant dans la ville, elle s'était dirigée directement chez ce prélat. «Il a bien de l'esprit, dit-elle à madame de Grignan. Ses malheurs et votre mérite ont été les deux principaux points de sa conversation<sup>9</sup>.»

Les malheurs de Daniel de Cosnac se réduisaient à ce qu'il était forcé de résider dans son diocèse, sous le plus beau climat et dans le plus riant pays de France. Mais, homme de cour plutôt qu'évêque, il considérait comme un exil l'obligation où il se trouvait de ne pouvoir être à Versailles ou à Saint-Germain. Par son esprit et son adresse il s'était introduit fort jeune chez le prince de Conti, et contribua à son mariage avec la nièce de Mazarin<sup>10</sup>. Cosnac n'avait que vingt-deux ans lorsqu'il négocia avec une rare habilité ce qu'on appelait la paix de Bordeaux. Mazarin, pour ses signalés services, le fit nommer évêque de Valence; mais, au lieu de remplir les devoirs de son épiscopat,

---

<sup>7</sup> *Mémoires touchant la vie et les écrits de Marie DE RABUTIN-CHANTAL pendant la Régence et la Fronde*, 2<sup>e</sup> édit., p. 49 et 50, chap. V.

<sup>8</sup> MONTREUIL, *Œuvres*, 1666, p. 5, 107, 472, 500; 1671, p. 4, 72, 321, 339.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (6 octobre 1673), t. III, p. 179.

<sup>9</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (6 octobre 1679), t. III, p. 178, édit. G.; t. III, p. 103, édit. M.

<sup>10</sup> GOURVILLE, *Mémoires*, vol. LII, p. 286.

Cosnac s'attacha à MONSIEUR, qui le nomma son premier aumônier. Les conseils qu'il donna à ce prince et que celui-ci ne suivit pas occasionnèrent son exil<sup>11</sup>. Dévoué de cœur à MADAME (l'aimable Henriette), il vint *incognito* à Paris; et, pour cet acte de désobéissance aux ordres du roi, il fut mis en prison, puis envoyé à l'Ile-en-Jourdain. Après quatorze ans d'exil, il avait enfin obtenu la permission de retourner à Valence, où madame de Sévigné fut charmée de le trouver en compagnie avec Montreuil<sup>12</sup>. Elle vit encore à Valence la sœur de M. de Grignan, Marie-Adhémar de Monteil, religieuse à Aubenas, et les sœurs du couvent de Sainte-Marie. C'était pour elle, en quelque sorte, un devoir de famille, même dans les lieux où elle ne faisait que passer, de rendre visite aux religieuses de cet ordre, fondé par sa grand'mère<sup>13</sup>. Elle resta un jour entier avec celles de Valence, et se dirigea sur Lyon, où elle arriva le 10 octobre. Elle fut reçue dans cette ville, comme précédemment, par le beau-frère de M. de Grignan, l'aimable M. de Châteauneuf. Elle eut la visite et reçut des civilités gracieuses de l'archevêque de Lyon, Henri de Villars, qui lui fit voir d'admirables tableaux.

Le jour suivant elle partit accompagnée de M. et de

---

<sup>11</sup> CHOISY, *Mémoires*, vol. LXIII, p. 369 à 387.—MONTPENSIER, *Mémoires*, vol. XLIII, p. 135 (année 1663).

<sup>12</sup> CHOISY, *Mémoires*, vol. LXIII, p. 391, 397, 408, 410, 417, 418.—SAINT-SIMON, *Mémoires authentiques*, t. III, p. 141, ch. XI.

<sup>13</sup> *Abrégé de la vie de la bienheureuse mère Jeanne-Françoise Fremyot de Chantal*, 1752, p. 39.

madame de Rochebonne<sup>14</sup>, qui allaient à leur terre. Rochebonne voulait mettre ordre à ses affaires et se préparer à rejoindre l'armée, prévoyant une guerre avec l'Espagne, qui en effet était imminente. Madame de Sévigné fut obligée de s'arrêter à six lieues de Lyon. Elle date sa lettre «d'un petit *chien de village*» qu'elle ne nomme pas. Ce village, d'après la distance qu'elle indique, doit être la petite ville d'Anse, fort ancienne et assez célèbre par les conciles qui s'y sont tenus<sup>15</sup>.

Deux jours après, à vingt-cinq lieues plus loin, elle écrit à madame de Grignan, et date sa lettre de Châlon-sur-Saône. Elle annonce qu'elle a rencontré en chemin un M. de Sainte-Marthe, qui lui fera parvenir deux petits poèmes de Marigny, l'un intitulé *l'Enterrement*; l'autre, *le Pain bénit*. Ce dernier était une satire virulente contre les marguilliers de la paroisse de Saint-Paul et contre les exactions et les abus qui avaient lieu de la part des fabriques pour les frais de mariage, d'enterrement et pour rendre le pain bénit. Ces abus existent encore; la forme seulement en est changée. On se rappelle que dans sa jeunesse madame de Sévigné était liée avec Marigny, ce grand chansonnier de la Fronde<sup>16</sup>. Elle remarque avec raison que le jugement qu'on porte de ces futiles opuscules dépend de la disposition d'esprit où l'on

---

<sup>14</sup> Voyez la 4<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 199.

<sup>15</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (6, 10 et 11 octobre 1673), t. III, p. 184-187, édit. G.; t. III, p. 103, 108, 110, édit. M.

<sup>16</sup> Conférez la 1<sup>re</sup> partie de ces *Mémoires*, t. I, p. 479, chap. XXXV.

se trouve en les lisant<sup>17</sup>. Madame de Grignan n'avait pas le même motif que madame de Sévigné pour se complaire à l'odieux et au ridicule versé sur les obscurs administrateurs de la paroisse Saint-Paul, dont sa mère, comme paroissienne, était légèrement victime.

Après un trajet de trente lieues fait en trois jours, madame de Sévigné arriva enfin, le 21 octobre, dans son château de Bourbilly, qu'elle n'avait pas vu depuis neuf ans.

«Enfin, ma chère fille, dit-elle, j'arrive présentement dans le vieux château de mes pères. Voici où ils ont triomphé, suivant la mode de ce temps-là. Je trouve mes belles prairies, ma petite rivière, mes magnifiques bois et mon beau moulin à la même place où je les avais laissés. Il y a eu ici de plus honnêtes gens que moi; et cependant au sortir de Grignan, après vous avoir quittée, je m'y meurs de tristesse. Je pleurerais présentement de tout mon cœur si je m'en voulais croire; mais je m'en détourne, suivant vos conseils. Je vous ai vue ici; Bussy y était, qui nous empêchait fort de nous ennuyer. Voilà où vous m'appelâtes *marâtre* d'un si bon ton<sup>18</sup>.»

On conçoit le douloureux plaisir qu'éprouvait cette mère

---

<sup>17</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (13 octobre 1673), t. III, p. 187, 189, édit. G.; t. III, p. 111, édit. M. Ces deux pièces de vers ne se trouvent pas dans les *Œuvres* de Marigny, 1674, in-12. Auparavant avait paru *le Pain bénit*, par M. l'abbé de Marigny, 1673, in-12 (23 pages); on a réimprimé cet opuscule en 1795, avec une sottre préface.

<sup>18</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (16 octobre 1673), t. III, p. 190, édit. G.; t. III, p. 112, édit. M. —*Lettres de madame DE RABUTIN-CHANTAL, marquise DE SÉVIGNÉ*; la Haye, 1726, t. I, p. 317.

passionnée à se rappeler, en arrivant dans son vieux château, le dernier voyage qu'elle y avait fait avec sa fille. Nous l'avons seulement mentionné à sa date<sup>19</sup>; rappelons-le ici, et ajoutons quelques mots de plus, nécessaires pour compléter le récit de celui dont nous nous occupons. Le présent se compose-t-il d'autre chose que des souvenirs du passé et des rêves sur l'avenir?

Ce fut le 15 août 1664 que madame de Sévigné alla à Tancourt (commune de Vaurezis, près de Soissons), où l'attendait Ménage<sup>20</sup>. De là elle se rendit à Commercy, chez le cardinal de Retz, puis ensuite à Bourbilly. Bussy, qui était alors à sa terre de Forléans, vint la voir: il n'avait que quarante-cinq ans. Madame de Sévigné en avait trente-huit; sa fille était dans sa seizième année. Comme la fleur qui vient de s'épanouir, elle brillait de tout l'éclat de sa fraîcheur et de sa beauté; elle était la joie, les délices, l'orgueil de sa mère; elle n'appartenait qu'à elle seule: aucun lien, aucun devoir ne la forçait de s'en séparer. Ces deux charmantes femmes, dans leur gothique domaine, firent à cette époque sur Bussy une impression si vive et si durable que, plus de deux ans après (le 11 novembre 1666), appelé par des affaires à se transporter avec toute sa famille à Forléans, il en profita pour revoir encore Bourbilly. Il écrivit alors à sa cousine pour lui exprimer combien lui et ses enfants avaient été flattés de contempler les portraits des Christophe et des Gui, leurs

---

<sup>19</sup> Deuxième partie de ces *Mémoires*, p. 331, chap. XXII (2<sup>e</sup> édit.).

<sup>20</sup> *Lettres de MÉNAGE*, dans les *Lettres et pièces rares et inédites* publiées par M. Matter, 1846, in-8<sup>o</sup>, p. 235.—BUSSY, *Lettres*, 173, in-12, t. I, p. 1.

ancêtres, tapissant les murs des Rabutin. «Ces Rabutin vivants, dit-il, voyant tant d'écussons, s'estimèrent encore davantage, connaissant par là le cas que les Rabutin morts faisaient de leur maison<sup>21</sup>.»

Madame de Sévigné avait, plus anciennement encore, fait un voyage à Bourbilly, accompagnée de son mari; et Bussy, qui à cette époque se trouvait à sa terre de Forléans, fit une visite aux nouveaux mariés. Longtemps après, il rappelle avec orgueil à sa cousine combien, à la vue de tous ces portraits, le marquis de Sévigné fut frappé de la grandeur de la maison des Rabutin<sup>22</sup>.

A ce dernier voyage que madame de Sévigné fit à Bourbilly (en 1673), Bussy ne se trouva point au rendez-vous qu'elle lui avait assigné dans sa lettre écrite de Grignan<sup>23</sup>. La manière railleuse avec laquelle elle mande à sa fille que son cousin avait pris soin de se faire habiller à Semur, lui et toute sa famille<sup>24</sup>, pour se rendre à Paris, prouve qu'elle aimait mieux le voir là qu'à

---

<sup>21</sup> BUSSY, *Lettres* (11 novembre 1666), Paris, Delaulne, 1637, in-12, t. II, p. 2.— Dans SÉVIGNÉ, *Lettres*, t. I, p. 154, édit. G.; t. I, p. 109, édit. M., et p. 1, 3, chap. I de la 1<sup>re</sup> partie de ces *Mémoires*.

<sup>22</sup> BUSSY, *Lettres* (29 octobre 1675), t. I, p. 170, édit. 1737.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (19 octobre 1675), t. IV, p. 31, édit. M.; t. IV, p. 146, édit. G.

<sup>23</sup> *Suite des Mémoires du comte DE BUSSY*, ms., p. 37, v<sup>o</sup> (15 juillet 1673).—BUSSY (lettre du 29 octobre 1675), dans SÉVIGNÉ, t. IV, p. 146, édit. G., et t. IV, p. 34, édit. M.—Voyez la 4<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 313.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (15 juillet 1673), t. III, p. 164, édit. G.

<sup>24</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (21 octobre et 6 novembre 1673), t. III, p. 195 et 210, édit. G.; t. III, p. 117 et 130, édit. M.

Bourbilly. Bussy s'était brouillé avec le comte de Guitaud, qui alors habitait Époisses. Lui et sa femme comptaient au nombre des meilleurs amis de madame de Sévigné: possesseurs de la terre seigneuriale du fief de ses ancêtres<sup>25</sup>, ils lui étaient très-utiles pour la gestion de ses intérêts en Bourgogne et jouissaient dans toute la province d'une grande considération. Madame de Sévigné aurait voulu faire cesser l'ancienne inimitié de Bussy et de Guitaud; mais Bussy, dévoré d'ambition et d'envie, s'y refusa toujours<sup>26</sup>. Il reprochait à Guitaud de l'avoir autrefois desservi dans l'esprit de Condé et de n'avoir pas voulu exécuter l'accord qu'ils avaient conclu ensemble pour la vente de la charge de capitaine-lieutenant des cheveau-légers du prince, lorsque celui-ci fut arrêté<sup>27</sup>.

Orgueilleux de l'antiquité de sa race, Bussy voyait avec déplaisir que Guitaud, qui avait servi sous lui comme cornette et ne s'était jamais distingué dans aucun combat, fût devenu, par son premier mariage avec Françoise de la Grange, possesseur du marquisat d'Epoisses et qu'en cette qualité madame de Sévigné, le dernier rejeton de la branche aînée des Rabutin, l'appelât, même en plaisantant, son seigneur<sup>28</sup>.

---

<sup>25</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (13 février et 23 août 1678), t. V, p. 481; t. VI, p. 24, édit. G.; t. V, p. 308 et 354, édit. M.

<sup>26</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (juillet 1679), t. VI, p. 101 à 104.

<sup>27</sup> Voyez la 1<sup>re</sup> partie de ces *Mémoires*, t. I, p. 203.—BUSSY-RABUTIN, *Mémoires*, édit. 1721, t. I, p. 151, 152, 165, 172 et suiv., 185, 191, 192, 202, 337.

<sup>28</sup> EXPILLY, *Dictionnaire des Gaules et de la France*, 1764, in-fol., t. II, p. 753, au mot *Époisses*.—*Voyage pittoresque de Bourgogne*, Dijon, 1833, t. I, feuille 9, n<sup>o</sup> 3.

Ce n'était point, au reste, un voyage sentimental que madame de Sévigné avait voulu faire à Bourbilly. Elle ne s'était pas dérangée de sa route seulement pour le plaisir de revoir ce séjour, encore moins pour s'y rencontrer avec Bussy, ni même pour jouir de la société du comte et de la comtesse de Guitaud; le soin de ses intérêts l'avait forcée d'y venir. Elle avait du blé à vendre, des baux à renouveler, des mesures à prendre pour être payée plus exactement de ses revenus. Elle s'occupa si activement de ces affaires qu'elle trouva pour les terminer des expédients auxquels le *bon abbé*, si expert en ces matières, n'avait pas pensé<sup>29</sup>.

Dès le lendemain de son arrivée, le comte de Guitaud, dans l'espoir de l'attirer à Époisses, était accouru à cheval de grand matin à Bourbilly par une pluie battante. Madame de Sévigné le retint à dîner. Guitaud lui apprit les nouvelles qu'il venait de recevoir. Le comte de Monterès avait publié à Bruxelles, le 15 octobre, la rupture de la paix entre la France et l'Espagne; la guerre paraissait imminente<sup>30</sup>, et on présumait que M. de Grignan serait obligé de venir pour expliquer sa conduite. Quant à Guitaud, il n'espérait pas être employé; il raconta à madame de Sévigné les intrigues qui l'avaient fait déchoir dans les bonnes grâces du prince de Condé, et comment il s'en consolait en faisant de grands embellissements à son magnifique château,

---

<sup>29</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (25 octobre 1673), t. III, p. 196, édit. G.; t. III, p. 118, édit. M.—*Ibid.* (juillet 1679), t. VI, p. 101, 104, édit. G.

<sup>30</sup> LOUIS XIV, *Œuvres*, t. III, p. 403.—MIGNET, *Négociations*, t. IV, p. 215.

où il se proposait de passer l'hiver<sup>31</sup>. Après le dîner, madame de Sévigné, que le comte de Guitaud n'avait pas prévenue, vit arriver dans un carrosse à six chevaux la comtesse de Guitaud, accompagnée de cette comtesse de Fiesque qui, selon madame de Sévigné<sup>32</sup>, donnait de la joie à tout un pays et le paraît. Cette femme, insouciant et frivole, conservait sa beauté, que les années semblaient épargner: «c'est disait madame de Cornuel, parce qu'elle est salée dans sa folie<sup>33</sup>.» Madame de Sévigné eut par elle des nouvelles de cour qui étaient de nature à amuser sa fille dans les prochaines lettres qu'elle devait lui écrire.

Comme deux satellites qui se meuvent autour d'un astre principal, la cour de France entraînait à sa suite deux petites cours, où s'agitaient dans leurs orbites particulières les ambitions et les intrigues des courtisans. Ces cours étaient celle de MONSIEUR, frère du roi, et celle de Condé, premier prince du sang. Toutes deux donnaient l'exemple d'une licence de mœurs trop autorisée par celle du monarque, mais d'une nature plus désastreuse pour la morale publique. Deux femmes, deux sœurs, qu'à cause de leur beauté et par une allusion dérisoire à leur conduite impudente on nommait *les anges*, se partageaient dans ces cours la principale influence. Elles étaient les filles du

---

<sup>31</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (21 octobre 1673), t. III, p. 191, édit. G., t. III, p. 114, 118, édit. M.

<sup>32</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (21 octobre 1673), t. III, p. 196, édit. G.; t. III, p. 118, édit. M.

<sup>33</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (17 avril 1676), t. IV, p. 202, édit. M.; t. IV, p. 262, édit. G. — SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. II, p. 354.

maréchal de Grancey, mais de deux lits différents<sup>34</sup>. L'aînée ne se maria pas, et passait (afin de masquer de plus honteux penchants) pour être la maîtresse de MONSIEUR. Elle était réellement celle de son favori, le chevalier de Lorraine. Par lui, elle dominait MONSIEUR. Charlotte de Bavière, la *nouvelle Madame*, celle qui fut la mère du régent, n'eut jamais aucune influence sur son mari ou sur le roi. D'une laideur repoussante, qui n'était contrebalancée par aucune qualité de l'esprit, elle déplaisait à tout le monde par sa hauteur et sa fierté maussade; étrangère à tous les personnages de cette cour brillante où elle était forcée de vivre, elle fut toujours Allemande en France. Pour son mari, qu'elle méprisait, elle était complaisante et douce, afin d'en être bien traitée et de rester en repos. Elle soulageait son ennui en écrivant sans cesse à ses nobles parents d'Allemagne tout ce que la médisance et la calomnie inspiraient de plus odieux sur sa nouvelle famille, sur cette cour où pourtant elle occupait le premier rang après la reine.

La sœur cadette de la belle Grancey, la comtesse de Marci, était aimée de Henri-Jules de Bourbon, duc d'Enghien, qu'on appelait alors monsieur le Duc. Ce fils du grand Condé ne manquait pas de valeur; mais il n'avait ni goût ni talent pour la guerre. Dur et égoïste dans son intérieur, il était dans le monde aimable et spirituel. Petit et maigre, par le feu de ses yeux et

---

<sup>34</sup> SAINT-SIMON, *Mémoires complets et authentiques*, 1829, in 8<sup>o</sup>, t. X, p. 111, chap. II.—MADAME, duchesse d'Orléans, *Mémoires, fragments historiques et correspondances*, 1832, in-8<sup>o</sup>, p. 99, 103 et 242.

l'audace de son regard, il faisait, malgré sa mine chétive, une forte et vive impression sur les femmes. Il les aimait et savait s'en faire aimer. Il recherchait leur société, même quand elles ne pouvaient lui offrir d'autre plaisir que celui de la conversation<sup>35</sup>. Lorsqu'il était véritablement amoureux, nul ne le surpassait dans les moyens de séduction; nul n'égalait son activité pour vaincre les obstacles, l'habileté et la fécondité de ses inventions pour les travestissements et les ruses. La grâce, la noblesse des manières, les flatteries les plus délicates, l'éloquence de la passion, les galanteries les plus ingénieuses, la magnificence des fêtes, les dons les plus dispendieux, rien n'était omis, rien n'était épargné pour assurer son triomphe. Homme de goût et de jugement, il avait un savoir très-varié. C'est lui qui ordonnait tous les embellissements de Chantilly et les grandes fêtes que l'on y donnait au roi ou aux princes<sup>36</sup>.

Louis XIV avait permis qu'en l'absence de son père M. le Duc exerçât les fonctions de gouverneur en Bourgogne; il lui avait donné la survivance de cette charge ainsi que celle de grand maître de la maison du roi. Le grand Condé n'était un homme supérieur qu'à la guerre; il se déchargeait sur son fils de l'ennui des affaires à Paris comme à Chantilly, comme à Dijon. M. le Duc savait s'appliquer à l'administration des vastes domaines de Condé; et il est probable que Guitaud ne fut écarté

---

<sup>35</sup> Voyez la 4<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 274 et 275.

<sup>36</sup> SAINT-SIMON, *Mémoires*, t. VII, p. 117, 139, et notre note sur les *Caractères* de la Bruyère, p. 658, 660, 662. Conférez la 4<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 271.

de cette petite cour que parce que la société habituelle des princes dont il dépendait ne convenait pas à sa femme, jeune, belle et pieuse<sup>37</sup>. Madame de Sévigné, dans sa lettre à sa fille, rapportant tout ce que lui a raconté sur les *anges* la comtesse de Fiesque, dit: «Madame de Marci quitta Paris par pure sagesse, quand on commença toutes ces collations de cet été<sup>38</sup>, et s'en vint en Bourgogne; on la reçut à Dijon au bruit du canon. Vous pouvez penser comment cela faisait dire de belles choses et comme ce voyage paraissait en public. La vérité, c'est qu'elle avait un procès qu'elle voulait faire juger; mais cette rencontre est toujours plaisante<sup>39</sup>.»

Sur l'autre sœur madame de Sévigné dit: «MONSIEUR veut faire mademoiselle<sup>40</sup> de Grancey dame d'atour de MADAME, à la place de la Gordon, à qui il faut donner cinquante mille écus: voilà qui est un peu difficile. Madame de Monaco mène cette affaire.» Cette affaire ne put réussir, probablement à cause de l'opposition qu'y mit MADAME; mais MONSIEUR fit mademoiselle de Grancey dame d'atour de la fille de sa première femme, qui devint reine d'Espagne<sup>41</sup>.

---

<sup>37</sup> Voyez 4<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 133, chap. V.

<sup>38</sup> Sur ces soupers donnés à Saint-Maur, par le duc d'Enghien, *aux anges*, voyez SÉVIGNÉ, *Lettres* (6 avril 1672), t. II, p. 449, édit. G.; t. II, p. 377, édit. M.—*La France devenue italienne dans la France galante*, Cologne, 1695, in-12, p. 359 et 360.

<sup>39</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (21 octobre 1673), t. III, p. 193, édit. G.; t. III, p. 115, édit. M.

<sup>40</sup> On donnait aussi à mademoiselle de Grancey le titre de madame, comme étant chanoinesse.

<sup>41</sup> Marie-Louise, fille d'Henriette d'Angleterre, née à Paris le 27 mars 1662, mariée

Madame de Sévigné céda enfin aux instances du comte et de la comtesse de Guitaud. Elle alla passer un jour à Époisses. Elle y trouva, outre la comtesse de Fiesque, la comtesse de Toulangeon, son aimable cousine, puis madame de Chatelus et le marquis de Bonneval. Elle fut charmée de toutes les personnes qu'elle vit dans ce château, dont elle admira la magnificence. Longtemps après, elle déclara à Bussy<sup>42</sup> qu'elle conservait un souvenir tendre et précieux de la réception qui lui avait été faite alors par le comte et la comtesse de Guitaud.

Le lendemain (27 octobre), madame de Sévigné arriva à Auxerre, trajet de soixante-dix kilomètres ou dix-sept lieues et demie. Elle paraît s'être arrêtée ensuite à Sens (distance de cinquante kilomètres ou quatorze lieues et demie). Elle regretta de n'y pas trouver l'archevêque, Louis-Henri de Gondrin<sup>43</sup>, oncle de madame de Montespan, janséniste renforcé, qui avait beaucoup d'amitié pour madame de Grignan.

De la petite ville de Moret, où elle coucha, madame de Sévigné écrivit à sa fille le 30 octobre, et le surlendemain, jour de la Toussaint, elle entra dans Paris après quatre semaines de

---

à Charles II, roi d'Espagne, le 30 août 1679. Sur madame de Grancey, conférez SÉVIGNÉ, *Lettres*, édit. de la Haye, 1726, t. I, p. 165 (dans cette édition le nom de Grancey est en toutes lettres); *ibid.* (21 octobre 1673, 2 octobre 1676, 6 décembre 1679), t. II, p. 189; t. III, p. 193; t. VI, p. 147; t. V, p. 237, édit. G.—*Ibid.* (15 juillet 1672), t. II, p. 223, édit. M.—*Ibid.* (23 décembre 1671), t. II, p. 269; t. III, p. 115; t. VI, p. 53.—*Ibid.* (29 janvier 1685), t. VII, p. 229, édit. M.

<sup>42</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (28 avril 1678), t. V, p. 501.

<sup>43</sup> Sur Gondrin, conférez GOURVILLE, *Mémoires*, t. LII, p. 309.

voyages<sup>44</sup>.

---

<sup>44</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (27, 30 octobre et 2 novembre 1673), t. III, p. 198-203, édit. G.; t. III, p. 120-124, édit. M.

## CHAPITRE II.

### 1673-1674

Madame de Sévigné arrive à Paris, et descend chez son voisin de Coulanges.—Visites qu'elle y reçoit.—Empressement de tous ses amis, de Pomponne, du cardinal de Retz, de la Rochefoucauld, de madame Scarron.—Sévigné quitte l'armée deux fois pour venir voir sa mère.—Mort du marquis de Maillane.—Nouvelle lutte qu'elle occasionne entre l'évêque de Marseille et madame de Grignan.—Madame de Sévigné invite madame de Grignan à venir avec son mari solliciter à la cour.—Madame de Grignan s'y refuse.—Madame de Sévigné se trouve chargée de combattre seule l'influence de l'évêque de Marseille auprès des ministres et du roi.—Louis XIV, alors en guerre avec presque toute l'Europe, se prépare à conquérir la Franche-Comté.—Il suffisait à tout.—S'interposait dans les affaires de sa famille et dans celles des grands de sa cour.—Il charge l'évêque de Marseille d'une négociation secrète pour la duchesse de Toscane.—Il s'inquiète de la rivalité de ce prélat avec le comte de Grignan.—Louis XIV allait nommer le candidat qui lui était présenté par ce prélat.—La nouvelle de la prise de la citadelle d'Orange le fait changer de résolution.

En attendant que ses appartements fussent disposés pour la recevoir, madame de Sévigné descendit chez son cousin de

Coulanges, rue du Parc-Royal<sup>45</sup>. Cette rue était voisine de celle de Saint-Anastase, où elle et le comte de Guitaud demeuraient. Elle espérait ainsi pouvoir être seule dans les premiers moments de son arrivée et cacher la faiblesse qu'elle avait de pleurer sans cesse en lisant les lettres qu'elle recevait de sa fille. Ces lettres lui ôtaient l'espoir de la revoir prochainement. Cette combinaison, heureusement pour elle, ne réussit point; il fallut, pour ne pas paraître ingrate, qu'elle se détournât de ses tristes pensées ou qu'elle dît que le vent lui avait rougi les yeux<sup>46</sup>. Depuis plusieurs jours on épiait son arrivée, et jamais flot plus nombreux de visiteurs et de visiteuses n'assaillit le logis de l'aimable chansonnier. Il dut à cette faveur que lui fit sa cousine le plaisir de voir sa femme, qui vint une des premières; puis ensuite, ensemble ou successivement, l'excellente sœur du marquis de la Trousse, mademoiselle de Meri<sup>47</sup>, madame de Rarai<sup>48</sup>, la comtesse de Sanzei<sup>49</sup>, madame de Bagnols,

---

<sup>45</sup> DE COULANGES, *Chansons*, ms. autographe, p. 68. Le manuscrit des chansons de Coulanges, qui est à la Bibliothèque impériale, a 133 feuillets ou 266 pages.

<sup>46</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (2 novembre 1673), t. III, p. 204, édit. G.; t. III, p. 125, édit. M.

<sup>47</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (22 avril 1671 et 12 juillet 1673), t. III, p. 204, 214, 452; t. IV, p. 465, édit. G.—*Ibid.* (15, 18 septembre et 10 novembre, 13 décembre 1679, 1<sup>er</sup> et 26 mai, 10 juin 1680, 7 juillet 1682), t. IV, p. 94; t. V, p. 465; t. VII, p. 94, édit. G.; et t. II, p. 359; t. III, p. 149, 328; t. IV, p. 82, 251; t. V, p. 425 et 431; t. VI, p. 6, 21, 30, 66, 209, 238, 242, 249, 364, 368; t. VII, p. 38, édit. M.

<sup>48</sup> Sur la famille Rarai ou Raray, voyez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 134.—MONTPESIER, *Mém.*, t. XLII, p. 150.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (31 juillet 1639), t. VII, p. 142, édit. G.; t. VI, p. 401, édit. M.

<sup>49</sup> Marie de Coulanges; voyez la 4<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 349.

l'archevêque de Reims (le Tellier), madame de la Fayette, M. de la Rochefoucauld, madame Scarron, d'Hacqueville, la Garde<sup>50</sup>, l'abbé de Grignan, l'abbé Têtu, Pierre Camus, le gros abbé de Pontcarré<sup>51</sup>, ami de d'Hacqueville, Brancas, de Bezons, la marquise d'Uxelles, madame de Villars et enfin M. de Pomponne, qui revint encore les jours suivants. L'amitié si vive et si constante que ce ministre avait témoignée pour M. et madame de Sévigné devenait d'autant plus précieuse à celle-ci qu'elle pouvait l'aider à soutenir la lutte où sa fille allait l'engager; aussi mettait-elle tous ses soins à lui plaire<sup>52</sup>. Pomponne trouvait dans son commerce avec cette femme spirituelle un délassement aux peines et aux soucis des affaires; il aimait à se rappeler surtout les heures de gaieté folâtre qu'il avait autrefois passées dans sa société<sup>53</sup>.

Peu de temps après son arrivée à Paris, madame de Sévigné vit aussi un grand nombre de personnages, les uns ses amis, les autres qu'elle était habituée à rencontrer dans le monde où elle était répandue. Plusieurs venaient des armées et devaient y retourner promptement; ils étaient attirés, par le retour du roi, à Paris et à Saint-Germain en Laye. C'étaient le prince de

---

<sup>50</sup> Voyez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 129.

<sup>51</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (17 juin et 20 juillet 1671), t. II, p. 102-161, édit. G.—*Ibid.* (15 décembre et 25 octobre 1675), t. IV, p. 181 et 249.—*Ibid.* (19 juillet 1675), t. III, édit. G., et t. IX, édit. M.

<sup>52</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (6 et 13 novembre 1673), t. III, p. 209, 220.

<sup>53</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (15 janvier 1674), t. III, p. 307, édit. G.; t. III, p. 210, édit. M.—Voyez la 2<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, chap. VIII, p. 101, 2<sup>e</sup> édit.

Condé, M. le Duc, son fils, la duchesse de Bouillon, le cardinal de Bouillon, la duchesse de Chaulnes, madame de Richelieu, Vivonne, madame de Crussol, la comtesse de Guiche<sup>54</sup>, madame de Thianges, madame de Monaco, les Noailles, les d'Effiat, les Beuvron-Louvigny, le marquis de Villeroy, Charost et le chevalier de Buous, ce brave marin, cousin germain de M. de Grignan<sup>55</sup>; puis son excellent ami Corbinelli, et Barillon, et Caumartin, et Guilleragues, dont l'esprit était en possession d'électriser le sien; enfin madame de Marans, dont la sincère conversion et «*l'absorbée* retraite» lui avaient été annoncées par une lettre de la marquise de Villars, qu'elle reçut à Grignan<sup>56</sup>.

Cependant la guerre continuait et devait durer encore; mais les rigueurs de l'hiver mettaient quelque relâchement dans les opérations militaires et permettaient qu'on vînt prendre part, pendant de courts intervalles, aux plaisirs de la capitale et à ceux de la cour. Le baron de Sévigné lui-même quitta deux fois l'armée, et vint voir sa mère; mais il fut obligé de s'en séparer au bout de quelques jours et de repartir pour rejoindre son régiment. Madame de Sévigné se montra peu alarmée sur les

---

<sup>54</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (19 novembre 1673), t. III, p. 225, édit. G.—(22 janvier 1674), t. III, p. 323 et 324, édit. G.—(5 février 1674), t. III, p. 335.

<sup>55</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (27 novembre 1672), t. III, p. 243.—*Ibid.* (20 septembre 1671), t. II, p. 232, édit. G.—(4 mai 1676), t. IV, p. 430, édit. G.

<sup>56</sup> *Lettres inédites de madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis, avec son portrait, vue et fac-simile*; Paris, Blaise, 1827, in-8<sup>o</sup>, p. 66, 67.—*Lettres de la marquise DE VILLARS*, Paris, 25 août 1673; et *Lettres DE SÉVIGNÉ* (15 janvier 1674), t. III, p. 289, édit. G.

périls auxquels son fils allait être exposé; elle disait plaisamment: «M. de Turenne est dans l'armée de mon fils, et les Allemands la redoutent.» Elle paraît aussi peu inquiète d'apprendre qu'une amourette arrête le jeune guidon des gendarmes à Sézanne et retarde son arrivée, «attendu, dit-elle, qu'elle sait qu'il ne peut être question de mariage<sup>57</sup>.»

Aux anciennes et nombreuses connaissances de madame de Sévigné s'en réunirent d'autres d'une date plus récente, qu'elle était obligée d'accueillir avec empressement par intérêt pour sa fille: telle était madame d'Herbigny, sœur de Rouillé, comte de Melai, intendant de Provence<sup>58</sup>; et Marin, qui venait d'être nommé premier président du parlement d'Aix, homme d'une physionomie agréable, aimable dans le monde, mais despote dans son intérieur, dur envers sa femme et auquel madame de Sévigné nous apprend qu'on avait donné le surnom de *cheval Marin*<sup>59</sup>.

De tous les amis que madame de Sévigné eut alors le plus de bonheur à revoir, ce fut le cardinal de Retz; car il aimait et admirait sincèrement dans madame de Grignan, qu'il avait vue naître et grandir, l'union des qualités essentielles que l'on apprécie dans les deux sexes: la beauté, le jugement et le savoir, l'énergie du caractère, l'orgueil du rang, une noble ambition,

---

<sup>57</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (26 janvier 1674), t. III, p. 327, édit. G.—*Ibid.*, t. III, p. 227, édit. M.

<sup>58</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (28 décembre 1673), t. III, p. 281, éd. G.

<sup>59</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (10 novembre 1673, 16 octobre 1675, 25 septembre 1687), t. III, p. 217; t. IV, p. 159; t. X, p. 8, éd. G.

un esprit capable d'application dans les affaires et un penchant prononcé pour l'étude des plus hautes questions de la philosophie cartésienne, que Retz se plaisait à débattre. Non-seulement il conservait les lettres que madame de Grignan lui écrivait, mais il gardait des copies de celles qu'elle avait écrites à d'autres<sup>60</sup>. Aussi n'était-ce qu'à lui que madame de Sévigné osait révéler les secrets de toutes ses faiblesses pour sa fille, parce que lui seul savait la plaindre et compatir à ses maternelles douleurs.

Bussy et Forbin-Janson se trouvaient aussi présents à Paris lors du retour de madame de Sévigné; mais ni l'un ni l'autre ne vint la voir. Le premier s'en abstint forcément par des motifs de prudence que nous ferons connaître<sup>61</sup>; le second ne pouvait, malgré le désir qu'il en avait, se livrer au plaisir qu'il aurait eu d'entretenir un commerce amical avec l'aimable belle-mère du comte de Grignan, puisqu'il était en hostilité ouverte avec ce dernier<sup>62</sup>. Ceci nous conduit à exposer les faits qui, cette année, marquèrent la lutte que Forbin-Janson eut à soutenir contre le lieutenant général gouverneur de Provence.

---

<sup>60</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (10 juillet et 26 août 1675), t. III, p. 381 et 429, édit. M.—*Ibid.*, t. III, p. 456, et t. IV, p. 56, édit. G.—Sur Pontcarré, auquel madame de Grignan écrivait, conférez encore SÉVIGNÉ, *Lettres* (17 juin 1671), t. II, p. 204, édit. G.—*Ibid.* (15 décembre 1675), t. IV, p. 249, édit. G.—*Ibid.* (25 octobre 1675), t. IV, p. 181, édit. G.—(31 août 1689), t. IX, p. 94, édit. M.

<sup>61</sup> Conférez BUSSY-RABUTIN, *Suite de ses Mémoires* (ms. de l'Institut), p. 42 à 57. (Lettres DE BUSSY, datées de Paris 16, 20, 22, 25 octobre, et 2, 26 décembre 1673.—Le 23 janvier 1674, Bussy écrit de Chaseu.)

<sup>62</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (2 novembre 1673), t. III, p. 206, édit. G.; t. III, p. 26, édit. M.

Cette lutte, qui se renouvelait tous les ans, fut cette fois plus vive et plus animée<sup>63</sup>, parce qu'un nouveau sujet de litige avait surgi entre le prélat et M. de Grignan, d'où dépendait l'influence de l'un ou de l'autre sur la Provence. Le marquis de Maillane de la Rousselle, procureur-joint de la noblesse, était mort<sup>64</sup>; il s'agissait de lui nommer un successeur. L'assemblée des communautés avait de droit la nomination à cette place; mais dans le fait l'assemblée choisissait toujours celui que désignait le gouverneur parmi les hauts dignitaires qui dirigeaient le mieux les délibérations et qu'on supposait le plus accrédité auprès du roi et de ses ministres. M. de Grignan voulait faire nommer son cousin, le marquis Pontever de Buous, frère de cette marquise de Montfuron dont madame de Sévigné était ravie, parce qu'elle était aimable, «et qu'on l'aimait sans balancer<sup>65</sup>.» L'évêque de Marseille demandait qu'on lui préférât M. de la Barben, qui, l'année précédente, avait, comme courrier et à ses frais, porté au roi les délibérations des états et qui, d'ailleurs, avait été principal consul d'Aix et procureur du pays<sup>66</sup>.

Cette affaire, qui paraissait si peu importante au milieu des grands événements de la guerre et de la politique, embarrassait

---

<sup>63</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (13 novembre 1673), t. III, p. 136, édit. M.; t. III, p. 218, 221, édit. G.

<sup>64</sup> *Abrégé des délibérations prises en l'assemblée générale du pays de Provence tenue à Lambesc les mois de décembre 1673 et janvier 1674; Aix, in-4<sup>o</sup> (1680), p. 20 et 21. —EXPILLY, *Dict.*, t. IV, p. 486.*

<sup>65</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (21 déc. 1672), t. III, p. 124, édit. G.; t. III, p. 54, édit. M.

<sup>66</sup> *Abrégé des délibérations, etc.*, p. 21.

pendant Louis XIV et ses ministres. C'est qu'alors on était non-seulement très-préoccupé des dangers qui à l'extérieur menaçaient la France, mais encore attentif aux périls qui surgissaient à l'intérieur par l'effet du mécontentement des populations, accablées d'impôts, et d'une noblesse fière et brave, toujours prête à s'agiter sous le frein qui l'avait domptée. Les provinces maritimes, la Normandie, la Bretagne, la Gascogne<sup>67</sup>, la Provence, plus exposées aux insultes des flottes ennemies, plus en proie aux intrigues et aux corruptions de l'étranger, étaient surtout assujetties à une active surveillance. C'est pour protéger les côtes de la Provence contre l'Espagne que Louis XIV, dès qu'il eut déclaré la guerre à cette puissance, nomma gouverneur des îles Sainte-Marguerite le comte de Guitaud. Le court séjour que madame de Sévigné fit à Bourbilly et à Époisses avait eu pour résultat un redoublement d'amitié et de confiance entre elle et le comte et la comtesse de Guitaud, dont on s'aperçoit facilement par les lettres qui nous restent de leur correspondance à partir de cette époque. Louis XIV suivait avec attention tout ce qui se passait en Provence, et ne dédaignait pas de chercher à concilier les prétentions rivales de Forbin-Janson et de Grignan. Lorsque Marin, récemment nommé premier président du parlement d'Aix, vint, avant de partir pour prendre possession de sa nouvelle charge, saluer le roi, Louis XIV lui dit :

---

<sup>67</sup> Lettres de Sève à Colbert (22 août 1075).—DEPPING, *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, 1851, t. II, in-4<sup>o</sup>, p. 201.

«Vous aurez d'étranges esprits à gouverner en Provence<sup>68</sup>!» Mais le choix de Marin n'était pas bon pour manier habilement l'esprit turbulent des Provençaux; il se fit détester de sa compagnie par sa servilité maladroite et par ses susceptibilités en fait de préséances<sup>69</sup>.

L'empereur, l'Espagne, le Danemark, la Hollande, toute l'Allemagne, hors les ducs de Bavière et de Hanovre, étaient alors ligués contre Louis XIV. Malgré le traité secret conclu avec Charles II en 1670<sup>70</sup>, celui-ci avait été forcé par son parlement de se réunir aux Hollandais et de diriger toutes les forces navales de l'Angleterre contre la France<sup>71</sup>. A l'insuffisance de ses ressources en hommes et en argent contre une aussi formidable coalition Louis XIV opposa le génie de ses généraux et de ses ministres et son infatigable activité. Il aurait désiré faire consentir l'Espagne à déclarer la neutralité de la Franche-Comté demandée par les Suisses; mais l'Espagne ne le voulut pas. A l'exception de Maestricht et de Grave, Louis XIV avait sagement abandonné ses conquêtes en Hollande; et, en concentrant ses forces, il était parvenu, avec des armées inférieures en nombre, à repousser partout ses ennemis; au nord comme au midi, il avait accru la

---

<sup>68</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (10 novembre 1673), t. III, p. 215, édit. G.; t. III, p. 133, édit. M.

<sup>69</sup> Lettres du chancelier le Tellier à Marin, premier président (7 juillet 1682). Dans DEPPING, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 240.

<sup>70</sup> LINGARD, *History of England*, 4<sup>e</sup> édit., t. XII, p. 369.—Ce traité fut conclu le 22 mars 1670.

<sup>71</sup> TEMPLE, *Mémoires*, vol. LXIV, p. 37, 40, 46.

gloire de ses armes<sup>72</sup>. Ce qui lui restait de troupes devait être employé à la conquête de la Franche-Comté, à laquelle il voulait marcher en personne<sup>73</sup>.

Les provinces maritimes, que ne pouvaient protéger suffisamment des escadres trop faibles, étaient livrées aux dangers des incursions désastreuses. Les gouverneurs qui y commandaient, par leur bravoure, leurs talents militaires et leur influence personnelle, pouvaient seuls les défendre contre l'invasion, en faisant un appel au zèle et au patriotisme des nobles pour la défense du pays. Louis XIV le savait, et il mit à profit ce moyen en Guyenne<sup>74</sup>, en Bretagne et en Normandie. Alors il se vit forcé par la nécessité de donner plus de puissance aux gouverneurs des provinces menacées; mais ce ne pouvait être au point de nuire à sa propre autorité et de détruire l'œuvre de Richelieu, qui avait institué les intendants pour amoindrir le pouvoir des gouverneurs, devenu redoutable pour la couronne. Rouillé, intendant de la Provence, dont madame

---

<sup>72</sup> LOUIS XIV, *Œuvres (Mém. militaires, 1673, 1674, 1675)*, t. III, p. 303, 532.—RAMSAY, *Histoire du vicomte de Turenne*, édit. 1773, in-12.—*Mémoires du vicomte de Turenne*, t. III, p. 309 à 443.—*Histoire*, t. II, liv. VI, p. 241 à 360.—L'abbé RAGUENET, *Histoire du vicomte de Turenne* (1738, in-12, liv. V et VI), t. II, p. 49, 220.—DESORMEAUX, *Histoire de Louis II, prince de Condé*, 1769, in-12, t. IV, liv. IX, p. 337 à 427.

<sup>73</sup> LOUIS XIV, *Œuvres* (fragment sur la campagne de 1674; Siège de Besançon; Précis de la conquête de Franche-Comté), t. III, p. 453, 459, 473.

<sup>74</sup> GRAMMONT, *Mémoires*, vol. LVII, p. 96, 99 (1674).—SÉVIGNÉ, *Lettres* (avril 1674, au comte de Guitaud), t. III, p. 339, édit. G.

de Grignan disait «que la justice était sa passion dominante<sup>75</sup>,» s'accordait assez bien avec le gouverneur et ménageait cette puissante maison de Grignan. Néanmoins, quand le comte de Grignan réclamait des gardes et des accroissements d'attribution ou d'appointements, Rouillé devenait tout naturellement son antagoniste, et, dans l'intérêt de sa charge et de ses propres prérogatives, il s'opposait aux prétentions du lieutenant général gouverneur. C'est pourquoi madame de Sévigné n'avait pu faire consentir cet intendant à favoriser les demandes de son gendre pour ce qui concernait le paiement des gardes et des courriers: Rouillé s'était rangé, pour ces questions, du côté de l'évêque de Marseille. Mais il ne se trouvait pas dans les mêmes conditions pour le remplacement du procureur du pays-joint pour la noblesse dans l'assemblée des communautés. Rouillé, homme de robe, quoique ayant le titre de comte de Melay, était de cette caste intermédiaire entre la roture et la haute noblesse, et il avait intérêt à ménager celle-ci dans tout ce qui ne pouvait pas entraver les devoirs dont sa charge l'obligeait de s'acquitter. Lorsqu'il s'agissait de faire donner la préférence à un roturier sur un noble pour une place auparavant occupée par un noble, on espérait que Rouillé se mettrait du parti de M. de Grignan, et non de celui de l'évêque de Marseille. C'est par ce motif que madame de Sévigné s'était empressée de cultiver la société de madame

---

<sup>75</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (28 décembre 1673), t. III, p. 280, édit. G.; t. III, p. 188, édit. M.

d'Herbigny<sup>76</sup>, sœur de la femme de l'intendant, alors à Paris. Elle l'avait charmée par son esprit, et était parvenue à la mettre dans le parti de M. de Grignan. Caumartin, ami de madame de Sévigné et de sa fille, avait été gagné sans peine. Il en fut de même du premier président nouvellement nommé, de Marin, «cet homme qui met le bon sens et la raison partout,» dit madame de Sévigné, toujours disposée à louer ceux qui agissent selon ses désirs. Quoique circonvenu et entouré par tant d'influences, Louis XIV n'aurait pas hésité à préférer au protégé de M. de Grignan celui de l'évêque de Marseille. Forbin-Janson avait donné au roi des preuves de son habileté, de sa prudence, de sa discrétion dans des affaires secrètes et intimes qu'il avait l'habitude de traiter avec lui, par lui-même et sans intermédiaire.

Ce roi qu'on a si souvent représenté comme uniquement occupé de sa seule personne et subissant l'influence de ses ministres, de ses maîtresses et de ses serviteurs se mêlait de tout, intervenait dans tout, réglait tout, entraît dans les détails des susceptibilités d'amour-propre et de rang de ses maréchaux et de ses généraux, se livrait à toutes les enquêtes nécessaires pour distribuer de la manière la plus avantageuse les commandements de ses armées et les plus hautes fonctions de l'État<sup>77</sup>. Dans ses palais, dans sa famille rien ne se faisait sans son ordre direct. Le fier Montausier, voulant transporter le jeune Dauphin confié

---

<sup>76</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (28 décembre 1673), t. III, p. 281, édit. G.; t. II, p. 188, édit. M.

<sup>77</sup> Le duc DE NAVAILLES et DE LA VALETTE, *Mémoires*, Paris, 1701, in-12, p. 278 (année 1673).

à ses soins dans une habitation plus salubre et lui donner un confesseur, ne l'osa pas sans avoir été approuvé par le jeune roi, qui lui désigna un prêtre de son choix<sup>78</sup>. La belle duchesse de Mazarin espérait que, pour la protéger contre son mari, Louis XIV suspendrait l'autorité des lois, et afin de l'y engager elle fit intervenir en vain le roi d'Angleterre, la reine de Portugal et toutes les femmes qui pouvaient exercer quelque influence sur le tout-puissant monarque<sup>79</sup>.

C'est encore à Louis XIV que sa cousine la duchesse de Toscane s'adressait pour que le grand-duc, qu'elle n'aimait pas et qu'elle voulait quitter, eût plus d'indulgence pour elle et de meilleurs procédés<sup>80</sup>. Louis XIV avait envoyé à Florence l'évêque de Marseille pour cette négociation confidentielle, et l'évêque n'en rendit compte qu'à lui seul. Louis XIV ne voulait pas mécontenter le prélat relativement aux affaires de Marseille ni être injuste. Avant de se prononcer, il témoigna le désir que l'évêque et M. de Grignan se missent d'accord sur le choix à faire du procureur-joint de la noblesse. Forbin-Janson, plutôt pour complaire au monarque et à ses ministres que par inclination, fit

---

<sup>78</sup> LOUIS XIV, *Œuvres* (lettres au duc de Montausier, 13 août, 2 octobre 1673, 23 mai 1675, 11 mars 1677, 2 et 23 mai 1698), t. V, p. 310, 515, 532, 559, 575.

<sup>79</sup> LOUIS XIV, *Œuvres* (lettre au roi d'Angleterre, 17 février 1668), t. V, p. 547.

<sup>80</sup> Conférez *Histoire de la vie et des ouvrages de Jean de la Fontaine*, 3<sup>e</sup> édit., 1824, in-8<sup>o</sup>, p. 151 à 154.—LOUIS XIV, *Œuvres* (lettres à la princesse de Toscane, 3 octobre 1662, 28 mars 1664, 23 novembre 1665, 29 octobre 1669), t. V, p. 98, 172, 333, 458. (22 août et 6 décembre 1673), t. V, p. 511 et 518.—MONTPENSIER, *Mémoires*, 1674, t. XLIII, p. 373.

quelques concessions; il promit d'être favorable dans l'assemblée des états à la demande ordinaire de Grignan pour la somme de cinq mille livres de la solde des gardes, et de celle de trois mille livres pour frais de courrier. Madame de Sévigné et bon nombre de ses amis, et même, parmi les Grignan, l'imposant suffrage de l'archevêque d'Arles, étaient pour la conclusion de la paix à ce prix. M. de Grignan se serait volontiers rangé aussi à cette opinion; mais madame de Grignan s'y opposa. Elle abhorrait l'évêque de Marseille, et elle comprenait très-bien que la considération de son mari et l'ascendant du gouverneur sur les nobles de province dépendaient du succès de la lutte engagée contre le prélat. En cela elle voyait juste. Si Forbin-Janson parvenait à faire nommer un homme de son choix, un roturier, c'en était fait de l'autorité dont jouissait le gouverneur, de l'affection que la noblesse avait pour lui et du respect qu'elle lui portait. Madame de Grignan ameuta donc tous ses amis de Provence et tous ceux de Paris et de la cour contre l'évêque de Marseille. Elle le représenta sous les plus noires couleurs; selon elle, c'était un prélat ambitieux, brouillon, hypocrite, ennemi de la noblesse et cherchant à nuire sous les apparences de l'aménité, de la charité et de la justice.

Elle écrivit à ce sujet à sa mère, à d'Hacqueville, à Caumartin, aux Grignan présents à la cour. Elle les persuada tous d'autant plus facilement que l'évêque de Marseille, soit parce que c'était sa conviction, soit parce qu'il était révolté qu'on prêtât à ses actions et à ses paroles des motifs indignes de lui, cherchait à faire

croire que Grignan, par paresse et par incapacité, ne s'acquittait qu'avec négligence des fonctions de sa charge. Madame de Grignan poussait le désir d'assurer son triomphe dans l'assemblée des communautés jusqu'à vouloir que le comte de Grignan ne demandât aucune allocation d'argent pour les gardes et le courrier, afin d'ôter à l'évêque de Marseille l'occasion de se populariser en s'y opposant. C'était aussi l'avis de Guitaud, qui s'était rangé du parti de madame de Grignan; et en effet cette manière de procéder se présentait sous une apparence noble et digne. Mais ce n'était pas là le compte de M. de Grignan, qui avec raison pensait que, par l'effet de cette renonciation, il reconnaîtrait en même temps qu'en qualité de lieutenant général gouverneur il n'avait pas le droit d'avoir des gardes. Fier et généreux jusqu'à la prodigalité, il songeait à se laisser allouer encore la somme de cinq mille francs et à en faire ensuite la remise à l'assemblée, comme étant insuffisante pour la dépense des gardes qu'il demandait<sup>81</sup>. Ces résolutions de son gendre et de sa fille effrayaient madame de Sévigné, qui ne pouvait penser<sup>82</sup> sans une mortelle inquiétude au grand train de maison du gouverneur de Provence, à ses fêtes, à ses festins, à son jeu, dépenses jugées indispensables pour soutenir la splendeur du rang qu'il occupait. Madame de Grignan se montrait à cet égard

---

<sup>81</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (14 octobre 1674), t. III, p. 357, édit. G. (Lettre du comte de Grignan au comte de Guitaud. A la page 359, au lieu de: les cent mille francs, lisez: les cinq mille francs.)

<sup>82</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (31 août 1673), t. IX, p. 93 et 94, édit. M.

sourde aux remontrances d'une mère sage et prévoyante.

Madame de Sévigné désirait surtout que sa fille vînt elle-même à la cour plaider sa cause. Sans doute le désir de la posséder entraînait pour beaucoup dans l'insistance qu'elle mettait à la persuader; mais elle croyait sincèrement que la vue d'une femme si belle, si considérée, qui parlait admirablement le langage des affaires était de nature, dans cette cour galante, à affaiblir l'influence de l'évêque de Marseille et à dissiper tous les nuages qu'il avait répandus sur la réputation du lieutenant général gouverneur. Elle voulait d'ailleurs que M. de Grignan accompagnât sa femme pour mieux contre-balancer par sa présence à la cour celle de Forbin-Janson. Elle pensait que le lieutenant général gouverneur pourrait retourner ensuite en Provence pour la tenue des états, en lui laissant sa fille comme soutien de ses intérêts pendant cet intervalle de temps. Afin de forcer madame de Grignan à suivre ses conseils, madame de Sévigné disait que l'abbé avait décidé qu'il était pressant pour elle de rendre son compte de tutelle à ses enfants, et que, par cette raison, la réunion de son fils et de sa fille à Paris était d'une indispensable nécessité. A ce plan madame de Grignan opposait, avec juste raison, l'énorme accroissement de dépenses qu'occasionnerait au gouverneur de la Provence un voyage à Paris, pour paraître convenablement à la cour. Elle disait que, dans les circonstances critiques où se trouvait le royaume et durant une guerre aussi acharnée, M. de Grignan

pourrait difficilement obtenir un congé<sup>83</sup>; et que, s'il l'obtenait, il serait blâmé d'abandonner les intérêts du roi et du pays pour jouer le rôle de solliciteur à Paris et celui de courtisan à Versailles et à Saint-Germain. En outre, à mesure que l'on approchait le plus de l'époque où devait se réunir l'assemblée des communautés, il était essentiel pour madame de Grignan qu'elle restât en Provence, afin de concilier par elle-même et par ses adhérents, en faveur du parti des Grignan, les suffrages des membres de cette assemblée. Ces raisons étaient excellentes; et madame de Sévigné devait d'autant plus se rendre à leur évidence, que sa fille lui promettait d'aller la rejoindre après la tenue de l'assemblée et lorsque seraient terminées des affaires qui en étaient la suite. Madame de Sévigné aurait ressenti moins de répugnance et de douloureux regrets à reconnaître la vérité des motifs allégués par sa fille, si celle-ci avait montré plus de sympathie pour ses maternelles faiblesses, et si elle n'avait pas blessé son cœur par le pédantisme de ses remontrances et par les bouffées de sa philosophie raisonneuse<sup>84</sup>.

Par ses lettres madame de Grignan était parvenue à faire partager à sa mère une partie de son aversion<sup>85</sup> contre l'évêque de Marseille; et, pour le combattre, madame de Sévigné se mit à

---

<sup>83</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (10 novembre 1673), t. III, p. 214-15, édit. G.; t. III, p. 132, édit. M.

<sup>84</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (28 décembre 1673), t. III, p. 279, édit. G.; t. III, p. 131, édit. M.

<sup>85</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (22 janvier 1674), t. III, p. 323, édit. G.—*Ibid.* t. III, p. 224, édit. M.—*Ibid.* (4 déc. 1673), t. III, p. 249, édit. G.

L'œuvre avec toute l'activité dont elle était redevable à sa nature vive et passionnée. Sa fille, dont elle admirait, tout en la blâmant, la fierté et la fermeté, la portait à ne négliger aucun moyen pour la réussite d'une affaire où la dignité de son gendre était si fortement engagée; et, plus que jamais, elle mérita le titre que lui donnait le comte de Grignan, qui l'appelait *son petit ministre*<sup>86</sup>. Elle agit sur l'esprit du monarque par madame de Montespan<sup>87</sup>, par Marsillac, la Rochefoucauld<sup>88</sup>; et sur Colbert par Marin, premier président d'Aix, dont la famille était alliée à celle de ce ministre. Par madame de Coulanges elle aurait pu s'assurer de Louvois; mais madame de Coulanges n'était pas bien alors avec son cousin. Madame de Sévigné dut employer l'archevêque de Reims et le père de Marin<sup>89</sup>, ainsi que d'autres personnages qui entouraient ce ministre; mais Louvois poussait toujours Louis XIV aux mesures despotiques, et il ne cessait de l'occuper des moyens propres à anéantir ce qui restait encore de franchises aux villes et aux pays d'états. D'ailleurs il suffisait que Pomponne se fût fortement déclaré en faveur de M. de Grignan contre l'évêque de Marseille<sup>90</sup> pour que Louvois ne lui fût pas favorable: ce fut

---

<sup>86</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (19 février 1672), t. II, p. 392, édit. G.; t. II, p. 333, édit. M.

<sup>87</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (11 décembre 1673), t. III, p. 258-262, édit. G.

<sup>88</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (13 novembre 1673), t. III, p. 222, édit. G.

<sup>89</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (10, 12 et 27 novembre 1673), t. III, p. 217, 220 et 243, édit. G.—*Ibid.* (4 décembre 1673), t. III, p. 246 et 247, édit. G.—PELLISSON, *Lettres historiques*, in-12, t. II, p. 73.

<sup>90</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (4 décembre 1673), t. III, p. 247, édit. G.

beaucoup que d'obtenir qu'il ne lui serait pas contraire<sup>91</sup>. Malgré le grand nombre de personnes qui s'intéressaient à madame de Sévigné et à sa fille, tant à la cour qu'en Provence, il paraît certain que Louis XIV aurait refusé de s'opposer à ce que l'évêque de Marseille eût la liberté d'user comme il le voulait de sa légitime influence sur l'assemblée des communautés si un événement militaire n'avait pas donné occasion au comte de Grignan de prouver combien la noblesse de Provence lui était attachée, et n'avait pas engagé le roi à adopter l'avis de ses ministres en favorisant la nomination du parent du comte de Grignan. Comme cet événement, trop négligé par nos historiens et honorable pour M. de Grignan, a un intérêt historique, nous allons le faire connaître à nos lecteurs.

---

<sup>91</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (19 et 20 novembre 1673), t. III, p. 227, 228, édit. G.—*Ibid.* (24 décembre 1673), t. III, p. 277.

# CHAPITRE III.

## 1673-1674

Détails sur la principauté d'Orange.—De ceux qui la possédèrent.—Le comte d'Hona, dernier gouverneur.—Mazarin la fait saisir.—Il fait démolir les fortifications de la ville d'Orange.—Cette principauté est donnée à la comtesse d'Auvergne par Louis XIV, qui ordonne au comte de Grignan de s'en emparer et d'assiéger la citadelle d'Orange.—Bercoffer, gouverneur de cette citadelle, veut se défendre.—Diverses allégations faites à madame de Sévigné, qui craint les résultats de ce siège.—Grignan est suivi de toute la noblesse.—Il attaque la citadelle d'Orange, qui se rend le 12 novembre.—Grignan la fait démolir.—Joie de madame de Sévigné en apprenant la prise de cette citadelle.—Ouverture de l'assemblée des communautés de Provence.—Discours de l'intendant.—Réponse de l'évêque de Marseille.—Don gratuit accordé.—Lutte entre le comte de Grignan et l'évêque de Marseille.—Une lettre de Colbert à l'évêque de Marseille l'oblige de céder.—Le marquis de Buous est nommé procureur du pays-joint.—Les 5,000 livres sont accordées par l'assemblée au comte de Grignan.—Opposition de l'évêque de Marseille et de l'évêque de Toulon à ce vote.—Colbert écrit encore à l'évêque de Marseille, et l'opposition est levée.—Félicitations et réflexions de madame de Sévigné sur ce double triomphe.—

Ouverture des états de Bretagne.—Deux membres arrêtés pour avoir fait de l'opposition; ils sont rendus.—On abolit les édits oppresseurs, mais on double les impositions.—Le marquis de Coëtquen reproche à d'Harouis ses richesses et la ruine de la Provence.—La duchesse de Rohan, aïeule de Coëtquen, le rappelle à Paris, et l'entrée des états lui est interdite.—Madame de Sévigné approuve cet acte.—Le duc de Chaulnes repousse les ennemis des côtes de Bretagne.

A quinze lieues de la mer et des côtes de Provence, dans le département qui a reçu le nom poétique de Vaucluse, s'étend, borné par le Rhône à l'ouest, le petit pays dont Orange est la capitale. Il n'a que cinq lieues de long sur quatre de large. Le nombre de ses habitants, au temps de Louis XIV, n'a jamais dû excéder douze mille<sup>92</sup>, et la ville d'Orange, célèbre par plusieurs conciles, en renfermait plus de la moitié. Placé entre le Languedoc et le comtat Venaissin, la Provence et le Dauphiné, par le grand nombre de monuments et de constructions antiques que le temps a respectés, ce riant canton de la France est comme un fragment de la classique Italie transporté dans la Gaule. Riche par l'industrie de ses habitants, par ses vignes, sa garance, son safran, qui revêt ses plaines d'une teinte violette, il a, depuis les temps les plus reculés, formé un État indépendant.

---

<sup>92</sup> EXPILLY, *Dictionnaire des Gaules et de la France*, t. V, p. 304 à 314.—J. CONVENENT, ci-devant pasteur de la maison de Sa Majesté Britannique Guillaume III, *Histoire abrégée des dernières révolutions arrivées dans la principauté d'Orange*; Londres, chez Robert Roger, 1704, in-12, chap. I, p. 5, 6.

Néanmoins les rois de France le considéraient<sup>93</sup> comme un fief de la Provence ou du Dauphiné, et, à titre de dauphins ou de comtes de Provence, ils prétendaient en être les premiers souverains; mais les princes d'Orange ne reconnaissaient pas cette prétention<sup>94</sup>, et leurs droits étaient depuis longtemps établis par des traités.

On comptait, depuis sept siècles, quatre dynasties des princes d'Orange. La dernière était celle des princes de Nassau, qui possédait cette principauté depuis cent cinquante ans. A ce titre elle fut, en 1650, transmise par héritage à Guillaume III<sup>95</sup>, qui, à l'époque dont nous traitons, était le grand ennemi de Louis XIV, et commandait les troupes de la majeure partie des puissances coalisées contre lui. Peu après l'époque de la naissance de Guillaume, sa mère, la princesse royale, fille de Charles I<sup>er</sup>, qui espérait l'appui de la cour de France, où ses deux frères Charles et Jacques II (le duc d'York) s'étaient réfugiés, conclut un traité qui permettait à Louis XIV de se mettre en possession de la principauté d'Orange et qui stipulait que, dans le cas où le roi

---

<sup>93</sup> Conférez l'abbé D'EXPILLY, *Dictionnaire des Gaules et de la France*, t. V, p. 315. Il cite du Tillet en son Recueil des barons et pairs de France, Bodin, de la République, livre I, ch. 9, et Nostradamus, Histoire de Provence, partie 4, sur l'année 1330.

<sup>94</sup> P. DUVAL, géographe de Sa Majesté, *la France depuis son agrandissement par conquêtes du roy*; 1680, in-12, p. 258.—J. CONVENENT, *Histoire des diverses révolutions arrivées dans la principauté d'Orange*; Londres, 1704, in-8<sup>o</sup>.—Madame DUNOYER, *Mémoires*, dans les *Lettres histor. et galantes*, t. VIII, p. 9 et 10.—*L'Art de vérifier les dates*, 3<sup>e</sup> édit., 1784, in-folio, p. 453.

<sup>95</sup> Guillaume-Henri de Nassau.

pour cette prise de possession serait obligé d'employer la force, et qu'il consentît ensuite à la rendre, il pourrait préalablement faire raser les fortifications de la capitale. Mazarin, en vertu de ce traité, fit résoudre dans le conseil que l'on se saisirait de la ville d'Orange et de la citadelle. Le maréchal Duplessis-Praslin fut chargé de cette expédition. Il préleva sur les plus riches protestants de Nîmes un impôt qui fut destiné à payer le comte d'Hona, gouverneur d'Orange<sup>96</sup>.

D'Hona, après une faible résistance, rendit la ville et la citadelle au maréchal Duplessis-Praslin, qui, après avoir fait transporter tous les canons et les munitions de guerre dans la citadelle, y mit une garnison de cinq cents hommes. Duplessis alla ensuite rejoindre le cardinal Mazarin à Saint-Jean-de-Luz. Un ingénieur fut envoyé à Orange pour diriger le travail de la démolition des fortifications. Cette destruction de leurs remparts et ce changement de domination désolèrent les habitants et en firent fuir un grand nombre<sup>97</sup>. «Ce fut là, dit le pasteur de la maison de Guillaume III, le premier échec que reçut la ville d'Orange; il fit perdre à cette ville tout le lustre qu'elle avait sous le gouvernement du comte d'Hona, seigneur libéral, civil et magnifique, qui, tenant une cour aussi leste que celle des princes d'Orange eux-mêmes, y attirait une foule d'étrangers de toutes les

---

<sup>96</sup> J. CONVENENT, *Abrégé des diverses révolutions*, p. 8.—*Relation de ce qui se passa dans le rasement du château d'Orange et de ses fortifications, par ordre du roi de France surnommé le Grand* (manuscrit du cabinet de M. Aubenas), p. 24 à 240.

<sup>97</sup> *Lettre écrite d'Orange, le 25 juillet 1712, à M. le baron de Roays*, par l'abbé \*\*\*, chanoine de la cathédrale (manuscrit de M. Aubenas).

nations, et la rendait un des plus agréables séjours de la France<sup>98</sup>. »

Après le décès de la princesse royale, la princesse douairière, veuve de Frédéric-Henri de Nassau et grand'mère de Guillaume III, eut la libre jouissance de l'administration des biens de son petit-fils. La principauté d'Orange rentra ainsi, en 1665, sous la domination hollandaise<sup>99</sup>. On fit alors de grandes réjouissances dans toute la principauté; les festins, les fêtes durèrent huit jours. Les temples protestants furent rouverts, et la foule vint entendre les prédications des ministres. Dans la ville d'Orange les fenêtres furent toutes illuminées, et des lampions de couleur y figuraient partout le chiffre du prince.

Dans le mois de janvier 1673, Guillaume ayant fait confisquer le marquisat de Berg-op-Zoom et d'autres lieux qui appartenaient au comte d'Auvergne du chef de sa femme, Louis XIV fit don de la principauté d'Orange au comte d'Auvergne, et ordonna au comte de Grignan de s'en emparer de vive force si celui qui y commandait voulait résister<sup>100</sup>.

Dire au comte de Grignan de se rendre maître de ce pays d'Orange, c'était l'envoyer à la conquête du berceau de son illustre maison et le ramener dans la patrie de ses ancêtres; car

---

<sup>98</sup> J. CONVENENT, *Histoire abrégée des dernières révolutions d'Orange*; 1704, in-8°, chap. II, p. 8. La démolition eut lieu en janvier et en février.

<sup>99</sup> J. CONVENENT, *Hist. abrégée des dernières révolutions d'Orange*; 1704, in-8°. —*Relation*, etc. (manuscrit d'Aubenas), p. 261.

<sup>100</sup> *Manuscrit d'Aubenas*, p. 269.—J. CONVENENT, *Hist. abrégée des dernières révolutions*, chap. II, p. 10.—*Recueil des Gazettes de l'année 1673*, in-4°, janvier et décembre 1673, p. 48.

il était historiquement prouvé que le premier comte propriétaire d'Orange fut Giraud-Adhémar IV, auquel l'empereur Frédéric I<sup>er</sup>, comme suzerain de l'ancien royaume d'Arles, accorda l'investiture des seigneuries de Monteil et de Grignan. C'est du nom de Monteil-Adhémar que, par corruption, est venu celui de la ville de Montélimar<sup>101</sup>.

Le comte de Grignan se porta avec un grand zèle à l'exécution de l'ordre qu'il avait reçu.

Un Hollandais, nommé Berkoffer, était depuis sept ans, pour Guillaume, gouverneur de la principauté d'Orange; il refusa de se soumettre aux injonctions du comte de Grignan, et, avec le petit nombre de soldats qu'il avait à sa disposition, il se retira dans la citadelle, et parut déterminé à se défendre à outrance. Le bruit courait que Berkoffer avait deux cents hommes avec lui, et l'on savait qu'il ne manquait ni de canons ni de munitions<sup>102</sup>. Grignan se vit donc dans la nécessité d'entreprendre un siège; et cependant Louvois s'était refusé à lui envoyer les troupes et l'artillerie nécessaires pour une telle entreprise. Ce fut pour madame de Sévigné une cause d'inquiétude et d'angoisses. Elle redoutait les dangers, et s'affligeait de la dépense; et si son gendre ne réussissait pas, elle voyait le triomphe de l'évêque de Marseille

---

<sup>101</sup> Dom CLÉMENT, *Art de vérifier les dates*; 1784, édit. in-folio, t. II, p. 448.—AUBENAS, *Notice historique sur la maison de Grignan*, dans *l'Histoire de madame de Sévigné*; 1842, in-8<sup>o</sup>, p. 523.

<sup>102</sup> J. CONVENT, *Histoire abrégée*, p. 10, chap. II.—*Manuscrit d'Aubenas*, p. 261 et 267.

assuré: toutes les négociations conduites avec tant de labeur et d'adresse pour faire nommer le marquis de Buous devaient échouer alors infailliblement. Les uns épouvantaient madame de Sévigné en exagérant les difficultés du siège; les autres la rassuraient et même la raillaient sur le peu de fondement de ses craintes. De Guilleragues,

Esprit né pour la cour et maître en l'art de plaire<sup>103</sup>,

ne tarissait pas sur ce sujet. Selon lui<sup>104</sup>, il ne fallait que des pommes cuites pour venir à bout de ce siège. C'était un duel entre Berkoffer et Grignan; donc il fallait couper le cou à Grignan, parce qu'il enfreignait les ordonnances contre les duels; et lui, Guilleragues, déjà demandait sa charge. Mais le marquis de Gorze, grand sénéchal de Provence, et de Vivonne prétendaient au contraire que le siège d'Orange serait long; qu'il était plus difficile qu'on ne croyait; que la citadelle était entourée de bons fossés, bien pourvue de canons, et avait des forces suffisantes pour faire une vive défense; qu'enfin M. de Grignan, avec sa petite troupe, avait tort d'entreprendre de forcer le gouverneur. Le duc d'Enghien et la Rochefoucauld assuraient qu'il ne réussirait pas<sup>105</sup>; que l'attaque d'une place de guerre

---

<sup>103</sup> Boileau, épître V, t. I, p. 320 à 321, édit. de Saint-Marc, 1747.

<sup>104</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (20 et 24 novembre 1673), t. III, p. 233 et 234, 236 et 237, édit. G.; t. III, p. 148 et 149, édit. M.

<sup>105</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (24 novembre 1673), t. III, p. 237, édit. G.; t. III, p. 148 et 149, édit. M.—Conférez encore, *ibid.* (2, 6, 17, 19, 27 novembre et 1<sup>er</sup> décembre

exigeait des connaissances militaires spéciales, dont Grignan était dépourvu.

Tandis qu'on tenait ces discours, le comte de Grignan, quoiqu'il fût saisi de la fièvre<sup>106</sup>, ne se laissa pas décourager. Le ministre ne lui donnait ni argent ni soldats. Il fit prier cinq cents gentilshommes de la province de venir le joindre. Pas un ne refusa de répondre à son appel. Plusieurs nobles du comtat d'Avignon vinrent à sa rencontre sans avoir été convoqués: marque de sympathie qui le toucha vivement. Ainsi, à la tête d'environ sept cents cavaliers et de deux mille soldats des galères, qu'il avait commandés, Grignan se mit en marche le 31 octobre, et arriva le 2 novembre devant Orange avec sa petite armée, munie de quelques canons.

Il commença aussitôt le siège de la citadelle. On remplit les fossés avec des fagots et des mannequins fournis par la ville d'Orange, d'après les réquisitions faites aux magistrats<sup>107</sup>. Berkoffer voulut en vain s'opposer aux travaux des assiégeants par quelques volées de canon. Deux gentilshommes, le marquis de Briancour et M. de Roays, se distinguèrent par leur bravoure.

Le 12 novembre la tranchée fut ouverte, et le comte

---

1673), t. III, p. 207, 211, 224, 227, 241, édit. G., et t. III, p. 126, 127, 131, 140, 143, 145, 151, 155, édit. M.

<sup>106</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (2 novembre 1673), t. III, p. 205, édit. G.; t. III, p. 126, édit. M.

<sup>107</sup> *Relation de tout ce qui se passa dans le rasement du château d'Orange*, ms. d'Aubenas, p. 272-276.

de Grignan ordonna l'assaut. Le marquis de Barbantane<sup>108</sup>, d'une valeur romanesque, selon madame de Sévigné, et M. de Ramatuelle commandaient l'escadron des nobles destinés à soutenir les soldats qui étaient sur la tranchée. Après que le comte de Grignan eut fait tirer deux décharges de canon, Berkoffer fit battre la chamade<sup>109</sup>, et M. de Beaufin fut admis dans la place. Le gouverneur promit de se rendre le 17, et l'on donna des otages de part et d'autre. Berkoffer avait assez d'artillerie pour faire acheter cher le triomphe aux assiégeants; mais il eût fallu abîmer la ville, ruiner ses amis: il aima mieux se rendre.

Le 18 novembre (1673), la garnison sortit de la citadelle sans aucune marque d'honneur; elle se composait de trente et un hommes; tous eurent la liberté d'emporter ce qui leur appartenait. Berkoffer se retira en Hollande avec sa famille<sup>110</sup>.

Le comte de Grignan fit démanteler la citadelle deux jours après son entrée; il y trouva douze canons de trente-six de balles de bronze, quarante petites pièces de campagne, deux coulevrines et onze autres pièces de moyen calibre, sept cents mousquets, deux cents fusils, des piques, des mousquetons, des obus, douze mille livres de poudre: il y avait de quoi armer une garnison de quatre mille hommes.

Huit jours après la reddition de la citadelle d'Orange, le comte

---

<sup>108</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (8 janvier 1674), t. III, p. 300, édit. G.

<sup>109</sup> *Relation*, etc., ms. d'Aubenas, p. 277.—*Mémoires historiques et galants de madame DUNOYER*, t. VIII, p. 12 à 17.

<sup>110</sup> *Relation*, etc., p. 279.

de Grignan, conformément aux ordres qu'il avait reçus du roi, fit travailler à la démolition entière de la citadelle; mais ce travail ne put être terminé que dans le mois de mai suivant (1674). Le puits, qui avait 83 toises de profondeur et 30 de circonférence, fut comblé.

Le comte de Grignan s'était retiré aussitôt après avoir vu commencer la démolition de la place, et avait laissé la direction des travaux à Lausier<sup>111</sup>, son capitaine des gardes, qui commandait aux quatre compagnies des soldats de galères. Le comte de Grignan fut escorté à son retour par toute la noblesse de Provence et du comtat d'Avignon, qui l'avait volontairement suivi dans cette petite campagne<sup>112</sup>. La joie de madame de Sévigné fut grande quand elle en connut le glorieux résultat<sup>113</sup>. «J'embrasse le vainqueur d'Orange» (dit-elle dans sa lettre à sa fille)... «L'affaire d'Orange fait ici un bruit très-agréable pour M. de Grignan. Cette grande quantité de noblesse qui l'a suivi par le seul attachement pour lui, cette grande dépense, cet heureux succès, car voilà tout; tout cela fait honneur et donne de la joie à ses amis, qui ne sont pas ici en petit nombre. Le roi dit à souper: «Orange est pris; Grignan avait sept cents gentilshommes avec lui. On a tirillé du dedans, et enfin on s'est rendu le troisième

---

<sup>111</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (1<sup>er</sup> janvier 1690), t. X, p. 162, édit. G.; t. IX, p. 275, édit. M.

<sup>112</sup> *Relation de ce qui passa dans le rasement du château d'Orange*, ms. d'Aubenas, p. 283 et 284.

<sup>113</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (4 décembre 1673), t. III, p. 246 et 247, édit. G.; t. III, p. 157, 158, édit. M.

jour. Je suis fort content de Grignan<sup>114</sup>.»

Mais, comme l'observe madame de Sévigné, après avoir gagné cette bataille d'Orange il fallait en commencer une autre contre l'évêque de Marseille<sup>115</sup>; et, le lendemain du jour où elle écrivait ces lignes (le 5 décembre 1673), l'assemblée des communautés de Provence, siégeant à Lambesc, s'ouvrait «par autorité et permission de monseigneur le comte de Grignan, lieutenant général, commandant pour le roy au païs, et par mandement de messieurs les procureurs dudit pays, et par M. de Gerard, comte palatin, conseiller du roy en ses conseils, commissaire député, par mondit seigneur le comte de Grignan, pendant la maladie ou absence du seigneur de Rouillé, comte de Melay<sup>116</sup>.»

Mais de Rouillé, qui n'était ni malade ni absent, ouvrit le lendemain les délibérations par un assez long discours. Il demanda au nom du roi à l'assemblée de voter le don gratuit de 500,000 francs, la même somme qui avait été accordée l'année précédente. De Rouillé prétendait seulement exciter des sujets fidèles à remplir leur devoir envers leur souverain. «Si vous faites comparaison, disait-il<sup>117</sup>, de ce temps-ci avec celui des troubles et

---

<sup>114</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (8 et 11 décembre 1673), t. III, p. 254-259, édit. G.; t. III, p. 154 et 169, édit. M.

<sup>115</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (4 décembre 1673), t. III, p. 247, édit. G.; t. III, p. 164, édit. M.

<sup>116</sup> *Abrégé des délibérations prises en l'assemblée générale des communautés du pays de Provence*; Aix, Charles David, imprimeur du roi, du clergé et de la ville, 1674, in-4<sup>o</sup>, p. 3.

<sup>117</sup> *Abrégé des délibérations*, etc.; Aix, 1674, in-4<sup>o</sup>, p. 4.

des désordres passés de cette province, vous reconnaîtrez encore mieux que votre bonheur est un pur effet de sa bonté et de sa clémence, que votre obéissance et vos soumissions vous ont acquis et vous peuvent conserver.»

Cependant de Rouillé, quittant le ton d'un servile courtisan, fait valoir, pour déterminer le vote de l'assemblée, des considérations plus justes et des motifs plus réels. La déclaration de guerre de l'Espagne a forcé le roi d'augmenter le nombre de ses armées de terre et de mer, et il est nécessaire pour le bien du royaume «qu'il fasse trembler toute la maison d'Autriche, et qu'il abaisse à ses pieds l'orgueil de cette république, autant ingrate qu'elle est insolente et ambitieuse, qui doit à la couronne de France toute son élévation et sa grandeur.»

«Vous n'ignorez pas, ajouta-t-il<sup>118</sup>, messieurs, que Sa Majesté emploie tous les ans dans cette province des sommes de deniers beaucoup plus grandes qu'elle n'en retire; et que les dépenses qu'elle fait à Toulon et à Marseille pour la construction, l'armement et l'entretien des vaisseaux et des galères, ou pour réparer ou fortifier ces places et les autres ports et lieux maritimes de ce pays, y apportent l'abondance par l'augmentation du commerce, par le débit et la consommation de vos denrées et par l'emploi de toutes sortes d'artisans et d'ouvriers, qui y trouvent leur subsistance et le soutien de leurs familles.»

L'évêque de Marseille répondit à l'intendant avec plus de dignité et de convenance. «Comme vous connaissez, monsieur,

---

<sup>118</sup> *Abrégé des délibérations*, etc.; Aix, 1674, in-4<sup>o</sup>, p. 5 et 6.

lui dit-il, notre zèle, vous connaissez aussi notre faiblesse; et il faut, s'il vous plaît, que, comme vous êtes l'homme du roi par votre caractère, vous soyez l'homme du peuple par votre générosité. Le roi aura sujet dans cette occasion d'être satisfait de la province, parce qu'elle ira pour son service aussi loin que ses forces le lui permettront; et il le sera en effet si vous employez, pour lui représenter les misères et les besoins du peuple, cette vivacité et cette lumière d'esprit que vous venez de montrer pour représenter à l'assemblée les besoins et les intentions de Sa Majesté.»

L'assesseur Decorio réitéra les condoléances sur la misère générale: «Les riches même n'ont point d'argent pour secourir les pauvres et les faire travailler. Les sources du commerce se trouvent taries par les nouveaux édits créant de nouveaux impôts, soit pour les contrôles des exploits, pour l'enregistrement des oppositions, pour conserver les hypothèques, les greffes des arbitrages, et le papier timbré.» Cependant il conclut à l'adoption de la proposition sur le don gratuit. Les 500,000 francs furent accordés, et l'assemblée décida en outre qu'il serait, comme précédemment, envoyé un courrier à la cour<sup>119</sup>, dont la dépense fut réglée, selon le taux habituel, à la somme de mille livres.

Après ce vote, qui, quoique le plus important, préoccupait peu, vu qu'il était considéré comme un vote obligatoire et de pure forme, vint l'affaire qui tenait tous les esprits suspendus, parce que tous les membres de l'assemblée avaient pris parti soit pour

---

<sup>119</sup> *Abrégé des délibérations*, p. 11, 12 et 18.

l'évêque de Marseille, soit pour le comte de Grignan, dont les intérêts étaient en présence. Il était impossible que le vote qui allait intervenir pût donner satisfaction à l'un des deux rivaux sans offenser l'autre.

L'assesseur déclara à l'assemblée que M. le marquis de Maillanne de la Rousselle, procureur du pays-joint pour la noblesse, étant décédé, il fallait pourvoir à son remplacement<sup>120</sup>; et l'intendant dit que M. de Pomponne lui avait écrit que le roi trouvait bon que l'assemblée fît cette nomination avec une pleine et entière liberté.

Nonobstant cette déclaration, le plus grand nombre des membres de l'assemblée ne doutaient pas que le roi n'eût fait un choix, et ils désiraient le connaître pour s'y conformer. Le succès du siège d'Orange avait déterminé le roi à donner toute satisfaction au comte de Grignan; et ce fut l'évêque de Marseille, dont l'influence sur l'assemblée était connue, qu'il chargea d'empêcher toute division et de réunir tous les votes sur le marquis de Buons. On ignorait cela, et l'attention fut grande lorsque l'évêque de Marseille, procureur-joint du clergé, prit la parole.

Il exposa que, se trouvant à la cour pour d'autres affaires lorsque cette place de procureur-joint pour la noblesse était venue à vaquer, il avait représenté que l'assemblée des communautés était de droit en possession de faire cette élection, au défaut des états; et que, pour ne pas perdre une occasion

---

<sup>120</sup> *Abrégé des délibérations*, etc., p. 30.

de servir la province, il avait prié instamment Sa Majesté de la maintenir dans ce droit et dans cet usage: ce qu'il a plu à Sa Majesté de lui accorder. Mais le roi avait appris depuis qu'il se présentait plusieurs concurrents et qu'il y avait contestation à cet égard. L'évêque déclara qu'il avait reçu à ce sujet une lettre de monseigneur Colbert, datée de Saint-Germain le 1<sup>er</sup> janvier, et il demanda qu'il en fût donné lecture. Cette lettre contenait ce qui suit:

«Monsieur,

«Le roi vous écrit, et à M. le comte de Grignan, sur le sujet de la mésintelligence qui est à présent entre vos maisons; et comme l'intention de Sa Majesté est que M. de Rouillé vous accommode ensemble, je crois vous devoir dire que vous ne pouvez rien faire qui soit plus conforme à son inclination pour son service que d'y apporter toutes les facilités qui dépendent de vous, étant bien difficile qu'il puisse avoir le succès qu'il est nécessaire pour sa satisfaction quand deux maisons aussi considérables que la vôtre et celle dudit sieur comte de Grignan seront dans une si grande division que celle où elles sont de présent; et je puis vous assurer que ceux qui apporteront plus de facilité à cet accommodement s'attireront plus de considération et de mérite dans l'esprit de Sa Majesté<sup>121</sup>.»

L'évêque de Marseille, après la lecture de cette lettre, déclara que M. de la Barben, qu'il avait proposé pour occuper cette charge de procureur-joint, avait le plus de droits pour l'obtenir;

---

<sup>121</sup> *Abrégé des délibérations*, etc., p. 21.

mais de la Barben avait un emploi qui l'appelait près de S. M., et il suppliait l'assemblée de ne pas penser à lui. «Et comme, par la lettre de monseigneur Colbert, dont on vient de donner lecture, il lui est donné avis, à lui évêque de Marseille, que le roi désire qu'il vive en bonne intelligence avec M. le comte de Grignan, et que ceux qui feront le plus d'avances en cette affaire seront ceux qui s'attireront plus de mérite dans l'esprit de S. M., n'ayant point de plus forte passion que celle de lui obéir et de donner à la province une marque de sa soumission aux ordres du roi, quoiqu'il y ait dans les pays beaucoup de sujets capables de remplir cet emploi, néanmoins il nomme M. le marquis de Buous<sup>122</sup> en ladite charge de procureur du pays-joint pour la noblesse, et prie tous ses amis (c'est-à-dire qu'il prie tous les assistants sans en excepter aucun, car il les croit tous ses amis) de donner leur suffrage à M. le marquis de Buous, d'autant plus que c'est une personne de beaucoup de qualité et de mérite.

«Et tout de suite, continuant d'appeler les voix, l'assemblée a unanimement élu et nommé, *sous le bon plaisir des prochains états et jusqu'à la tenue d'iceux*, le sieur marquis de Buous (Pontevès) en ladite charge de procureur du pays-joint pour la noblesse, au lieu et place dudit sieur le marquis de Maillanne et de la Rousselle.»

Ainsi se termina cette grande affaire, grande seulement pour M. de Grignan et pour madame de Sévigné. L'on voit que l'évêque de Marseille, en cédant à M. de Grignan le champ de

---

<sup>122</sup> *Abrégé des délibérations*; Aix, etc., 1674, in-4<sup>o</sup>, p. 22.

bataille, eut encore l'habileté de paraître en triomphateur; car tout se fit par lui, tout parut combiné pour lui procurer l'occasion de donner une nouvelle preuve de son dévouement au roi et de son influence singulière sur le pays de Provence.

Dans le cours des autres délibérations qui suivirent, l'évêque de Marseille eut bien soin de montrer qu'il avait voulu par ce vote aider aux désirs du roi, mais non complaire au gouverneur. Il s'empessa de combattre la proposition qui fut faite d'accorder au comte de Grignan les cinq mille francs de gratification pour l'entretien de ses gardes qui lui avait été concédée dans les années précédentes. L'évêque de Marseille, en son nom et en celui de l'évêque de Toulon, dit que c'était par la pensée qu'ils avaient eue jusqu'ici que cette proposition n'aurait pas de suite pour l'avenir que, dans les dernières assemblées, ils ne s'étaient point opposés tous deux à ce qui avait été arrêté et délibéré sur ce sujet; mais comme ils s'apercevaient que cette gratification devenait insensiblement une charge et un tribut ordinaire de la province, il ne leur était pas permis de balancer entre des considérations particulières et l'intérêt public; et non-seulement ils s'opposaient à l'adoption de la proposition, mais ils espéraient que le seigneur intendant userait de son autorité pour qu'elle ne fût pas même mise en délibération<sup>123</sup>.

L'évêque de Marseille motiva cette opinion sur des raisons déjà alléguées dans les années précédentes. Il savait bien qu'elle ne pourrait prévaloir, et il n'était pas même dans ses intentions de

---

<sup>123</sup> *Abrégé des délibérations*, etc., p. 31-32.

faire changer l'avis de l'assemblée sur ce point. On ne l'ignorait pas; mais néanmoins, après que les cinq mille francs eurent été accordés par une délibération spéciale, l'évêque de Marseille et celui de Toulon protestèrent, et déclarèrent qu'ils étaient dans l'intention de se pourvoir vers S. M., «requérant messieurs les procureurs du pays de ne faire aucun mandement avant que ladite opposition soit décidée.»

Cette opposition elle-même était de pure forme, car l'évêque de Marseille ne doutait pas que cette délibération de l'assemblée serait approuvée par le roi comme elle l'avait été dans les années précédentes, et que l'assemblée allait en anéantir l'effet à l'instant même. On arrêta donc que, nonobstant ladite opposition, lesdits procureurs généraux du pays expédieraient leurs mandements<sup>124</sup>. L'intention des évêques était de conserver le droit et de maintenir le principe.

Cependant l'évêque de Marseille ne voulut pas que son opposition fût une vaine menace, ni rester entièrement étranger à la concession faite au comte de Grignan; il écrivit en cour, et dans la dernière séance de l'assemblée (le 12 janvier 1674) il dit «qu'il venait de recevoir une lettre du *petit cachet* du roi, datée du 1<sup>er</sup> de ce mois, par laquelle S. M., pour cette fois seulement et sans conséquence pour l'avenir, désire que l'assemblée accorde à monseigneur le comte de Grignan la somme de cinq mille livres pour la compagnie des gardes, en considération des dépenses

---

<sup>124</sup> *Abrégé des délibérations prises en l'assemblée générale des communautés de Provence*; Aix, 1674, in-4<sup>o</sup>, p. 35 et 36.

qu'il vient de faire à Orange; et S. M. invite l'évêque de Marseille à concourir à cette décision avec ses amis.»—«Et par ainsi l'évêque de Marseille et le seigneur évêque de Toulon ont dit que, pour obéir à la volonté du roi, ils se départent de l'opposition qu'ils ont formée sur la délibération prise pour lesdits cinq mille livres aux termes de ladite lettre de Sa Majesté, pour cette fois seulement et sans conséquence pour l'avenir<sup>125</sup>.»

Telle fut la fin de cette lutte, et le dernier acte d'autorité de Forbin-Janson en Provence. Il ne tarda pas à être appelé à de plus hautes destinées<sup>126</sup>. Trois mois après la fin des délibérations de cette assemblée, Louis XIV écrivait à Sobieski, grand maréchal de Pologne, qu'il envoyait pour ambassadeur à la diète polonaise l'évêque de Marseille, dont la capacité lui était connue et dans lequel il désirait qu'il eût autant de confiance qu'en lui-même<sup>127</sup>.

Forbin-Janson fut encore pendant cinq ou six ans évêque de Marseille; mais, engagé dans des négociations diplomatiques, il n'eut pas plus de part à l'administration de son diocèse qu'à celle de la Provence. Aucun des évêques qui furent successivement nommés procureurs-joints par l'assemblée<sup>128</sup> des communautés

---

<sup>125</sup> *Abrégé des délibérations*, etc.; Aix, 1674, in-4<sup>o</sup>, p. 63 et 64.

<sup>126</sup> Conférez la 4<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 237, 239, 259.

<sup>127</sup> LOUIS XIV, *Œuvres*, t. V, p. 122 (Lettre de Louis XIV à Sobieski, en date du 31 mars 1674).—MONTPENSIER, *Mémoires*, t. XLIII, p. 372.

<sup>128</sup> *Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des communautés de Provence, tenue à Lambesc les mois d'octobre et de novembre 1674*; Aix, 1675, in-4<sup>o</sup>, p. 12.—*Idem*, pour octobre et novembre 1675; Aix, 1675, in-4<sup>o</sup>, p. 16.

de la Provence n'eut ses talents, l'énergie de son caractère, son crédit à la cour et sa popularité. Le comte de Grignan fut donc pour toujours débarrassé d'un rival dangereux<sup>129</sup>. Janson plaisait beaucoup à madame de Sévigné; elle s'était flattée, par l'amitié qu'il lui témoignait, de le réconcilier avec sa fille. Elle écrivait à celle-ci que, si elle venait à Paris, on la verrait avec l'évêque dans le même carrosse<sup>130</sup>, sollicitant ensemble pour le comte de Grignan. Mais cet espoir ne se réalisa jamais, et madame de Grignan ne put pardonner à Janson sa longue opposition, quoique depuis il eût cessé de se montrer hostile envers elle ou aucun des siens<sup>131</sup>.

Madame de Sévigné avait eu lieu de craindre qu'il ne parvînt à faire échouer toutes ses démarches en faveur de la nomination du marquis de Buous, et elle avait cherché à persuader à sa fille que la réussite était de peu d'importance pour le lieutenant général gouverneur de Provence; mais quand elle se vit assurée du succès, elle changea de ton. En répondant à madame de Grignan, elle dit<sup>132</sup>: «Présentement que par votre lettre, qui me donne la vie, nous voyons votre triomphe quasi assuré, je vous avoue

---

<sup>129</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (24 décembre 1674), t. III, p. 274, édit. G.; t. III, p. 182, édit. M.

<sup>130</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (20 novembre 1673), t. III, p. 232, édit. G.; t. III, p. 147, édit. M.

<sup>131</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (22 janvier 1674), t. III, p. 323, édit. G.; t. III, p. 224, édit. M.—(18 juin 1676), t. II, p. 373.

<sup>132</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (15 décembre 1673), t. III, p. 261, édit. G.; t. III, p. 170, édit. M.

franchement que par tout pays c'est la plus jolie chose du monde que d'avoir emporté cette affaire malgré toutes les précautions, les prévenances, les prières, les menaces, les sollicitations, les vanteries de vos ennemis: en vérité cela est délicieux, et fait voir, autant que le siège d'Orange, la considération de M. de Grignan dans toute la Provence.»

On apprend par les lettres de l'archevêque d'Arles à madame de Sévigné que madame de Grignan avait tous les honneurs de la réussite, parce que, contre les conseils de sa mère, contre ceux de l'archevêque, elle avait toujours insisté pour qu'on ne fît aucune concession à l'évêque de Marseille. «L'archevêque, dit madame de Sévigné, est contraint d'avouer que, par l'événement, votre vigueur a mieux valu que sa prudence, et qu'enfin, à votre exemple, il s'est tout à fait jeté dans la bravoure. Cela m'a réjouie<sup>133</sup>.»

Tout cela s'écrivait avant la nomination du marquis de Buons et lorsqu'on la considérait comme très-probable; mais lorsque madame de Sévigné apprend que cette nomination est faite et a été l'objet d'un vote unanime, sa joie éclate dans toute sa force; et nous sommes instruits depuis combien de temps elle était, ainsi que les Grignan, préoccupée de cette affaire. «Ah! quel succès! quel succès! L'eussions-nous cru à Grignan? Hélas! nous faisons nos délices d'une suspension. Le moyen de croire qu'on renverse en un mois des mesures prises depuis un an? Et quelles

---

<sup>133</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (22 décembre 1673), t. III, p. 271, édit. G.; t. III, p. 179, édit. M.

mesures, puisqu'on offrait de l'argent!» Et très-judicieusement elle ajoute cette réflexion, faite par elle et par ses nombreux amis, qui, dès huit heures du matin, étaient venus la complimenter sur cette nouvelle: «Nous trouvons l'évêque toujours habile et toujours prenant les bons partis; il voit que vous êtes les plus forts et que vous nommez M. de Buous, et il nomme M. de Buous. Nous voulons tous que présentement vous changiez de style et que vous soyez aussi modestes dans la victoire que fiers dans le combat<sup>134</sup>.» Ce conseil dut être suivi forcément, car des ordres du roi parvinrent à M. de Grignan de s'abstenir de tout sentiment hostile envers l'évêque. «Voilà donc votre paix toute faite, dit madame de Sévigné. Je vous conseille de vous comporter selon le temps; et puisque le roi veut que vous soyez bien avec l'évêque, il faut lui obéir<sup>135</sup>.»

Les états de Bretagne se tinrent cette année à Vitré et en même temps que l'assemblée de Provence. Madame de Sévigné n'y alla point; mais elle fut parfaitement instruite de ce qui s'y passa. Ils s'ouvrirent le 24 novembre 1673, sous la présidence de la Trémouille, prince de Tarente, baron de Vitré, et ils ne furent terminés que le 10 janvier 1674. Ils ne présentèrent pas un spectacle aussi animé ni aussi brillant que ceux où,

---

<sup>134</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (24 décembre 1673), t. III, p. 273 et 274, édit. G.; t. III, p. 181, édit. M.

<sup>135</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (12 janvier 1674), t. III, p. 302, édit. G.; t. III, p. 205, édit. M. —De Buous, qui fut l'objet de cette lutte, était le frère ou le proche parent du capitaine de vaisseau, sur lequel on peut consulter, ainsi que sur le marquis de Martel, la note du savant archiviste de la marine, M. Jal, dans les *Mémoires de Villette*, 1841, in-8<sup>o</sup>, p. 14.

deux ans avant, madame de Sévigné s'était trouvée; mais ils ont un intérêt historique plus puissant. On y vit les derniers efforts des Bretons pour conserver contre les envahisseurs du despotisme les restes de leurs libertés, en vain garanties par les traités du double mariage d'Anne de Bretagne. Les demandes de subsides ayant donné lieu à des objections de la part de deux députés, Saint-Aubin Treslon et Des Clos de Sauvage (les noms de ces hommes courageux méritent d'être rappelés), le duc de Chaulnes, gouverneur, les fit arrêter. Six députés de chaque ordre furent envoyés au gouverneur pour réclamer contre cette mesure. Le duc de Chaulnes répondit qu'il n'avait fait qu'exécuter les ordres du roi. Mais la princesse de Tarente intervint auprès de M. de Chaulnes, et les deux députés furent relâchés. Douze députés furent délégués par les états pour aller rendre grâce à la princesse<sup>136</sup>. C'est cette affaire qui fait dire à madame de Sévigné: «il y a eu bien du bruit à nos états de Bretagne; vous êtes plus sages que nous<sup>137</sup>.» Ce qui se passa à ces états de plus important fut la révocation de plusieurs édits oppresseurs, depuis longtemps demandée, et en même temps le vote obligé d'une somme égale au don gratuit, pour suppléer au déficit que l'abolition des impôts perçus en vertu des édits occasionnait dans le trésor de l'État. Ainsi plaisir et chagrin en même temps; c'était une grâce vendue,

---

<sup>136</sup> *Recueil de la tenue des états de Bretagne dans diverses villes de cette province, de 1619 à 1703*, ms. de la Bibl. nation. (Bl.-Mant.), n<sup>o</sup> 75, p. 357 et 363.

<sup>137</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (18 décembre 1673), t. III, p. 265, édit. G.; t. III, p. 173, édit. M.

et non accordée. La chose est très-exactement racontée dans une lettre de madame de Sévigné à sa fille.

«A propos, on a révoqué tous les édits qui nous étranglaient dans notre province. Le jour que M. de Chaulnes l'annonça, ce fut un cri de *vive le roi!* qui fit pleurer tous les états; chacun s'embrassait, on était hors de soi; on ordonna un *Te Deum*, des feux de joie et des remerciements publics à M. de Chaulnes. Mais savez-vous ce que nous donnons au roi? 2,600,000 livres, et autant de don gratuit. C'est justement 5,200,000 livres. Que dites-vous de cette petite somme? Vous pouvez juger par là la grâce qu'on nous a faite de nous ôter les édits<sup>138</sup>.» Madame de Sévigné ne fait pas mention des gratifications, parce qu'elles étaient les mêmes tous les ans: 100,000 fr. au duc de Chaulnes, 20,000 fr. pour ses gardes, 20,000 fr. au marquis de Lavardin, et ainsi de suite aux ministres de Pomponne, à Louvois, à Colbert, à Seignelay, son fils, et à leurs commis. Le marquis de Lavardin, comme lieutenant général, eut 50,000 livres; mais il refusa de toucher la somme de 10,000 fr. qui lui était accordée pour l'ouverture des états, donnant en cela l'exemple d'un noble désintéressement qui ne fut pas imité par le prince de Tarente, lequel reçut 32,000 fr. pour sa présidence, et 15,000 fr. pour sa femme. Cette province était accablée; un jeune membre de l'assemblée des états, qui sans doute n'était que l'organe de

---

<sup>138</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (1<sup>er</sup> janvier 1674), t. III, p. 287 et 295, éd. G.; t. III, p. 193 et 200, édit. M.—*Recueil de la tenue des états de Bretagne*, ms. de la Bibl. nation. (Bl.-Mant.), n<sup>o</sup> 75, p. 365.

beaucoup d'autres, le marquis de Coëtquen, en fit aigrement la remarque à d'Harouïs, le trésorier de la province. Pour ce fait, Coëtquen fut rappelé à Paris par sa grand'mère la duchesse de Rohan, et le duc de Chaulnes lui défendit de paraître aux états. Madame de Sévigné applaudit à cette mesure despotique, parce que d'Harouïs était son ami et son allié<sup>139</sup>. Cependant il est facile de s'apercevoir, par plusieurs passages de ses lettres pleines d'une ironie amère, qu'on a prise pour de l'indifférence et de l'insensibilité, qu'elle ressentait vivement la dureté du gouverneur son ami, envers la Bretagne. Le duc de Chaulnes pouvait tout se permettre; il s'était concilié la faveur du monarque par sa capacité, sa fermeté, sa vigilance. Peu après la tenue des états, il repoussa, avec les seules forces de la province, les ennemis qui avaient voulu faire une descente sur les côtes, et les força à s'éloigner de Belle-Isle, qu'ils voulaient assiéger<sup>140</sup>.

---

<sup>139</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (8 décembre 1673), t. III, p. 255, 256, édit. G.; t. III, p. 165, 356, édit. M.—Voyez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 29; 4<sup>e</sup> partie, p. 29, 33.

<sup>140</sup> *Recueil des lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire du règne de Louis XIV*; Paris, 1760, in-12, t. II, p. 329, 335. Lettre du duc de Chaulnes à Louvois, datée d'Auray le 30 mai 1674.

# CHAPITRE IV.

## 1673-1674

Madame de Sévigné retrouve son cousin Bussy à Paris.—Lettre de Bussy à madame de Sévigné.—Leur amitié s'était refroidie.—Bussy veut se réconcilier avec madame de la Baume.—Il avait un procès au conseil, qu'il gagna.—Il va voir madame de la Moréan.—Exemple de Martel, mis à la Bastille pour défaut de soumission.—Détails sur l'origine de la liaison de madame de Sévigné avec la marquise de Martel.—Effrayé par l'exemple de Martel, Bussy demande une nouvelle prolongation de séjour.—Il écrit au duc de Montausier, à madame de Thianges, pour qu'elle le réconcilie avec la Rochefoucauld.—Elle échoue dans cette négociation.—La duchesse de Longueville intercède pour Bussy auprès de Condé.—La colère de Condé contre Bussy subsiste.—Bussy écrit à madame de Sévigné une lettre pour être montrée à madame Scarron.—Madame de Sévigné va à Saint-Germain en Laye, et couche chez M. de la Rochefoucauld.—Billet de madame de Sévigné à Bussy, qui lui transmet la réponse faite par madame Scarron.—Bussy fait demander au roi une nouvelle prolongation de séjour.—Le refus en était connu de madame de Sévigné avant d'avoir été notifié à Bussy.—Bussy fait ses adieux à tout le monde, et reste à Paris caché.—Il va voir secrètement madame de Sévigné et madame de Grignan.—Il est visité par le duc

de Saint-Aignan.—Deux entretiens du roi et du duc de Saint-Aignan.—Le roi permet à Bussy de rester encore trois semaines.—Il part, et retourne en Bourgogne.—Le roi en Franche-Comté fait venir la reine à Dijon.—Bussy écrit à MADEMOISELLE pour offrir son château à la reine et à elle.—A chaque victoire, Bussy adresse une lettre au roi.—La guerre de Franche-Comté s'achève, et Bussy n'obtient rien.

Lorsque, à la fin du mois d'août 1673, madame de Sévigné, alors au château de Grignan, écrivait à Bussy: «Je me console de ne point vous voir à Bourbilly, puisque je vous verrai à Paris<sup>141</sup>,» elle croyait déjà son cousin dans la capitale. Il n'y arriva que le 16 septembre, et ce ne fut que lorsqu'il se trouvait menacé de ne pouvoir plus y rester qu'il répondit à cette lettre.

Voici cette réponse, un peu énigmatique:

«Paris, ce 10 octobre 1673.

«Je viens de demander au roi plus de temps qu'il ne m'avait accordé pour faire ici mes affaires. Je crois qu'il m'en accordera. Je suis d'accord avec vous, madame, que la fortune est bien folle; et j'ai pris mon parti sur ce que sa persécution durera toute ma vie. Les grands chagrins même ne sont pas sus; et, comme je vous ai déjà mandé, ma raison m'a rendu fort tranquille. Faites comme moi, madame. Il vous est bien plus aisé, car le secret de

---

<sup>141</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (23 août 1673), t. III, p. 171 et 172, édit. G.; t. III, p. 97, édit. M.—*Suite des Mémoires du comte DE BUSSY-RABUTIN*, p. 41, ms. de l'Institut. (Dans ce ms., la lettre est datée du 27 août.)

vos peines est fort au-dessous du mien<sup>142</sup>.»

On s'aperçoit facilement, d'après le ton et le ralentissement de leur correspondance, que l'amitié qui existait autrefois entre Bussy et sa cousine n'était plus la même. La susceptibilité orgueilleuse, le caractère vindicatif et l'immoralité de Bussy avaient considérablement refroidi cette chaleur de cœur que madame de Sévigné avait éprouvée pour son cousin. Les années seules l'auraient guérie d'une inclination qui, dans son jeune âge, n'avait pas été sans péril. Intimement liée avec tous ceux auxquels Bussy avait déplu et qui, ainsi qu'elle, brillaient à la cour et dans les hautes sphères de la société, madame de Sévigné devait souvent entendre des railleries sur ce courtisan émérite et disgracié, vivant solitairement en province, et qui dans ses manières, ses discours, ses écrits voulait toujours paraître le type parfait du gentilhomme, du guerrier, du bel esprit et de l'honnête homme, c'est-à-dire de l'homme à bonnes fortunes. Madame de Sévigné avait trop d'usage et de discernement pour ne pas s'apercevoir des ridicules de Bussy; et dans plusieurs passages des lettres à sa fille elle y fait allusion, mais avec finesse et avec ménagement. Elle n'avait plus autant d'admiration pour le talent épistolaire si vanté de Bussy; il en montrait moins qu'autrefois dans les lettres qu'elle recevait de lui, et par cette raison peut-être, sans le vouloir, elle en mettait moins aussi dans les réponses qu'elle lui adressait. Elle lui avait dit jadis:

---

<sup>142</sup> *Suite des Mémoires du comte DE BUSSY-RABUTIN*, ms. de l'Institut, p. 42 verso.

«Vous êtes le fagot de mon esprit.» Le fagot manquait, et le feu qu'il devait allumer ne pouvait se produire. Cependant l'étroite parenté qui les unissait, les souvenirs de jeunesse qui leur étaient communs, l'habitude d'une longue liaison, surtout l'intérêt du nom que tous deux portaient, dont tous deux étaient fiers et dont ni l'un ni l'autre certainement ne ternissait l'éclat, formaient entre eux un attachement indissoluble et entretenaient une intimité d'autant plus égale qu'ils ne s'aimaient plus assez pour se quereller.

La seule lettre que madame de Sévigné reçut de Bussy pendant son voyage fut celle que nous venons de transcrire; mais elle eut de ses nouvelles par d'autres personnes, car de Bourbilly elle écrit à sa fille: «Bussy est toujours à Paris, faisant tous les jours des réconciliations; il a commencé par madame de la Baume. Ce brouillon de temps, qui change tout, changera peut-être sa fortune<sup>143</sup>.»

Madame de Sévigné était mal informée; cette réconciliation qu'elle redoutait n'eut pas lieu. On en avait parlé dans le monde. Bussy voulait se faire la réputation d'un homme à qui on devait pardonner toutes ses fautes, parce que lui, disait-il, n'éprouvait aucun ressentiment contre ceux qui avaient eu des torts envers lui; et il entra dans ses desseins de ne point accréditer ni démentir le bruit de sa réconciliation avec madame de la Baume. Dès son arrivée à Paris, il s'empressa d'aller rendre visite à madame de Thianges, «sa parente et sa bonne amie.»—«Elle

---

<sup>143</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (21 octobre 1673), t. III, p. 195; t. III, p. 117.

me demanda, dit-il, s'il était vrai que je fusse raccommo­dé avec madame de la Baume. Je lui dis qu'elle m'avait fait faire des honnêtetés, auxquelles j'avais répondu de même, et que j'étais résolu non-seulement de recevoir les amitiés que me pourraient faire ceux qui m'avaient fait du mal, mais encore de leur faire des avances<sup>144</sup>.»

Le principal motif du séjour de Bussy à Paris était une contestation qu'il avait au conseil pour une somme de 60,000 fr. qu'on lui disputait. Il gagna son procès<sup>145</sup>.

Il est bien vrai qu'il fit des tentatives de réconciliation; mais il ne réussit dans aucune, comme le sut bientôt madame de Sévigné, dont les secours ne lui faillirent point en cette circonstance. Quand Bussy écrivait à sa cousine, l'époque de la permission qu'il avait obtenue pour rester dans la capitale était expirée depuis deux jours, et il avait demandé à M. de Pomponne une prolongation de séjour, qui lui fut accordée<sup>146</sup>.

Depuis un mois qu'il était à Paris, il avait employé son temps

---

<sup>144</sup> *Suite des Mémoires du comte DE BUSSY-RABUTIN*, ms. de l'Inst., p. 44 verso.

<sup>145</sup> Lettre de Bussy-Rabutin à Louis XIV (26 avril 1674) et à Châteauneuf, secrétaire d'État, dans la *Suite des Mémoires du comte DE BUSSY-RABUTIN*, ms. de l'Inst., p. 65 et 66.

<sup>146</sup> Lettre de Bussy-Rabutin à M. de Pomponne, datée de Paris le 8 octobre 1673, et de M. de Pomponne à Bussy, datée de Nancy le 15 oct., dans la *Suite des Mém. de BUSSY-RABUTIN*, ms. de l'Inst., in-4<sup>o</sup>, p. 42 et 44.—ROGER DE RABUTIN, comte DE BUSSY, édit. 1737, t. V, p. 85. Mais la lettre est à tort datée du 15 septembre; c'est le 15 octobre qu'il faut lire. (Voy. la 4<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 156 et 344.)

aux projets de son ambition plus encore qu'au profit de ses affaires. Il n'ignorait pas que le roi, bien disposé pour lui par le duc de Saint-Aignan, consentirait volontiers à faire cesser son exil s'il pouvait se réconcilier avec Condé et empêcher Louvois de lui être contraire. Ce fut de ce côté qu'il dirigea d'abord ses efforts. Lorsque la marquise de la Baume eut la perfidie de laisser publier le manuscrit des *Amours des Gaules* qu'il lui avait confié, il rompit entièrement avec elle, et il ne parlait de ses attraits et de sa personne qu'avec ce dédain et ce dénigrement qu'aucune femme ne peut pardonner<sup>147</sup>. Depuis il ne chercha point à renouer une liaison avec une femme qu'il n'aimait pas et qu'il ne pouvait estimer; mais, comme toujours, il s'efforça de profiter de ses amitiés de femmes pour se réconcilier avec ceux qui lui étaient contraires. Il raconte dans ses Mémoires qu'il était depuis trois ans assez bien vu de madame de la Morésan, qui, par ses attraits, son esprit caustique et son caractère décidé et tranchant, par son alliance avec son beau-frère Dufresnoy, le principal commis de Louvois, était recherchée et redoutée<sup>148</sup>. Le jour où Bussy l'alla voir<sup>149</sup>, il y trouva Dufresnoy. «La conversation, dit-il, avec madame de la Morésan et moi se passa à nous renouveler des

---

<sup>147</sup> Voyez la lettre du comte de Bussy insérée dans les *Mémoires de COLIGNY-SALIGNY*, 1841, p. 127, en date du 18 mai 1667.

<sup>148</sup> MONTPENSIER, *Mémoires*, t. XLIII, p. 379.—*Supplément aux Mémoires de BUSSY*, 2<sup>e</sup> partie, p. 14 et 17.—BUSSY-RABUTIN, *Lettres* (20 juin et 28 novembre 1671), t. V, p. 190 et 315.

<sup>149</sup> BUSSY-RABUTIN, *Lettres* (28 novembre 1673, de madame de la Morésan au comte de Bussy), t. V, p. 319.

assurances d'amitié. Comme j'y fus jusqu'à l'entrée de la nuit, il y vint beaucoup de gens, et entre autres mesdames de la Baume et Louvois; j'en sortis bientôt après, ne pouvant soutenir la présence de gens que j'aimais si peu<sup>150</sup>.» Lorsque Bussy écrivait à Paris ce fragment de ses *Mémoires*, madame de Sévigné s'y trouvait aussi, elle dut donc être dissuadée par lui de l'opinion qu'elle avait eue de sa réconciliation avec madame de la Baume.

Bussy s'était empressé de demander une nouvelle permission pour continuer son séjour à Paris. Il avait alors un exemple récent du danger que l'on courait, sous un roi tel que Louis XIV, de ne pas se soumettre aux ordres de ses supérieurs. Le marquis de Martel, vieil officier de marine, avait passé par tous les grades avant de devenir lieutenant général à la mer; il trouva dur d'être obligé d'obéir au comte d'Estrées, vice-amiral d'une plus grande noblesse, mais moins ancien que lui comme officier, et qui avait gagné son grade de lieutenant général dans le service de terre. D'Estrées transmit à Martel, par écrit, un ordre sous une forme qui ne convenait pas à ce dernier<sup>151</sup>; il ne refusait pas d'obéir à l'ordre, mais il voulait que la rédaction en fût changée. Pour ce léger tort, il fut arrêté par ordre du roi le 31 octobre, et mis à la Bastille. Cette rigueur dut faire de la peine à madame de Sévigné,

---

<sup>150</sup> *Supplément aux Mémoires de M. le comte DE BUSSY*, t. II, p. 17.—Au lieu de madame Damorisan, il faut lire la Morésan, comme le prouvent le *Recueil des lettres de BUSSY*, t. V, p. 319 et 190, et les *Mémoires de MONTPENSIER*, t. XLIII, p. 379 (année 1674).

<sup>151</sup> LOUIS XIV, *Œuvres* (Lettre du roi au duc de Beaufort, en date du 8 décembre 1665), t. V, p. 338 et 342.

qui était liée avec la femme du marquis de Martel depuis que celui-ci avait donné, sur le beau et célèbre *Royal-Louis*, vaisseau qu'il commandait<sup>152</sup>, une fête à madame de Grignan lorsqu'elle alla voir le fort de Toulon vers le milieu du mois de mai 1672. La femme du lieutenant général gouverneur de Provence parut si belle alors, dansa si bien, que tous les jeunes officiers invités à cette fête en conservèrent un long souvenir, et que, plusieurs années après, un d'eux citait madame de Grignan comme le modèle le plus parfait de grâce et de légèreté dans la danse, en présence de madame de Sévigné, qu'il ne connaissait pas et dont la satisfaction et l'émotion furent grandes<sup>153</sup>. La prolongation de séjour accordée à Bussy, par l'entremise de M. de Pomponne<sup>154</sup>, était de deux mois; elle lui fit concevoir l'espérance de pouvoir obtenir durant ce temps, par ses démarches, la fin de son exil et la permission de paraître à la cour; puis enfin d'avoir un commandement, et de prendre sa part de succès et de gloire dans les guerres qui agrandissaient la France. C'était un noble orgueil, un rêve chéri auquel Bussy ne put jamais renoncer et qui, ne

---

<sup>152</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (20 mai 1672), t. III, p. 31, éd. G.; t. II, p. 442, édit. M.—*Mémoires du marquis DE VILLETTE*, 1844, in-8<sup>o</sup>, p. 14. Martel, capitaine en 1635, lieutenant général en 1656-1679, n'est plus porté sur les états de la marine en 1682.

<sup>153</sup> *Suite des Mémoires du comte DE BUSSY-RABUTIN*, ms. de l'Institut, p. 46 et 47.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (13, 16 et 20 mai 1672; 23 août 1675, 6 août 1680), t. III, p. 15, 27, 31; t. IV, p. 48 et 49; t. VII, p. 156 et 157, éd. G.; t. II, p. 428, 439, 442; t. III, p. 422 et 423; t. VI, p. 413, édit. M.

<sup>154</sup> *Suite des Mémoires du comte DE BUSSY-RABUTIN*, ms. de l'Institut, in-4<sup>o</sup>, p. 42 et 44.—Lettre de Bussy à M. de Pomponne, des 8 et 10 octobre 1673, et de M. de Pomponne à Bussy, datée de Nancy le 15 octobre 1673.

s'étant point réalisé, fit le malheur de sa vie.

Il écrivit d'abord au duc de Montausier pour demander d'être présenté au Dauphin et de le voir: «curiosité, dit-il, que j'aurais, quand je serais du Japon.» Il reçut une réponse polie et presque affectueuse<sup>155</sup>. Pendant le temps de son séjour à Paris, Bussy vit encore madame de Thianges; elle lui apprit qu'on avait rapporté de lui de mauvais propos qui entachaient la valeur du prince de Marsillac lors du fameux passage du Rhin à Tholus. Il protesta à madame de Thianges que c'était sans doute une fausseté et une perfidie de mademoiselle de Montalais, «parce que, disait-il, il n'y a qu'elle au monde assez méchante et assez folle pour inventer une chose dont la fausseté est aussi facile à découvrir que celle-là.» Bussy avait été très-bien avec cette spirituelle et intrigante sœur de madame de Marans; mais depuis peu (Montalais n'était plus jeune) il s'était brouillé avec elle<sup>156</sup>. Après cet entretien, Bussy écrivit une longue lettre à madame de Thianges pour se disculper des torts qu'on lui imputait envers la Rochefoucauld et son fils Marsillac. Il n'y a personne en France, selon Bussy, qui puisse rendre de plus assurés témoignages que lui «de la valeur du père et de celle du fils. Ils ont été blessés eu deux occasions

---

<sup>155</sup> Lettre de Bussy au duc de Montpensier (Paris, le 11 octobre 1673).—Réponse du duc de Montpensier à Bussy (Versailles, 20 octobre 1673). Dans la *Suite des Mém. de BUSSY-RABUTIN*, ms. de l'Inst., in-4<sup>o</sup>, p. 43 et 44.

<sup>156</sup> *Suite des Mém. de BUSSY-RABUTIN*, ms. de l'Inst., p. 45.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (8 juillet 1672 et 5 juin 1675), t. III, p. 97 et 108, édit. G.; t. III, p. 31, 237, édit. M.—CHOISY, *Mém.*, t. III, p. 264.—MOTTEVILLE, *Mém.*, t. XLIII, p. 22.—LOUIS XIV, *Œuvres*, t. V, p. 90, 103, 340. (Voy. 4<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 212.)

où j'avais l'honneur de commander; l'une à Mardick et l'autre à Valenciennes<sup>157</sup>.» Il paraît que le duc de la Rochefoucauld fut peu touché de lire un certificat de service militaire, pour lui et pour son fils, tracé de la main du comte de Bussy-Rabutin; car après que madame de Thianges lui eut communiqué cette lettre, il ne répondit à cette avance de Bussy par aucune parole polie<sup>158</sup>.

Bussy, qui connaissait l'influence que la Rochefoucauld et Marsillac avaient auprès du roi, de Condé et du duc d'Enghien, fit taire son orgueil, et s'adressa à madame de Sévigné; il la pria de faire en sorte, par madame de la Fayette, que le duc de la Rochefoucauld consentît à le voir, afin qu'ils pussent être ensemble sur de meilleurs termes.

«Madame de Sévigné, dit Bussy dans ses *Mémoires*, s'en chargea; et, quatre ou cinq jours après, elle me dit que le duc de la Rochefoucauld avait répondu à son amie que, puisque avant que nous fussions brouillés nous ne nous voyions pas les uns les autres et que nous nous contentions de vivre honnêtement ensemble quand nous nous rencontrions, une plus grande liaison n'était pas nécessaire; que, pour lui, il serait très-aise de me rencontrer souvent, et qu'il se *clouerait où je serais*: ce furent ses propres termes.»—«Cette réponse, ajoute Bussy, me fit juger que j'aurais toujours à craindre de ce côté-là, et que je ne devais

---

<sup>157</sup> *Suite des Mém.*, ms., p. 45. (Lettre de Bussy à madame de Thianges, Paris, 25 octobre 1673.)

<sup>158</sup> *Suite des Mém.*, etc., ms. de l'Inst., p. 50.

espérer de soutien que de la bonté du roi<sup>159</sup>.»

Si Bussy faisait cette réflexion, c'est qu'en même temps qu'il avait fait des démarches pour se réconcilier avec la Rochefoucauld il en avait tenté auprès du prince de Condé qui avaient encore moins réussi. Comme c'était la princesse de Longueville qu'il avait blessée par ses écrits et ses discours, et qu'il connaissait les sentiments chrétiens qui l'avaient déjà portée à le protéger contre la colère du prince lorsque l'outrage était récent<sup>160</sup>, il jugea avec raison qu'elle interviendrait en sa faveur avec toute la chaleur qu'inspire la céleste charité aux âmes pénétrées de repentir. Il ne se trompait pas: la duchesse de Longueville fit de grands efforts pour calmer le ressentiment de Condé; elle ne put y parvenir. Elle fut obligée de lui annoncer par mademoiselle Desportes<sup>161</sup>, dont Bussy, pour cette négociation, avait réclamé le secours, que monsieur son frère ne voulait point pardonner, et que même il lui avait dit «qu'il ne souffrirait pas que Bussy fût sur le pavé de Paris.»—«Ce discours, dit Bussy, me surprit; et je répondis à mademoiselle Desportes qu'il n'appartenait qu'au roi de parler ainsi: elle en convint.»

Bussy n'en fut que plus ardent à chercher des appuis contre une si puissante inimitié. Il savait que madame Scarron, dont

---

<sup>159</sup> *Suite des Mémoires*, etc., ms. de l'Inst., p. 50.

<sup>160</sup> VILLEFORT, *Vie de madame de Longueville*, Amsterdam, 1739, in-12, t. II, p. 161, ou Paris, 1738, in-8<sup>o</sup>, p. 169; et 4<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 351 et 352.

<sup>161</sup> Bussy dit: «Mademoiselle Desportes, ma bonne amie, fille d'une rare vertu et d'un mérite extraordinaire.»

l'influence auprès de madame de Montespan était connue, avait contre lui des préventions qui n'étaient que trop motivées; il écrivit à sa cousine pour la faire consentir à être son intermédiaire entre lui et cette gouvernante des enfants naturels du roi, avec laquelle il n'avait jamais eu de liaison ni de correspondance<sup>162</sup>.

Madame de Sévigné reçut la lettre que Bussy lui écrivit à ce sujet au retour d'un voyage à Saint-Germain. Elle y était allée pour voir ces mêmes personnes si contraires à Bussy et pour elle si amicales. Voici ce qu'elle dit de ce voyage en écrivant à sa fille: «Je viens de Saint-Germain, où j'ai été deux jours avec madame de Coulanges et M. de la Rochefoucauld; nous logions chez lui. Nous fîmes, le soir, notre cour à la reine, qui me dit bien des choses obligeantes pour vous... Mais s'il fallait vous dire tous les bonjours, tous les compliments d'hommes et de femmes, vieux et jeunes, qui me parlèrent de vous, ce serait nommer quasi toute la cour. J'ai dîné avec madame de Louvois; il y avait presse à qui nous en donnerait. Je voulais revenir hier; on nous arrêta d'autorité pour souper chez M. de Marsillac, dans un appartement enchanté, avec madame de Thianges et madame Scarron, M. le Duc et M. de la Rochefoucauld, M. de Vivonne, et une musique céleste. Ce matin, nous sommes revenues<sup>163</sup>.»

---

<sup>162</sup> Voyez ci-après, chap. [VIII](#).

<sup>163</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (11 décembre 1673), t. III, p. 257, 258, édit. G.; t. III, p. 167, édit. M.—Sur les anciens plans gravés de Saint-Germain en Laye comme sur ceux de Fontainebleau, on trouve l'emplacement de tous ces hôtels des grands de la cour, et entre autres de ceux de Condé, de la Rochefoucauld et de Vivonne.—Conférez 1<sup>re</sup> partie, p. 365, 483; IV<sup>e</sup>, p. 273.

Ce fut deux jours après qu'elle reçut de Bussy la lettre suivante<sup>164</sup>:

## LETTRE DE BUSSY A MADAME DE SÉVIGNÉ

«Paris, le 13 décembre 1673.

«Vous pouvez vous souvenir, madame, de la conversation que nous eûmes l'autre jour. Elle fut presque toute sur les gens qui pouvaient traverser mon retour; et quoique je pense que nous les ayons tous nommés, je ne crois pas que nous ayons parlé des voies dont ils se servent pour me nuire. Cependant j'en ai découvert quelques-unes depuis que je vous ai vue; et l'on m'a assuré, entre autres, que madame Scarron en était une. Je ne l'ai pas cru au point de n'en pas douter un peu; car, bien que je sache qu'elle est aimée des personnes qui ne m'aiment pas, je sais qu'elle est encore plus amie de la raison, et il n'en paraît pas à persécuter, par complaisance seulement, un homme de qualité, qui n'est pas sans mérite, accablé de disgrâces. Je sais bien que les gens d'honneur entrent et doivent entrer dans les ressentiments de leurs amis; mais quand ces ressentiments sont ou trop aigres ou poussés trop loin, il est (ce me semble) de la prudence de ceux qui agissent de sang-froid de modérer les passions de leurs amis et de leur faire entendre raison. La politique conseille ce que je vous dis, madame, et l'expérience apprend à ne pas croire

---

<sup>164</sup> *Suite des Mémoires de BUSSY-RABUTIN*, ms. de l'Inst., in-4<sup>o</sup>, p. 51.

que les choses sont toujours en même état. On l'a vu en moi; car enfin, quand je sortis de la Bastille, ma liberté surprit tout le monde. Le roi a commencé de me faire de petites grâces sur mon retour, dans un temps où personne ne les attendait; et sa bonté et ma patience me feront tôt ou tard recevoir de plus grandes faveurs. Il n'en faut pas douter, madame: les disgrâces ont leurs bornes comme les prospérités. Ne trouvez-vous donc pas qu'il est de la politique de ne pas outrer les haines et de ne pas désespérer les gens? Mais quand on se flatterait assez pour croire que le roi ne radoucira jamais pour moi, où est l'humanité? où est le christianisme? Je connais assez les courtisans, madame, pour savoir que ces sentiments-là sont très-faibles en eux; et moi-même, avant mes malheurs, je ne les avais guère. Mais je sais la générosité de madame Scarron, son honnêteté et sa vertu; et je suis persuadé que la corruption de la cour ne les gâtera jamais. Si je ne croyais ceci, je ne vous le dirais pas, car je ne suis point flatteur; et même je ne vous supplierais pas comme je fais, madame, de lui parler sur ce sujet; c'est l'estime que j'ai pour elle qui me fait souhaiter de lui être obligé, et croire qu'elle n'y aura pas de répugnance. Si elle craint l'amitié des malheureux, elle ne fera rien pour avoir la mienne; mais si l'amitié de l'homme du monde le plus reconnaissant (et à qui il ne manquait que la mauvaise fortune pour avoir assez de vertu) lui est considérable, elle voudra bien me faire plaisir.»

A cette lettre verbeuse, mais assez adroite, madame Scarron fit une prudente et courte réponse, contenue dans le billet suivant

de madame de Sévigné à Bussy<sup>165</sup>.

## BILLET DE MADAME DE SÉVIGNÉ A BUSSY

«A Paris, ce 15 décembre 1673.

«Je fis voir hier soir à madame Scarron la lettre que vous m'avez écrite. Elle m'a dit n'avoir jamais entendu nommer votre nom en mauvaise part. Du reste, elle a très-bien reçu votre civilité. Elle ne trouvera jamais occasion de vous servir qu'elle ne le fasse. Elle connaît votre mérite et plaint vos malheurs.»

Dans une longue lettre à sa fille<sup>166</sup>, écrite le même jour que le billet qu'on vient de lire, madame de Sévigné annonce très-laconiquement, en ces termes, que Bussy va quitter Paris: «Bussy a ordre de retourner en Bourgogne. Il n'a pas fait la paix avec ses principaux ennemis.»

La permission accordée à Bussy de prolonger son séjour à Paris finissait le jour même où madame de Sévigné écrivait le billet que nous avons transcrit<sup>167</sup>. Mais Bussy avait, dès le 2 décembre, écrit au roi et à M. de Pomponne pour obtenir une nouvelle prolongation de séjour, et ces lettres furent envoyées à Saint-Germain en Laye, où était la cour. Ce ne fut que par

---

<sup>165</sup> *Suite des Mémoires de BUSSY-RABUTIN* (ms. de l'Inst.), p. 52 verso. Ce billet de madame de Sévigné est inédit et a échappé à ses soigneux éditeurs.

<sup>166</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (15 décembre 1673), t. III, p. 265, édit. G.; t. III, p. 173, édit. M.

<sup>167</sup> *Suite des Mémoires* (ms. de l'Inst.), p. 48, 49, 50 et 52 verso.

une lettre de M. de Pomponne, datée de Saint-Germain le 17 décembre, que Bussy fut informé du refus du roi<sup>168</sup>. Madame de Sévigné, par son intimité avec de Pomponne, savait donc avant Bussy que la permission ne lui serait pas accordée; et on voit, d'après la suite des *Mémoires* de celui-ci, qu'elle ne lui en a rien dit. On n'est jamais pressé d'annoncer une mauvaise nouvelle à un ami. Ce refus affligea beaucoup Bussy, et le mit dans une grande perplexité. Ses affaires n'étaient point terminées, ses espérances de rentrer en grâce s'évanouissaient, et il craignait de déplaire au roi et de s'attirer sa colère s'il prolongeait son séjour à Paris. Il prit cependant ce dernier parti, et fit ses adieux aux secrétaires d'État, à tous ses amis et à toutes les femmes de sa connaissance; de sorte qu'on le crut en Bourgogne, tandis qu'il était caché dans Paris. Il confia son secret au seul duc de Saint-Aignan; et, de la retraite où il se tenait renfermé, il faisait parvenir des lettres qu'il datait de son château de Bussy. Il écrivit au roi, au secrétaire d'État Châteauneuf, au comte de Vivonne, à madame de Thianges et à divers puissants personnages<sup>169</sup>.

---

<sup>168</sup> *Suite des Mémoires du comte DE BUSSY-RABUTIN*, p. 48 et 50.—Lettres de Bussy au roi et à M. de Pomponne, Paris, ce 2 décembre 1673, p. 54 et 55.—Lettre de Pomponne à Bussy, Saint-Germain en Laye, le 17 décembre 1673.

<sup>169</sup> *Suite des Mémoires*, p. 58 (ms. de l'Inst.).—Lettre de Bussy au roi, datée de Bussy, le 31 décembre 1673—Bussy-Rabutin, *lettres*, t. V, p. 322, 323, 327, à la marquise de Villeroy, le 15 décembre, au duc de Montpensier, à madame de Thianges; 2<sup>e</sup> édit., p. 58, 59.—Lettre de Bussy au comte de Vivonne à Bussy, Paris, 13 janvier 1674; à madame de Pisieux, le 19 décembre; à mademoiselle Armantières, le 28 décembre 1673.

Néanmoins, malgré toutes ces précautions, le secret transpira; Bussy n'avait pu se résoudre à le cacher à sa cousine<sup>170</sup>. Madame de Sévigné avait depuis un mois le bonheur de posséder sa fille avec elle lorsqu'elle apprit que Bussy était resté à Paris, et elle s'empessa d'aller rendre visite au captif volontaire; le billet qu'il lui adressa le lendemain de cette visite, en lui envoyant du vieux vin de Cotignac qui lui avait été donné autrefois par madame de Monglas, prouve évidemment que Bussy avait reçu des reproches de la mère et de la fille. Il s'ensuivit des explications et des épanchements réciproques, dont le cœur de Bussy dut être satisfait; il écrit alors à sa cousine: «Je ne vous aime pas plus que je ne vous aimais hier matin; mais la conversation d'hier soir me fait plus sentir ma tendresse; elle était cachée au fond de mon cœur, et le commerce l'a ranimée. Je vois bien par là que les longues absences nuisent à la chaleur de l'amitié aussi bien qu'à celle de l'amour<sup>171</sup>.»

Le duc de Saint-Aignan, ce fidèle ami de Bussy, vint souvent le visiter secrètement. Il se chargea de remettre ses lettres au roi et de plaider sa cause. Bussy demandait qu'il lui fût permis d'aller combattre en Flandre comme volontaire, sous les ordres de Condé; et Saint-Aignan suppliait le roi de lui accorder au

---

<sup>170</sup> BUSSY-RABUTIN, *Mémoires*. Manuscrit cité par M. Monmerqué, *Lettres de SÉVIGNÉ*, t. III, p. 236, n<sup>o</sup> 1, édit. M.

<sup>171</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (Paris, 20 mars 1674), t. III, p. 338, édit. G.; t. III, p. 236, édit. M.

moins cette faveur<sup>172</sup>. Les entretiens qui eurent lieu à ce sujet entre Louis XIV et son complaisant courtisan sont des scènes d'intérieur des plus curieuses, qui confirment tout ce que nous avons dit sur les sentiments du monarque à l'égard de Bussy.

Le roi dit: «Saint-Aignan, on accuse Bussy d'être l'auteur des chansons qui courent contre les ministres et contre quelques personnes de ma cour. Je ne crois pas cela, mais on le dit.»

Saint-Aignan répond: «Bussy trouve bien étrange, sire, d'être toujours accusé et jamais convaincu; et, pour déconcerter la malice de ses ennemis, il demande à Votre Majesté de trouver bon qu'il se remette à la Bastille et que les accusations soient de nouveau jugées.»

«Bussy perd l'esprit,» dit le roi.

«Nullement, sire; et pour être convaincu que Bussy n'est pas fou, il prie Votre Majesté de lire la lettre qu'il a écrite au roi, et de prendre un recueil de pièces qu'il m'a chargé de lui remettre, et qui, j'en suis certain, divertiront le roi, s'il veut se donner la peine d'y jeter les yeux.»

Louis XIV répondit qu'il recevrait tout cela quand il serait habillé; et en effet il fit appeler Saint-Aignan au sortir de son prie-Dieu, reçut les manuscrits et les lettres, et rentra dans son cabinet<sup>173</sup>.

---

<sup>172</sup> *Suite des Mémoires de BUSSY-RABUTIN*, p. 61 verso.—Le duc de Saint-Aignan rapporte sa conversation avec le roi au 7 avril 1674.

<sup>173</sup> *Suite des Mémoires* (ms. de l'Inst.), p. 62 verso.—*Supplément aux Mémoires et Lettres de M. le comte DE BUSSY-RABUTIN*, 2<sup>e</sup> partie, p. 23.—Conférez LOUIS

Ainsi se termina ce premier entretien. Le duc de Saint-Aignan promit de faire plus, et il tint parole.

Le jeudi 19 avril (le jour même où Louis XIV partit de Versailles pour aller conquérir la Franche-Comté), Bussy reçut une longue lettre du duc de Saint-Aignan, dans laquelle celui-ci lui rendait compte de deux autres entretiens qu'il avait eus avec le roi à son sujet. «Je m'approchai, dit le duc, du lit du roi, mardi 17, à neuf heures du matin, et, m'étant mis à genoux, je pris la liberté de lui dire: Oserai-je, sire, demander à Votre Majesté si elle a lu le livre que je lui ai donné de la part du comte de Bussy; et, au cas qu'elle ne l'ait pas encore lu, si elle l'emportera avec elle?»

«Le roi me répondit:

«A propos, Saint-Aignan, j'ai un reproche à vous faire! Bussy est à Paris, et vous ne m'en avez rien dit.»

«Je lui répondis:

«Mon Dieu! sire, y va-t-il du service de Votre Majesté de lui donner ces sortes d'avis? Un pauvre homme de qualité, malheureux, est accablé d'affaires; pour y mettre quelque ordre, il se cache le plus qu'il peut, et cependant il se trouve des gens assez lâches pour lui rendre en cet état de méchants offices.»

«Mais enfin (me répliqua le roi), après que le temps que je lui avais donné est expiré, il faut qu'il s'en aille. Cela a trop paru, et si vous ne voulez vous charger de lui dire de ma part (à cause que vous êtes son ami), je serai contraint de le lui faire dire par

quelque autre moins doucement.»

Saint-Aignan osa répliquer, et le roi s'adoucit et dit: «Je n'ai pas encore lu son recueil; il est dans ce petit cabinet, sur ma table.»

Saint-Aignan répondit:

«Sire, il faut l'emporter; et je voudrais que Votre Majesté y voulût joindre le premier tome de ses *Mémoires*. Outre qu'il est bien écrit, le roi y verrait de petites histoires galantes qui le divertiraient.»

Le roi termina en disant:

«Songez seulement à lui dire ce que je vous ai dit, et à mon retour toutes choses nouvelles.»

Saint-Aignan ne se rebuta pas; fidèle ami et habile courtisan, il connaissait tout le pouvoir de l'importunité sur une volonté flottante. Il retourna à Versailles le surlendemain, jour fixé pour le départ du roi, et pénétra de très-grand matin et lorsque le roi était encore couché. Après avoir pris congé de lui et baisé un bout de ses draps, il lui déclara, les yeux humides, qu'il n'avait pu encore se résoudre à parler au pauvre comte de Bussy de ce qu'il lui avait commandé de lui dire, parce que Bussy serait parti à l'instant même, au préjudice d'une affaire importante toute prête à être jugée; et que, d'ailleurs, lui Saint-Aignan espérait encore de la bouche du roi un ordre moins rigoureux.

«Eh bien! dit le roi, qu'il demeure encore quinze jours ou trois semaines, et qu'il s'en aille chez lui après. Entendez-vous, Saint-Aignan? Dites-lui cela au moins, n'y manquez pas.»

«Je le ferai, sire,» répliqua Saint-Aignan.

En effet, quatre jours après ce dernier entretien, Bussy gagna son procès. Il écrivit au roi, qui alors était au camp devant Besançon, pour lui témoigner la reconnaissance de cette nouvelle permission. Il adressa sa lettre au secrétaire d'État Châteauneuf, dont la réponse, quoique très-polie et même affectueuse, ne lui parut pas, par la souscription, assez respectueuse pour être adressée par un ministre à un ancien lieutenant général mestre de camp de la cavalerie légère, tel que lui. Le 12 mai, les trois semaines qui lui avaient été accordées par le roi étant expirées, Bussy partit avec sa fille Françoise, et retourna en Bourgogne<sup>174</sup>.

Dans les circonstances qui avaient accompagné le refus fait à Saint-Aignan, Bussy trouvait des motifs d'espérance. La guerre faite en Franche-Comté avait déterminé le roi à faire venir la reine à Dijon, et l'on croyait généralement que Louis XIV en prendrait occasion de rappeler près de lui un personnage aussi utile en Bourgogne que l'était Bussy. C'est ce que nous apprend MADEMOISELLE dans une réponse qu'elle fit à une lettre que Bussy lui avait écrite. Elle-même souffrait cruellement du refus du roi de consentir à son mariage avec Lauzun, et plaignait Bussy; elle lui écrivait en parlant du roi: «Il est comme Dieu; il faut attendre sa volonté avec soumission et tout espérer de sa justice et de sa bonté sans impatience, afin d'en avoir plus de mérite.» Bussy écrivit aussi à MADEMOISELLE pour la prier d'offrir

---

<sup>174</sup> *Suite des Mémoires du comte DE BUSSY-RABUTIN* (ms. de l'Inst.), n° 221, p. 67 verso.

à la reine de venir s'installer dans son château. «Le bruit est en ce pays-ci, dit-il dans sa lettre, que la reine viendra faire ses dévotions à Sainte-Reine. Si Sa Majesté prend cette pensée, je voudrais lui pouvoir offrir ma maison; et j'en sortirais, pour ne pas me présenter devant elle en l'état où je suis à la cour. Elle serait mieux logée que dans le village de Sainte-Reine, et n'en serait qu'à une demi-lieue. En tout cas, MADEMOISELLE, si la reine ne me faisait pas cet honneur, je l'espérerais de V. A. R.; je l'en supplie très-humblement<sup>175</sup>.»

La reine ne vint pas à Sainte-Reine. Bussy, à chaque nouvelle victoire, écrivait une lettre au roi; mais la conquête de la Franche-Comté s'acheva, et Louis XIV était de retour à Versailles sans que Bussy eût rien obtenu de lui<sup>176</sup>.

---

<sup>175</sup> *Suite des Mémoires de BUSSY-RABUTIN*, p. 67-68. Lettre de Bussy à MADEMOISELLE, en date de Bussy, du 28 mai 1674, p. 74.—Lettre de MADEMOISELLE à Bussy, Dijon, le 2 juin 1674. La lettre est signée ANNE-MARIE-LOUISE D'ORLÉANS.—Conférez sur cette signature l'*État de la France*, 1677, p. 468 et 469.—BUSSY, *Lettres*, t. V, p. 334.

<sup>176</sup> LOUIS XIV, *Œuvres*, t. III, p. 512 (lettre datée de Versailles, le 1<sup>er</sup> juillet 1674, au maréchal de Turenne).—*Suite des Mémoires de BUSSY-RABUTIN*, p. 75 et 75 bis. (Lettre de madame Scudéry à Bussy, à Paris, 23 juin 1674.—Réponse de Bussy, datée de Bussy, le 26 juin 1674.)

# CHAPITRE V.

## 1674

Madame de Sévigné sollicite un congé pour M. de Grignan, afin qu'il puisse venir en cour avec sa femme.—Gloire et puissance de Louis XIV.—Par son influence le grand Sobieski est roi de Pologne.—Le duc d'York épouse la princesse de Modène.—Portrait de Louis XIV.—Son ascendant sur sa cour.—Les filles d'honneur sont remplacées près de la reine par les dames du palais.—Louis XIV avait tous les goûts, toutes les passions.—Les femmes étaient nécessaires à son existence.—Détails sur la reine; comment Louis XIV se conduisait envers elle.—Madame de Montespan cherche à inspirer au roi les affections de la paternité.—Elle donne des bals d'enfants.—Description de ces bals par madame de Sévigné.—Amours de Louis XIV avec la Vallière.—Lettres patentes qui lui confèrent le titre de duchesse.—Sa fille, madame de Blois (princesse de Conti), brille à la cour dès son plus jeune âge.—Montespan triomphe de la Vallière, et celle-ci se décide à se retirer de la cour.—Elle y reste encore par esprit de religion.—Le maréchal de Bellefonds, Bossuet, Bourdaloue la soutiennent dans le projet qu'elle a formé de se retirer aux Carmélites.—Méprise de madame de Sévigné à son sujet.—La Vallière entre aux Carmélites.—Sa prise d'habit.—Ses vœux.—Jugement de madame de Sévigné sur

le discours de Bossuet.—Ce que dit la Vallière à la duchesse d'Orléans après la cérémonie.—Visite que lui fait madame de Sévigné, cinq ans après, aux Carmélites.—Grâce que le roi accorde à la Vallière.—Visite que lui fait madame de Montespan, et questions indiscrettes qu'elle lui adresse.—Influence qu'eut la retraite de la Vallière sur Louis XIV.—Pourquoi il s'abstint de l'aller voir.—La conduite du roi en cette occasion a été mal interprétée.—Réflexion à ce sujet, confirmée par un mot de Louis XIV à la veuve de Scarron.

Pendant les quatre mois d'hiver que madame de Sévigné passa avant l'arrivée de sa fille à Paris, elle fut sans cesse occupée à faire valoir à la cour les services de son gendre en Provence, à demander qu'il fût appelé à Paris et qu'il vînt avec sa femme saluer le roi et se concerter avec ses ministres sur les affaires de son gouvernement. La bonne gestion et l'affermissement de l'autorité du comte de Grignan dépendaient, selon elle, de cette faveur et de l'accueil qui lui serait fait par Sa Majesté.

Comme ce voyage était arrêté ou prévu, madame de Sévigné, dans les lettres qu'elle écrivait à sa fille, n'oubliait rien de ce qui pouvait la tenir au courant des intrigues de la cour. Objet d'imitation et d'envie, la splendeur de cette cour rayonnait sur l'Europe entière. Son monarque était à la fois servi par son génie, par sa fortune et par le hasard. L'habileté de ses ennemis ne servait qu'à faire éclater la supériorité de ses généraux et de ses hommes d'État. Son nom était respecté et sa puissance redoutée jusqu'aux extrémités du monde. La gloire des héros de l'étranger semblait n'être qu'un apanage de la sienne. Autour

de lui la poésie, l'éloquence, les sublimes conceptions de la science, les prodiges de l'industrie agrandissaient, ennoblissaient les destinées de l'humanité.

Le mari d'une des filles d'honneur de la reine, le grand Sobiesky, simple mousquetaire de Louis XIV, fut, par l'influence de ce monarque, élu roi de Pologne, et sauva deux fois l'Europe chrétienne en la préservant, par sa double victoire, de l'invasion des Turcs, alors si redoutables<sup>177</sup>.

Marié pour la seconde fois par les soins de Louis XIV<sup>178</sup>, le duc d'York, qui eût paru digne du trône s'il n'y fût jamais monté, vint cette année (1673) présenter au roi de France la princesse de Modène, sa nouvelle épouse<sup>179</sup>, et par la suite la ramena en France, comme son dernier asile, quand, dépouillé de sa couronne, il eut accompli sa destinée<sup>180</sup>.

Rien d'important n'avait lieu en Europe sans que Louis XIV n'apparût comme un moteur puissant ou comme un obstacle invincible; mais c'est surtout sur sa propre cour que son ascendant était le plus fortement senti. Là était son existence

---

<sup>177</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (22 décembre 1673, 1<sup>er</sup> janvier 1674, 4 juin et 11 août, 18 décembre 1676, 23 octobre 1683), t. III, p. 270, 288; t. IV, p. 470, et t. V, p. 41 et 71; t. VII, p. 396, édit. G.—LOUIS XIV, *Lettres*, t. V, p. 426.—CHOISY, *Mém.*, t. LXIII, p. 429, 423, 491, 514.—BARRIÈRE, *la Cour et la Ville*, p. 39.—SALVANDY, *Histoire de Pologne*, liv. VII, t. II, p. 346 et 349.

<sup>178</sup> MONTPENSIER, *Mémoires*, t. XLIII, p. 368 et 369.

<sup>179</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (2 et 6 novembre 1673), t. III, p. 208 et 210, édit. G.; t. III, p. 128 et 130, édit. M.

<sup>180</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (24 décembre 1688, 17 janvier et 2 mars 1689), t. IX, p. 102, 103, 109, 119, édit. G.

propre et individuelle, tous ses moyens de bonheur, tous les appuis de son trône, tous les exécuteurs de ses volontés. La nature lui avait donné la vigueur de tempérament et l'activité d'esprit nécessaires pour acquérir toutes les gloires et s'approprier toutes les jouissances du pouvoir suprême. L'orgueil de son rang et de ses succès lui faisait tout rapporter à sa personne. L'État, c'était lui; et, par une conséquence nécessaire de ce sentiment égoïste, le gouvernement de sa cour, de sa famille, de son gynécée était pour lui des affaires d'État. Pour celles-là il n'avait point d'autre ministre que lui-même, il ne se fiait qu'à lui seul. A une foi sincère, à un vif désir du salut il unissait tous les goûts, toutes les passions qui s'opposent à l'accomplissement des devoirs et des sacrifices qu'il exige. Il aimait le beau, le magnifique en toutes choses. Les arts, la musique, la danse le charmaient. Il se complaisait dans l'admiration des grandes batailles, des actes d'héroïsme et de courage, dans les appareils guerriers, dans les opérations de sièges savamment combinées, dans les terribles mêlées des batailles et, au milieu des forêts, dans le bruyant tumulte des grandes chasses. Il se délectait, il s'admirait lui-même dans le faste et le bruit des fêtes pompeuses qu'il avait ordonnées. Il avait encore des penchants plus impérieux, plus personnels, plus dangereux: il aimait le jeu; il aimait les femmes, mais non avec cet amour qui les avilit. Il mettait autant de prix à s'en faire aimer qu'à les posséder. Pour lui, nul commerce avec elles ne pouvait avoir de durée sans celui de l'âme et de la pensée. Chez lui le cœur désirait toujours avoir quelque

part dans les caprices passagers des sens. D'un tempérament robuste, l'habitude ne lui permettait pas de se contraindre dans les intervalles de repos que les grossesses ou les infirmités imposaient à la maîtresse dont il était épris; mais alors il fallait encore que celles qui le rendaient infidèle, en affrontant les lois de la pudeur, parussent entraînées par la passion qu'il leur inspirait; et comme il était un des plus beaux hommes de son royaume, il suffisait aux beautés dont il était assiégé d'assortir leurs regards aux illusions de son amour-propre. De là cette politesse attentive envers les femmes de tous rangs, dont il fut le plus parfait modèle; cette élégance des manières, si fort en honneur à la cour d'Anne d'Autriche et à l'hôtel de Rambouillet, qui, par l'empire que Louis XIV avait acquis sur sa cour, a régi la société française pendant tout le cours de son règne et qui, malgré les mœurs crapuleuses du règne suivant, malgré nos hideuses révolutions, n'ont pu, après un siècle et demi, disparaître entièrement du caractère national.

Cependant tant d'entraînements opposés et d'inclinations contraires créaient à Louis XIV des obstacles pour le gouvernement de sa cour. Sa renommée remplissait le monde, et le monde s'occupait de lui. On cherchait à pénétrer dans les secrets de l'existence intérieure de celui dont l'influence était si forte sur la fortune des États et des individus. Voilà pourquoi ce qui concerne ses maîtresses et les anecdotes de sa vie privée sont des faits qui ont une grande importance historique; mais ils ont besoin qu'on leur applique ce même esprit critique sans

lequel l'histoire ne peut nous retracer qu'une image incomplète et fantastique du passé.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1674, Louis XIV opéra un changement considérable dans la maison de la reine. Il supprima les filles d'honneur, qui, pour la plupart, avaient une réputation équivoque, à laquelle le roi avait beaucoup contribué<sup>181</sup>. Elles furent remplacées par des femmes mariées à de hauts personnages et portant de grands noms. Ce furent d'abord cinq dames d'honneur ou dames du palais, ajoutées aux sept qui existaient déjà. Elles furent toutes assujetties auprès de la reine au même service que les filles d'honneur, sans qu'aucune d'elles pût s'en exempter, même lorsqu'elles étaient enceintes<sup>182</sup>. Madame de Sévigné nous apprend que les uns attribuaient cette mesure à l'inquiète jalousie de Montespan, et d'autres à ce que, pour écarter une seule de ces filles d'honneur, on les renvoya toutes. Ces conjectures sont démenties, selon nous, par les faits que madame de Sévigné elle-même nous apprend. «Le roi, dit-elle, veut de la soumission. Il est très-sûr qu'en certain lieu on ne veut séparer aucune femme de son mari ou de ses devoirs; on n'aime pas le bruit, à moins qu'on ne le fasse<sup>183</sup>.»

---

<sup>181</sup> *Requête des filles d'honneur persécutées à madame D. L. V. (de la Vallière). Recueil des histoires galantes*; à Cologne, chez Jean le Blanc, p. 346.—*Amours des dames illustres de notre siècle*; à Cologne, chez Jean le Blanc, p. 381.

<sup>182</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (27 novembre 1673), t. III, p. 242, édit. G.; t. III, p. 153, édit. M.—*Ibid.* (1<sup>er</sup> et 5 janvier 1674), t. III, p. 288, 292, 297.—*État de la France*, 1669, p. 361.—*Ibid.*, 1677, p. 346, et 1678, p. 376.

<sup>183</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (1<sup>er</sup> décembre 1673), t. III, p. 245, édit. G.; t. III, p. 156, édit.

Louis XIV se dégageait peu à peu, par les années, de la tyrannie de sa constitution chaleureuse, et il céda de plus en plus au sentiment de dignité morale qui ne l'abandonna jamais entièrement. Il voulait racheter par son respect pour la religion et par les services qu'il croyait lui rendre les graves infractions faites à ses saintes lois. Il ne lui suffisait pas que les dames du palais eussent un bon renom de fidélité conjugale, il aurait désiré auprès de sa pieuse épouse des femmes qui lui ressemblassent. Alors prévalut, parmi celles qui voulaient parvenir aux dignités et aux honneurs (le nombre en était grand), une pruderie et une affectation de piété dont madame de Sévigné, dans l'intime secret de sa correspondance avec sa fille, se moque en toute occasion. «La princesse d'Harcourt, dit-elle, danse au bal, et même toutes les petites danses; vous pouvez penser combien on trouve qu'elle a jeté le froc aux orties et qu'elle a fait la dévote pour être dame du palais! Elle disait il y a deux jours: Je suis une païenne auprès de *ma sœur* d'Aumont. On trouve qu'elle dit bien présentement: *La sœur* d'Aumont n'a pris goût à rien; elle est toujours de méchante humeur, et ne cherche qu'à ensevelir les morts. La princesse d'Harcourt n'a point encore mis de rouge; elle dit à tout moment: J'en mettrai si la reine ou M. le prince d'Harcourt me le commandent. La reine ne lui commande pas, ni le prince d'Harcourt; de sorte qu'elle se pince les joues, et l'on

---

M.—*Ibid.* (8 janvier 1674), t. III, p. 299, édit. G.; t. III, p. 205, édit. M.—Madame la duchesse D'ORLÉANS, *Mémoires et fragments historiques*, p. 47, édit. 1832.—*Ibid.*, éd. 1833, p. 46.

croit que M. de Sainte-Beuve (savant casuiste et théologien de la Sorbonne) entre dans ce tempérament<sup>184</sup>.»

Lorsque Mazarin, d'après les considérations de la politique, décida que le roi de France s'unirait à l'infante d'Espagne, le jeune monarque, alors dans toute la fougue de l'âge, était épris de Marie Mancini. L'infante espagnole, timide, froide et gauche, avec ses grands yeux d'un bleu pâle, sa figure d'un blond argenté, son teint d'un blanc blafard, le vermillon de ses lèvres épaisses qui faisait ressortir le peu de blancheur de ses dents, contrastait désagréablement avec les attraits de cette belle et gracieuse Italienne au teint coloré, à la taille élancée, à la parole chaleureuse, aux regards enflammés<sup>185</sup>. Le jeune roi fut obligé de résister à ses plus ardents désirs et de refouler dans son cœur ses plus tendres sentiments en recevant dans ses bras Marie-Thérèse. Celle-ci ne put jamais inspirer de l'amour à son époux; mais elle était bonne, douce, pieuse; et de toutes les femmes qui se passionnèrent pour Louis jusqu'à l'idolâtrie aucune ne l'aima plus fortement, plus constamment. Il le savait, et, malgré toutes les séductions qui l'entraînaient, il eut toujours pour elle les procédés d'un honnête homme qui connaît tout le prix d'une épouse fidèle et d'un roi qui n'ignore pas qu'un des plus grands intérêts de sa

---

<sup>184</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (19 janvier 1674), t. III, p. 316, édit. G.; t. III, p. 218, édit. M.—Conférez la 4<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 277, et t. III, p. 374.

<sup>185</sup> Voyez la 2<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, 2<sup>e</sup> édit, p. 151-155.—Madame la duchesse D'ORLÉANS, princesse palatine, *Mémoires*, édit. de Busoni, 1832, p. 90.—MOTTEVILLE, *Mémoires*, t. XL, p. 52, 53.

politique est celui de perpétuer sa race. Il en eut six enfants; tous moururent jeunes, excepté le premier, qui fut dauphin; et comme cet aîné fut un homme d'un esprit médiocre et d'un caractère peu aimable, malgré les soins de Montausier et de Bossuet, ou peut-être en partie à cause de ces soins, Louis XIV préférait à tous ses enfants ceux qu'il eut de ses maîtresses. Mais il environna toujours de respect et d'hommages sa compagne couronnée, la mère du Dauphin et de toute la progéniture légitime et royale. Soumise à toutes ses volontés, elle les devinait dans ses yeux; elle ne pensait, elle n'agissait que par lui; la peur de lui déplaire la glaçait d'effroi, et son amour augmentait sa crainte. Pour qu'aucune femme n'aigrît en elle les sentiments de jalousie qui la tourmentaient, Louis XIV ne se contenta pas de remplacer les filles d'honneur par des dames du palais, il renvoya dans leur pays toutes les femmes de chambre espagnoles que la reine<sup>186</sup> avait amenées avec elle, et mit à leur place des femmes de chambre françaises. Ce changement parut dur à Marie-Thérèse; mais elle n'osa pas s'en plaindre, et ce fut par madame de Montespan qu'elle obtint de pouvoir garder la plus jeune et la plus chérie de ses femmes espagnoles<sup>187</sup>.

Marie-Thérèse, élevée pour un trône, avait cependant de la grandeur et de la dignité; ce fut elle qui répondit naïvement

---

<sup>186</sup> Madame la duchesse D'ORLÉANS, *Mémoires*, 1833, in-8<sup>o</sup>, p. 90, 91. *Lettres originales de madame CHARLOTTE-ÉLISABETH DE BAVIÈRE, veuve de MONSIEUR*; 1788, in-12, t. I, p. 84 et 85.

<sup>187</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (1<sup>er</sup> et 5 janvier 1674), t. III, p. 286 et 292, édit. G.; t. III, p. 288 et 292, édit. M.

qu'elle n'avait pu devenir amoureuse d'aucun homme à la cour de son père, parce qu'il n'y avait d'autre roi que lui. Elle savait tenir une cour; mais, élevée dans l'ignorance et sans goût pour la lecture, elle aimait les jeux de cartes; ce qui plaisait d'autant plus aux dames d'honneur et aux femmes admises à l'honneur de faire habituellement sa partie qu'elle ne savait pas bien jouer, et qu'elle perdait presque toujours. Celles qui, par leurs charges, étaient obligées de l'accompagner partout ne sympathisaient pas avec sa dévotion, et trouvaient pénible d'aller tous les jours à vêpres, au sermon, au salut: «Ainsi, disait à ce propos madame de Sévigné, rien n'est pur en ce monde<sup>188</sup>.»

Lorsqu'il allait faire la guerre en personne, Louis XIV transportait la reine et sa cour dans les lieux les moins éloignés des opérations militaires. Quand ses plans de campagne devaient se porter hors du royaume et auraient exposé la reine à quelques dangers, il la laissait à Versailles et la décorait du titre de régente. Si donc Marie-Thérèse ne suffisait pas au bonheur de Louis XIV, elle y contribuait, et ne le troublait en rien. Il n'en était pas de même des maîtresses: leur rivalité, celle de leurs enfants, qui tous issus du même père se croyaient les mêmes droits aux bienfaits et à la faveur, y fomentaient des divisions et des haines<sup>189</sup>. Le passage suivant d'une des lettres de madame de

---

<sup>188</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (10 novembre 1673), t. III, p. 216, édit. G.; t. III, p. 133 et 134, édit. M.—*L'État de la France*, édit. 1669, p. 361, 362, 363.—Édit. 1677, p. 341, 347.—Édit. 1678, p. 377.

<sup>189</sup> MONTPENSIER, *Mémoires* (1681 et 1668), t. XLIII, p. 20 et 121.—MOTTEVILLE, *Mémoires* (1661), t. XL, p. 154.—CAYLUS, *Souvenirs*, t. LXVI, p.

Sévigné nous dessine trop exactement l'état de la cour sous ce rapport, à l'époque dont nous nous occupons, pour que nous ne le transcrivions pas :

«... Parlons de Saint-Germain: j'y fus il y a trois jours... J'allai d'abord chez M. de Pomponne... Nous allâmes chez la reine avec madame de Chaulnes. Il n'y eut que pour moi à parler. La reine dit sans hésiter qu'il y avait trois ans que vous étiez partie et qu'il fallait revenir. Nous fûmes ensuite chez madame Colbert, qui est extrêmement civile et sait très-bien vivre. Mademoiselle de Blois dansait; c'est un prodige d'agrément et de bonne grâce. Desairs dit qu'il n'y a qu'elle qui le fasse souvenir de vous; il me prenait pour juge de sa danse, et c'était proprement mon admiration que l'on voulait: elle l'eut, en vérité, tout entière. La duchesse de la Vallière y était; elle appelle sa fille *mademoiselle*, et la princesse l'appelle *belle maman*. M. de Vermandois y était aussi. On ne voit point encore d'autres enfants. Nous allâmes voir MONSIEUR et MADAME; vous n'êtes point oubliée de MONSIEUR, et je lui fais toujours mes très-humbles remerciements. Je trouvai Vivonne, qui me dit: *Maman mignonne*, embrassez, je vous prie, le gouverneur de Champagne.—Et qui est-ce? lui dis-je.—C'est moi, reprit-il.—Et qui vous l'a dit?—C'est le roi, qui vient de me l'apprendre tout à l'heure. Je lui en fis mes compliments tout chauds. Madame la comtesse (de Soissons) l'espérait pour son fils<sup>190</sup>.»

---

434-35, édit. de Voltaire; Ferney, 1770, p. 93.

<sup>190</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (12 janvier 1674), t. III, p. 303, édit. G.; t. III, p. 206-207,

Presque tous les grands intérêts de cour, au moment où ces lignes furent écrites, y sont touchés.

Le gouvernement de Champagne était devenu vacant par la mort d'Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, arrivée le 7 juin 1673. Il était naturel que ce gouvernement fût donné à son fils aîné, Louis-Thomas. Sa mère était Olympe Mancini, surintendante et chef du conseil de la maison de la reine<sup>191</sup>, qui avait conservé un grand crédit à la cour; mais madame de Montespan l'emporta sur elle, et fit donner ce gouvernement à son frère, le duc de Vivonne. Alors dans toute la force et l'éclat de sa puissance, madame de Montespan triomphait par la certitude d'être aimée sans redouter sa rivale. Lorsque, par un retour de tendresse, Louis XIV avait impérieusement redemandé la Vallière aux saintes filles du couvent de Chaillot<sup>192</sup>, celle-ci, pressentant son malheur, dit: «Hélas! mes sœurs, vous me reverrez bientôt.» Bientôt, en effet, l'abandon et la froideur toujours croissants de celui qui l'avait accoutumée à tant d'adoration et d'hommages rouvrirent plus saignantes et plus déchirantes les blessures faites à son cœur. Elle vit enfin arriver ces jours de douleur et de larmes, où la mélancolique expression de ses beaux yeux, qui tant de fois avaient fait repentir Louis XIV de ses infidélités et rallumé l'ardeur d'une flamme languissante, ne trouvait plus en lui aucune sympathie. Une nouvelle séparation

---

édit. M.

<sup>191</sup> *État de la France*, 1678, in-12, p. 375.

<sup>192</sup> Voyez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, ch. XII et XIII, p. 212 et 240.

était devenue indispensable; elle dut enfin s'y résigner; mais, incertaine, timide et tremblante au moindre signe de la volonté d'un maître qui avait cessé d'être amant, elle n'osait pas lui résister; elle ne savait ni comment rester avec lui ni comment le quitter. Il fuyait la présence, il évitait les regards de celle qui aurait voulu lui sacrifier sa vie. Sa vie! elle ne lui appartenait plus; elle était au père de ses enfants, enfants du sang royal, reconnus légitimes. Dans les commencements, le jeune monarque avait consenti à ce que la Vallière couvrît ses faiblesses des ombres du mystère. Deux enfants nés de ce commerce amoureux furent mis au monde et baptisés comme nés de père et de mère supposés; ces enfants moururent peu après leur naissance<sup>193</sup>, et le secret de ces passagères existences ne fut pas alors révélé. Louis XIV se lassa de ces feintes, qui le gênaient et qui lui paraissaient peu d'accord avec la dignité royale; il voulut se montrer généreux jusque dans le désordre de ses mœurs, il voulut imposer à l'opinion et se mettre au-dessus d'elle. Il rendit ses sujets confidents de ses plaisirs, et les admit à contempler la beauté de celle qui l'avait subjugué. Toute sa cour devait participer à l'enivrement de sa joie et de son bonheur. Il donna des fêtes splendides dont la Vallière fut l'objet. Au lieu de désavouer les enfants qu'il en obtint, il les reconnut et les légitima. La sincérité de ses sentiments et de son admiration pour sa belle maîtresse éclate dans les lettres patentes données après la naissance de mademoiselle de Blois, lorsqu'il érigea, pour elle et pour sa mère, la terre de Vaujour et

---

<sup>193</sup> TASCHEREAU, *Revue rétrospective*, numéro XI, août 1834, p. 251 à 255.

la baronnie de Saint-Christophe en duché-pairie, sous le nom de *la Vallière*.

«Nous avons cru, dit-il, par cet acte<sup>194</sup>, ne pouvoir mieux exprimer dans le public l'estime toute particulière que nous faisons de notre très-chère, bien-aimée et très-féale Louise-Françoise de la Vallière qu'en lui conférant les plus hauts titres d'honneur... Quoique sa modestie se soit souvent opposée au désir que nous avons de l'élever plus tôt dans un rang proportionné à notre estime et à ses bonnes qualités, néanmoins l'affection que nous avons pour elle et la justice, ne nous permettant plus de différer les témoignages de notre reconnaissance pour un mérite qui nous est connu, ni de refuser plus longtemps à la nature les effets de notre tendresse pour Marie-Anne, notre fille naturelle, en la personne de sa mère...»

C'est le 2 octobre 1666 que la Vallière accoucha de cette fille, dite *mademoiselle de Blois*; et son frère, le comte de Vermandois, qui fut aussi légitimé, naquit, jour pour jour, un an après elle. Les trois enfants de Louis XIV et de madame de Montespan, le duc du Maine<sup>195</sup>, le comte de Vexin<sup>196</sup> et mademoiselle de Nantes<sup>197</sup>,

---

<sup>194</sup> *Lettres patentes* données à Saint-Germain en Laye au mois de mai 1667, et registrées au parlement le 13.—Ces lettres patentes sont rapportées dans l'ouvrage de Dreux du Radier intitulé *Mémoires et anecdotes des reines et régentes de France*, t. VI, p. 415 du même ouvrage, édit. 1782.

<sup>195</sup> Né le 31 mars 1670, mort à Sceaux le 14 mai 1736.

<sup>196</sup> Né le 20 juin 1672, mort le 10 janvier 1683.

<sup>197</sup> Née en juin 1673 à Tournay (MONTPENSIER, *Mémoires*, t. XLIII, p. 381), morte le 16 juin 1743.

furent aussi légitimés. Ils s'élevaient sous l'admirable tutelle de Françoise d'Aubigné, veuve de Scarron. Les enfants de madame de la Vallière furent confiés aux soins de la femme du ministre Colbert. Les enfants de Montespan étaient trop jeunes à l'époque dont nous traitons pour être montrés à la cour. Il n'en était pas de même de ceux de la Vallière; ils étaient charmants, et Louis XIV se plaisait à les voir développer leurs grâces enfantines.

Montespan avait intérêt à nourrir dans le cœur de Louis XIV cette prédilection pour son illégitime postérité; et à peine relevée de sa dernière couche, ne pouvant danser, elle imagina de faire danser des enfants dans les bals de la cour. Ainsi on vit MONSIEUR, frère du roi, danser avec mademoiselle de Blois, ayant à peine huit ans, et le Dauphin avec MADEMOISELLE, sa cousine, âgée de douze à treize ans<sup>198</sup>. Ces bals ressemblaient peu à ceux qui se donnaient dans la jeunesse de Louis XIV, au temps du règne de la Vallière; mais le roi s'y amusait et y dansait. Plusieurs des belles femmes de la cour, craignant l'ennui, sous divers prétextes s'abstenaient d'y paraître; ce qui ne déplaisait nullement à madame de Montespan, qui n'avait aucun désir de les faire briller.

Dans les lettres de madame de Sévigné à sa fille pendant le mois de janvier 1674 et avant le départ du roi pour le siège de Besançon, nous lisons: «Il y a des comédies à la cour et un bal toutes les semaines. On manque de danseuses...»

---

<sup>198</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (lundi, 8 janvier 1674), t. III, p. 299, édit. G; t. III, p. 203, édit. M.

Et huit jours après:

«Le bal fut fort triste, et finit à onze heures et demie. Le roi menait la reine; le Dauphin, MADAME; le comte de la Rochesur-Yon, mademoiselle de Blois, habillée de velours noir avec des diamants, et un tablier et une bavette de point de France<sup>199</sup>.»

Huit jours après elle écrit encore:

«Ces bals sont pleins de petits enfants; madame de Montespan y est négligée, mais placée en perfection; elle dit que mademoiselle de Rouvroi est déjà trop vieille pour danser au bal: MADEMOISELLE, mademoiselle de Blois, les petites de Piennes, mademoiselle de Roquelaure (un peu trop vieille, elle a quinze ans); mademoiselle de Blois est un chef-d'œuvre: le roi et tout le monde en est ravi; elle vint dire au milieu du bal à madame de Richelieu: Madame, ne sauriez-vous me dire si le roi est content de moi? Elle passe près de madame de Montespan, et lui dit: Madame, vous ne regardez pas aujourd'hui vos amies. Enfin, avec de certaines *chosettes* sorties de sa belle bouche, elle enchante par son esprit, sans qu'on croie qu'on puisse en avoir davantage<sup>200</sup>.»

On sait que cette délicieuse enfant fut depuis cette princesse de Conti célèbre par la majesté de son port et la beauté de ses traits, celle-là même qui, par la grâce et la légèreté de sa danse,

---

<sup>199</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (12 janvier 1674), t. III, p. 306, édit. G.; t. III, p. 209, édit. M.—Sur mademoiselle de Rouvroi, voyez SÉVIGNÉ, *Lettres* (7 juin 1675), t. III, p. 414; et Lettre de LE CAMUS, évêque de Grenoble (5 juin 1675), dans les *Œuvres* de Louis XIV, t. V, p. 534.

<sup>200</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (19 janvier 1674), t. III, p. 317-318, édit. G.; t. III, p. 218-219.

troublait le sommeil du poète:

L'herbe l'aurait portée, une fleur n'aurait pas  
Reçu l'empreinte de ses pas<sup>201</sup>.

Ainsi les enfants de la Vallière servaient de divertissement à sa rivale; et Louis, sans en être ému, trouvait bon qu'une autre que celle qui les avait mis au monde s'en emparât pour lui procurer de la distraction et le rendre sensible aux sentiments de la paternité. Montespan, par ses couches fréquentes, fut conduite à ce calcul; mais elle eut la douleur de voir qu'une autre en recueillît les fruits. Le duc du Maine, prince si faible et si médiocre, mais enfant précoce, fut le préféré de Louis: loin que sa mère en profitât, il prépara le règne de l'habile institutrice que Montespan avait appelée près d'elle pour élever sa royale famille.

Quant à la Vallière, son cœur était encore trop opprimé par sa passion pour trouver des consolations dans les joies maternelles. La vue de ses enfants lui rappelait au contraire tout ce qu'avaient de cruel l'indifférence et l'abandon de celui qui les honorait de ses paternelles tendresses. Elle eut la pensée de se retirer près de son amie, mademoiselle de la Mothe d'Argencourt<sup>202</sup>, dans le couvent de Chaillot, qui eût ainsi réuni deux victimes d'un même amour. Sa mère l'engageait à prendre ce parti. Celle-

---

<sup>201</sup> LA FONTAINE, *le Songe*, dans ses *Œuvres*, 1827, t. VI, p. 189.

<sup>202</sup> Sur mademoiselle la Mothe d'Argencourt, voyez les *Mémoires* sur SÉVIGNÉ, 2<sup>e</sup> partie, chap. IX, p. 109, 114.

ci calculait que sa fille avait à peine trente ans, et que sa beauté, ses grandes richesses, son titre de duchesse qu'elle tenait du roi détermineraient quelque grand et puissant personnage à demander sa main. Le bruit courait que le duc de Longueville et Lauzun en étaient amoureux et désiraient l'épouser. Elle pourrait donc reparaître dans le monde avec un double avantage, briller encore à la cour, et éclipser Montespan, qui, quoique supérieure à elle par la naissance, lui était inférieure par le rang. Nul doute qu'un mariage honorable n'eût été pour la Vallière le meilleur parti et le seul qui pût lui assurer une existence calme et heureuse; mais pour que ce mariage pût avoir lieu il fallait qu'elle le voulût et que le roi y donnât son adhésion. La Vallière fut toujours incapable d'aucun calcul d'intérêt personnel. Sa passion avait triomphé de sa pudeur; mais son âme était restée chaste et pure, toujours ouverte aux aspirations de la piété et du repentir, et elle eût considéré comme une honte de s'unir à un autre homme que l'unique auquel son honneur avait été sacrifié. Louis XIV était incapable de faire souffrir à celle qu'il avait tant aimée le moindre des outrages dont on l'a accusé; mais, sans désirer que la Vallière restât à sa cour, il craignait, en la laissant s'éloigner, de lui accorder trop de liberté. Il l'empêchait de voir sa mère, qu'il n'estimait pas et dont il se défiait; et il favorisait indirectement ses longs entretiens avec le maréchal de Bellefonds, bien connu pour sa pieuse ferveur et par son étroite liaison avec Bossuet. Bellefonds soutint la Vallière dans la résolution qu'elle voulait prendre de s'éloigner de Louis XIV,

de ne plus le revoir, de diriger vers Dieu toutes ses pensées, toutes ses affections. Il fallait, pour exécuter cette courageuse résolution, le consentement de Louis XIV, auquel elle n'était pas libre de désobéir, auquel elle n'aurait pas voulu refuser de se soumettre lors même qu'elle en eût eu le pouvoir. Elle pensa d'abord à se retirer au couvent des Capucines. Mais le maréchal de Bellefonds avait une sœur qui était prieure des Carmélites de Paris. La Vallière la rendit confidente de ses peines, et celle-ci parvint à lui persuader que plus grande serait son expiation, plus grandes seraient la grâce de Dieu et ses espérances de salut. Fortement préoccupée de cette pensée, la Vallière eut l'idée de se faire carmélite. C'était là une rude et difficile détermination à prendre. L'austérité des règles prescrites par sainte Thérèse faisait pâlir d'effroi la piété la plus fervente; et pour celle dont la vie s'était écoulée dans les délices du luxe et de la mollesse, au milieu des pompes et des orgueilleuses jouissances de la grandeur, se faire carmélite, c'était s'immoler vivante dans un tombeau, comme une vestale criminelle des temps antiques, sans espérance de trouver comme elle, par la mort, une prompte fin à son supplice.

Aussi la Vallière hésitait-elle beaucoup. A mesure que la religion s'emparait de sa pensée, le repentir même de ses fautes ravivait dans son cœur ses souvenirs d'amour, et sa tendresse pour ses enfants renaissait avec plus de force. Elle regrettait surtout de se séparer de sa charmante fille, mademoiselle de Blois<sup>203</sup>.

---

<sup>203</sup> Lettre de madame DE LA VALLIÈRE au maréchal de Bellefonds (3 février

Cependant de nombreuses conférences avec Bossuet, avec le P. Bourdaloue, le P. Cazan et avec de Rancé, abbé de la Trappe<sup>204</sup>, achevèrent de l'affermir dans sa résolution. Mais elle voulait que cette résolution fût inébranlable, et la peur qu'elle avait d'en être détournée par le roi lui faisait craindre de lui en parler.

Elle pria Bossuet de traiter d'abord de cette affaire avec madame de Montespan; celle-ci, effrayée d'un si étrange projet, le combattit, et tâcha même de le rendre impossible en le tournant en ridicule. Montespan voyait sa rivale, par cette immolation, devenir un objet d'admiration et de pitié; et, ce qui la touchait plus fortement, elle pressentait que le blâme d'avoir permis un si cruel sacrifice rejaillirait sur elle, et ferait ressortir plus fortement le scandale qu'elle donnait au monde. L'austère prélat insista; et tel était alors l'empire de la religion, même sur les rois les plus absolus, que Louis XIV, quoiqu'il en eût le désir, n'osa pas s'opposer à Bossuet et l'empêcher de continuer son œuvre<sup>205</sup>. Madame de la Vallière, pour transporter à Dieu cette sensibilité qui débordait, évita tout ce qui pouvait rappeler

---

1674), citée dans BAUSSET, *Hist. de Bossuet*, livre V, t. II, p. 35, édit. in-12.—MONTPENSIER, *Mémoires*, t. XLIII, p. 382.—Madame DE LA VALLIÈRE, *Lettres*, 1747, in-12, p. 27.

<sup>204</sup> L'abbé LEQUEUX, *Histoire de madame de la Vallière*, p. 27, dans les *Lettres de madame la duchesse de la Vallière*, 1767, in-12.—Madame la duchesse D'ORLÉANS, *Fragments de lettres*, 1788, in-12, t. I, p. 112.—Idem, *Mémoires*, Paris, 1832, in-8°, p. 58.

<sup>205</sup> BOSSUET, *Œuvres*, édit. 1818, in-8°, t. XXXVII, p. 55-66 (lettres au maréchal de Bellefonds, datées de Saint-Germain, le 25 décembre 1673, 27 janvier 1674; de Versailles, le 8 février et 6 avril 1674).

en elle le désir de plaire au roi; elle eut soin de se vêtir avec plus de simplicité et de modestie; elle rechercha les occasions d'humiliation que faisait naître le triomphe de sa rivale. Celle-ci, aigrie par la jalousie, les saisissait avec un empressement qu'elle croyait cruel; mais elle se trompait, la Vallière lui savait gré de ses rigueurs. Elle s'exerçait à souffrir. Elle répondait à Montespan avec douceur; elle la parait de ses propres mains. Quand la Vallière reconnut que Montespan ne lui inspirait plus aucun mouvement de jalousie, quand elle sentit qu'elle lui faisait éprouver un sentiment de bienveillance et de compassion, elle cessa de désespérer de sa force. Elle se sentit suffisamment transformée pour exécuter son effrayante résolution. Elle aimait encore Louis plus qu'elle-même; mais cet amour était bien faible en comparaison de celui dont elle se sentait embrasée pour Jésus-Christ. Ce fut alors que, pour effacer les vains fantômes de sa vie passée et pour s'affermir dans cet état de volupté divine dont elle était redevable à la grâce, elle écrivit ces *Réflexions sur la miséricorde de Dieu* dont on lui a dérobé longtemps après le manuscrit pour le publier<sup>206</sup>. Cet ouvrage n'est qu'une continuelle prière pour demander à Dieu le don de la prière.

---

<sup>206</sup> LA VALLIÈRE, *Réflexions sur la miséricorde de Dieu, par une dame pénitente*; Paris, Antoine Dezallier, 1680, in-12. C'est la première édition; elle fut achevée d'imprimer le 20 juin 1680. Une nouvelle édition parut, augmentée de prières tirées de l'Écriture sainte et du récit abrégé de la vie pénitente et de la sainte mort de madame la duchesse de la Vallière; Paris, Christophe David, 1726, in-12.—Conférez l'abbé LEQUEUX, *Histoire de la Vallière*, dans les *Lettres*, 1768, in-12, p. 25.—Une nouvelle édition des *Réflexions* et des *Lettres* a été donnée par Maradan en 1807; elle est précédée d'une *Vie pénitente de madame de la Vallière*, par madame DE GENLIS.

Elle trouva dans ses aspirations religieuses un calme si grand, un tel désir d'une autre existence qu'il devint évident pour ceux qui la voyaient que Louis XIV lui-même n'aurait pu, par les plus tendres protestations, la ramener à lui. Sa tranquille joie augmentait à mesure que le temps approchait où elle devait se renfermer. Bossuet, accoutumé à ces retours de l'âme, dont il était un si grand et si heureux artisan, en fut cependant étonné; et il écrivit au maréchal de Bellefonds: «C'est la force et l'humilité qui accompagnent toutes ses pensées. Elle ne respire plus que la pénitence; et, sans être effrayée de l'austérité de la vie qu'elle est prête à embrasser, elle en regarde la fin avec une consolation qui ne lui permet pas d'en craindre la peine. Cela me ravit et me confond: je parle, et elle fait; j'ai les discours, elle a les œuvres. Quand je considère ces choses, j'entre dans le désir de me taire et de me cacher; et je ne prononce pas un seul mot où je ne croie prononcer ma condamnation<sup>207</sup>.» Dans la chambre même de la duchesse de la Vallière, Bossuet écrit encore: «C'est s'abîmer dans la mort que de se chercher soi-même. Sortir de soi-même pour aller à Dieu, c'est la vie.» Cette seule phrase peut nous faire juger avec quelle énergique éloquence le prélat encourageait la Vallière à persister dans sa pieuse résolution.

«J'étais curieuse de savoir (écrivait madame la duchesse d'Orléans) pourquoi elle était restée si longtemps comme une

---

<sup>207</sup> BOSSUET, *Œuvres*, édit. 1818, in-8°, t. XXXVII, p. 66 (lettre au maréchal de Bellefonds, Versailles, ce 6 avril 1674).—*Ibid.* (lettres du 27 janvier 1674), t. XXXVII, p. 58.

suiivante chez la Montespan. Elle me dit que Dieu avait touché son cœur; qu'il lui avait fait connaître son péché, et qu'elle avait pensé qu'il fallait en faire pénitence et souffrir, par conséquent, ce qui lui serait le plus douloureux... Et puisque son péché avait été public, il fallait que sa pénitence le fût aussi... Elle avait offert à Dieu toutes ses douleurs, et Dieu lui avait inspiré la résolution de ne servir que lui; mais qu'elle se regardait comme indigne de vivre auprès d'âmes aussi pures que l'étaient les autres carmélites. On voyait que cela partait du cœur<sup>208</sup>.»

On ne la jugea pas d'abord ainsi à la cour et dans le monde; ce monde croit difficilement aux sublimes efforts de la vertu religieuse. Mademoiselle de la Vallière était moins aimée que madame de Montespan, parce que, nulle pour tout autre que pour son amant, préoccupée de la pensée qu'elle avait perdu ses droits à la considération, elle était mal à l'aise avec les autres femmes. Étrangère aux intrigues, à l'ambition, elle n'avait et ne voulait exercer aucun empire sur Louis XIV<sup>209</sup>; elle ne se rendait utile à personne; bonne, modeste, douce et tendre, sans aucun défaut, mais sans éminentes qualités. Aimer et être aimée, c'était sa vie. Une influence assez grande sur son amant pour verser des bienfaits, pour conférer la puissance ou les richesses pouvait seule relever cette femme de l'abaissement où elle s'était placée

---

<sup>208</sup> Madame la duchesse D'ORLÉANS, princesse palatine, *Mémoires*, édit. 1832, in-8°, p. 58.—Id., *Fragments*, 1788, in-12 (lettres du 1<sup>er</sup> mars 1719), t. I, p. 113.—Id., *Mémoires de la cour de Louis XIV et de la Régence*, Paris, 1805, in-8°, p. 56.

<sup>209</sup> MONTPENSIER, *Mémoires* (1674), t. XLIII, p. 382.

par ses faiblesses, même avec un roi.

La religion, en précipitant la Vallière au pied des autels, la releva de cet abaissement. Mais on ajouta d'abord peu de foi, sinon à la sincérité, du moins à la durée de son repentir. Son prompt retour après sa retraite de Chaillot devait faire croire que cette retraite avait été un stratagème de l'amour; et on eut la même opinion quand le bruit se répandit qu'elle songeait à se retirer de la cour. Ce bruit fut ensuite démenti, et la duchesse de la Vallière fut l'objet des railleries de toutes les femmes, même de madame de Sévigné, qui (le 15 décembre 1673) écrivait à madame de Grignan: «Madame de la Vallière ne parle plus d'aucune retraite; c'est assez de l'avoir dit. Sa femme de chambre s'est jetée à ses pieds pour l'en empêcher. Peut-on résister à cela<sup>210?</sup>»

Madame de Sévigné jugeait en femme vulgaire une femme qui ne l'était plus. La religion l'avait régénérée; elle lui avait donné une élévation, une énergie de caractère, une prévoyance pour l'avenir, une vigueur de pensée étrangère jusqu'alors à cette âme indolente et faible. La Vallière ne restait à la cour que pour régler, par l'entremise de Colbert, ce qui concernait la fortune de ses enfants. Par le canal de madame de Montespan, elle obtint encore du roi, auquel elle ne voulait rien demander, que la marquise de la Vallière, sa belle-sœur<sup>211</sup>, fût mise dans le nombre des

---

<sup>210</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (15 décembre 1673), t. III, p. 263 et 264, édit. G.; t. III, p. 172, édit. M.

<sup>211</sup> Sur le frère de la Vallière, conférez SÉVIGNÉ, *Lettres* (16 octobre 1676), t. V,

nouvelles dames d'honneur de la reine qu'on avait ajoutées aux anciennes<sup>212</sup>.

La veille de son départ de la cour, la Vallière soupa chez madame de Montespan, où mademoiselle de Montpensier alla lui faire ses adieux; et le lendemain, vendredi 20 avril (1674), elle entendit la messe du roi. Louis XIV partit aussitôt après pour se rendre en Franche-Comté assiéger Besançon, et madame de la Vallière monta en carrosse, et alla, vis-à-vis le Val-de-Grâce, se renfermer au couvent des grandes Carmélites du faubourg Saint-Jacques<sup>213</sup>.

De quelle admiration durent être saisies toutes ces austères religieuses, tout habituées qu'elles étaient aux prodiges de la grâce divine et aux miracles du repentir, lorsqu'elles virent entrer dans leur cloître cette belle femme, disant à la mère Claire du Saint-Sacrement, leur prieure: «Ma mère, j'ai fait toute ma vie un si mauvais usage de ma volonté que je viens la remettre entre vos mains, pour ne la plus reprendre!» Jusqu'à sa mort et pendant trente-six ans elle n'eut pas un seul instant la pensée de cesser d'être fidèle à cet engagement<sup>214</sup>.

Cet acte solennel ne persuada pas encore madame de Sévigné;

---

p. 176, édit. G.; t. V, p. 10, édit. M.—*État de la France*, 1678, in-12, p. 376.

<sup>212</sup> LOUIS XIV, *Œuvres*, t. V, p. 524 (lettre à la reine de Portugal, en date du 23 mai 1674).—*État de la France*, 1677, p. 376. La marquise de la Vallière est dans cet *État* la dernière inscrite de celles de la création du 1<sup>er</sup> janvier 1674.

<sup>213</sup> MONTPENSIER, *Mémoires*, t. XLIII, p. 383 (année 1674).

<sup>214</sup> L'abbé LEQUEUX, *Lettres de madame de la Vallière, morte religieuse carmélite, avec un abrégé de sa vie pénitente*, p. 47.

elle eut de la peine à croire à l'entière conversion de celle qui cependant, au milieu de sa plus grande fortune et de sa plus haute élévation, avait voulu que Mignard la peignît au milieu de ses deux enfants, tenant un chalumeau à la main, où pendait une bulle de savon autour de laquelle on lisait écrit: *Sic transit gloria mundi*. «Ainsi passe la gloire du monde<sup>215</sup>.»

Madame de Sévigné, huit jours après l'entrée de madame de la Vallière aux Carmélites, écrit au comte de Guitaud, alors gouverneur des îles Sainte-Marguerite:

«Je veux parler de madame la duchesse de la Vallière. La pauvre personne a tiré la lie de tout; elle n'a pas voulu perdre un adieu ni une larme. Elle est aux Carmélites, où, huit jours durant, elle a vu ses enfants et toute la cour (c'est-à-dire ce qui en reste<sup>216</sup>). Elle a fait couper ses cheveux, mais elle a gardé deux belles boucles sur le front. Elle caquète et dit merveilles. Elle assure qu'elle est ravie d'être dans une solitude; elle croit être dans un désert, pendue à cette grille. Elle nous fait souvenir de ce que nous disait, il y a bien longtemps madame de la Fayette après avoir été deux jours à Ruel, que, pour elle, elle s'accommoderait bien de la campagne<sup>217</sup>.»

Six semaines après, le troisième dimanche de la Pentecôte

---

<sup>215</sup> *La Vie de Pierre Mignard*, Paris, 1730, in-12, p. 100; et dans l'édition d'Amsterdam, 1731, in-12, p. 84.

<sup>216</sup> Le roi était devant Besançon et la reine à Dijon.

<sup>217</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (28 avril 1674), t. III, p. 340, édit. G.—*Lettres inédites de madame DE SÉVIGNÉ*, Paris, Klostermann, 1814, in-8<sup>o</sup>, p. 6.—*Id.*, édit. Bossange, 1819, in-12, p. 5.

(le 3 juin), la Vallière revêtit l'habit des carmélites, et quitta, ayant à peine trente ans, son nom et ses titres pour prendre celui de *sœur Louise de la Miséricorde*. Cette cérémonie de la vêtue attira un auditoire nombreux au discours que prononça dans cette occasion l'évêque d'Aire<sup>218</sup>. Nous ignorons si madame de Sévigné revint de Livry, où elle était au commencement de juin, pour assister à cette cérémonie; mais nous savons qu'elle n'assista pas à la cérémonie plus auguste qui eut lieu l'année suivante, le mardi (4 juin 1675) de la Pentecôte, lorsque la Vallière, ayant terminé son noviciat, prononça ses vœux, reçut le voile noir des mains de la reine, et dit au monde un éternel adieu. Madame de Sévigné exprima ainsi à sa fille les regrets qu'elle éprouvait de ne s'être point trouvée ce jour-là aux Carmélites avec la reine, MADEMOISELLE, mademoiselle d'Orléans, la duchesse de Longueville, la duchesse de Guise et beaucoup d'autres princesses et dames, dit *la Gazette*<sup>219</sup>:

«La duchesse de la Vallière fit hier profession. Madame de Villars m'avait promis de m'y mener, et, par un malentendu, nous crûmes n'avoir point de places. Il n'y avait qu'à se présenter,

---

<sup>218</sup> BOSSUET, *Lettres au maréchal de Bellefonds* (6 avril 1674), t. XXXVII, p. 65, édit. 1818, in-8<sup>o</sup>.—*Sermon sur la vêtue de madame la duchesse de la Vallière*, par M. l'abbé DE FROMENTIÈRES, dans les *Lettres de madame la duchesse DE LA VALLIÈRE*, 1767, in-12, p. 39, 145, 191. L'abbé Jean-Louis de Fromentières fut évêque d'Aire le 14 janvier 1673, et mourut en décembre 1684.

<sup>219</sup> *Recueil des Gazettes nouvelles pour 1675*, Paris, 1676, in-4<sup>o</sup>, n<sup>o</sup> 57, p. 409.—L'abbé LEQUEUX, *Histoire de madame de la Vallière*, p. 59, et dans le *Recueil des Oraisons funèbres* de BOSSUET, 1762, in-12, p. CLI.

quoique la reine eût dit qu'elle ne voulait pas que la permission fût étendue. Tant y a que Dieu ne le voulut pas. Madame de Villars en a été affligée. Elle fit donc cette action, cette belle et courageuse personne, comme toutes les autres de sa vie, d'une manière noble et charmante. Elle était d'une beauté qui surprit tout le monde; mais ce qui vous étonnera, c'est que le sermon de M. de Condom (Bossuet) ne fut pas aussi divin qu'on l'espérait<sup>220</sup>.»

Le jugement que porte madame de Sévigné de ce discours paraîtra exact à ceux qui ne le liront pas avec les favorables préventions de l'historien du grand prélat<sup>221</sup>, qui en a jugé différemment. Cette action de la Vallière était plus sublime que la plus sublime éloquence. «Au moment où on la mit sous le drap mortuaire (dit la duchesse d'Orléans), je versai tant de larmes que je ne pus me laisser voir davantage. Après la cérémonie elle vint me trouver pour me consoler, et elle me dit qu'il fallait plutôt la féliciter que la plaindre, puisque son bonheur commençait dès ce moment<sup>222</sup>.»

Cinq ans après, madame de Sévigné revit encore madame de

---

<sup>220</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (5 juin 1675), t. III, p. 403, édit. G.; t. III, p. 283, édit. M.

<sup>221</sup> DE BAUSSET, *Hist. de Bossuet*, 4<sup>e</sup> édit., 1824, in-12, t. II, p. 40 à 42. Il est dit, dans le recueil des *Oraisons funèbres* de Bossuet, 1762, in-12, p. 424, que Bossuet n'a jamais publié lui-même ce sermon sur la Vallière ni communiqué son manuscrit. Et cependant on ajoute: «Il fut imprimé plusieurs fois depuis 1691, année où il fut inséré dans un recueil de pièces d'éloquence.»

<sup>222</sup> Madame la duchesse D'ORLÉANS, *Mémoires et Fragments*, in-8<sup>o</sup>, 1832, p. 58. —Id., *Mémoires de la cour de Louis XIV*, 1827, in-8<sup>o</sup>, p. 56.

la Vallière; et sa correspondance nous prouve que toujours elle conserva pour elle les généreux sentiments qu'elle a manifestés dans les dernières lettres que nous avons citées.

Le 5 janvier 1680 elle écrit à sa fille<sup>223</sup>:

«Je fus hier aux grandes Carmélites avec MADEMOISELLE (mademoiselle de Montpensier), qui eut la bonne pensée de mander à madame de Lesdiguières de me mener. Nous entrâmes dans ce saint lieu. Je fus ravie de l'esprit de la mère Agnès (Gigault de Bellefonds, sœur du maréchal); elle me parla de vous comme vous connaissant par sa sœur (la marquise de Villars). Je vis madame Stuart, belle et contente. Je vis mademoiselle d'Épernon (elle s'était faite carmélite par la douleur que lui causa la mort du chevalier de Fiesque en 1648), qui ne me trouva pas défigurée; il y avait plus de trente ans que nous ne nous étions vues..... Mais quel ange m'apparut à la fin! car M. le prince de Conti (le gendre de la Vallière) la tenait au parloir. Ce fut, à mes yeux, tous les charmes que nous avons vus autrefois; je ne la trouvai ni bouffie ni jaune; elle est moins maigre et plus contente; elle a ses mêmes yeux et ses mêmes regards; l'austérité, la mauvaise nourriture et le peu de sommeil ne les lui ont ni creusés ni battus; cet habit si étrange n'ôte rien à la bonne grâce ni au bon air. Pour sa modestie, elle n'est pas plus grande que quand elle donnait au monde une princesse de Conti; mais c'est assez pour une carmélite. Elle me dit mille honnêtetés, me parla de vous si bien, si à propos; tout ce qu'elle dit était si assorti à sa

---

<sup>223</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (4 janvier 1680), t. VI, p. 286, édit. G.; t. VI, p. 92, édit. M.

personne que je ne crois pas qu'il y ait rien de mieux. M. de Conti l'aime et l'honore tendrement; elle est son directeur; ce prince est dévot et le sera comme son père. En vérité, cet habit et cette retraite sont une grande dignité pour elle.»

Et plus tard madame de Sévigné oppose à l'orgueil des autres maîtresses de Louis XIV le souvenir de cette «petite violette qui se cachait sous l'herbe, honteuse d'être maîtresse, d'être mère, d'être duchesse<sup>224</sup>.» C'est encore madame de Sévigné qui, en annonçant à sa fille la mort du frère de madame de la Vallière (gouverneur et grand sénéchal de la province du Bourbonnais), nous fait connaître l'admiration et les regrets peut-être (les passions sont si capricieuses et produisent sur les volontés humaines des effets si bizarres!) que fit éprouver à Louis XIV ce grand triomphe, dans la Vallière, de la religion sur l'amour.

«M. de la Vallière est mort... Sœur Louise de la Miséricorde fit supplier le roi de conserver le gouvernement pour acquitter les dettes, sans faire mention de ses neveux. Le roi lui a donc donné ce gouvernement, et lui a mandé que, s'il était assez homme de bien pour voir une carmélite aussi sainte qu'elle, il irait lui dire lui-même la part qu'il prend de la perte qu'elle a faite<sup>225</sup>.»

Louis XIV était sincère: la pensée du salut, qui devait bientôt le préoccuper assez fortement pour mettre un terme à la licence

---

<sup>224</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (1<sup>er</sup> septembre 1680), t. VII, p. 190, édit. G.; t. VI, p. 443, édit. M.—Conférez les vers de la *Couronne de Julie* (la duchesse de Montausier).

<sup>225</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (16 octobre 1676), t. V, p. 170, édit. G.; t. V, p. 30, édit. M.

de ses mœurs, lui faisait mieux comprendre qu'à tous ceux qui l'entouraient ce que pouvait sur le cœur de la Vallière la passion pour Dieu. Il savait, lui, le grand coupable, que, pour avoir la plus forte part aux prières de cette vraie religieuse, il devait respecter l'enceinte où elle s'était retirée. Madame de Montespan était aussi tourmentée; mais alors, dans l'enivrement de la faveur, elle ne pouvait avoir cette même délicatesse de sentiment, et elle crut se montrer généreuse en accompagnant plusieurs fois la reine, dont elle était une dame d'honneur, dans ses visites aux grandes Carmélites. Madame de Montespan, par des questions indiscrètes et par l'offre plus indiscrète encore de ses services, s'attira une réponse courte, froide et digne de madame de la Vallière; réponse faite, dit madame de Sévigné, d'un air tout aimable et avec toute la grâce, l'esprit et la modestie imaginables<sup>226</sup>.

Peu d'années après, Montespan, retirée de la cour, mais non du monde, et, dans le monde, tourmentée du désir de faire son salut, apprécia mieux Louise de la Miséricorde; elle en fit son amie, sa consolatrice et enfin le directeur de sa conscience<sup>227</sup>.

La Vallière occupe plus de place dans la vie de Louis XIV par son repentir que par son amour. Cette belle victime,

---

<sup>226</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (29 avril 1676), t. IV, p. 412, édit. G.; t. IV, p. 272, édit. M.—Conférez MAGDELEINE DU SAINT-ESPRIT, *Lettres*, 1710.

<sup>227</sup> Conférez MAGDELEINE DU SAINT-ESPRIT, par une dame pénitente, 1710, et l'Annuaire de l'Aube pour 1849, 2<sup>e</sup> partie, p. 25.—*Réflexions sur la miséricorde de Dieu, par une dame pénitente*, 1685 et 1686, in-12, p. 170.

offerte à Dieu en expiation des désordres de ce roi, fit sur lui une impression profonde, que ni les autres maîtresses ni les distractions de la guerre ou de la politique ne purent effacer. La Vallière ne fut jamais plus présente à la pensée de Louis XIV que depuis qu'elle eut abandonné sa cour; jamais elle ne lui apparut sous des traits plus divins que lorsqu'il se fut interdit sa vue. Il saisissait avec joie les occasions de lui continuer ses bienfaits dans ses parents, dans ses enfants. Aux occasions solennelles de mort ou de mariage il était satisfait d'apprendre que la reine et toute la cour donnaient à la Vallière des témoignages d'intérêt et de vénération<sup>228</sup>. C'est dans son cloître, au pied des autels, que la Vallière a préparé, à son insu, la chute de Montespan et le long règne de Maintenon.

Si Louis XIV, par sa conduite réservée envers Louise de la Miséricorde, a été taxé d'ingratitude et d'oubli, c'est que le monde ne connaît d'autre passion que celle qu'inspirent les enchantements de la volupté, de l'esprit ou des talents, et qu'il ignore la force d'un attachement où l'âme et le cœur ont la principale part. Louis XIV y était sensible. On sait qu'en voyant la veuve de Scarron amaigrie par la douleur d'avoir perdu l'aîné des enfants de Montespan, confié à ses soins et âgé de trois ans, il avait dit: «Elle sait bien aimer; il y aurait du plaisir à être aimé d'elle<sup>229</sup>.» Et cependant, à cette époque, cette femme

---

<sup>228</sup> CAYLUS, *Souvenirs*, édit. de Renouard, 1806, in-12, p. 89.—*Ibid.*, t. LXVI, p. 384 de la Collect. de Petitot, 1828, in-8°.

<sup>229</sup> *Les souvenirs de madame DE CAYLUS sur les intrigues amoureuses de la cour,*

lui déplaisait souverainement, parce qu'elle plaisait trop à sa maîtresse.

---

avec des notes de M. DE VOLTAIRE; seconde édition, augmentée de la défense de Louis XIV, pour servir de suite à son Siècle; au château de Ferney, 1770, in-12 (186 pages), p. 31. C'est la meilleure édition; elle a été faite sur le manuscrit donné à Voltaire par M. de Caylus (*Souvenirs*, 1806, in-12, p. 89, édit. de Renouard).—*Idem.*, Collection Petitot, t. LXVI, p. 384, in-8<sup>o</sup>, 1828, édit. M. Voyez ces *Mémoires sur la Vallière, sur Sévigné*, t. II, p. 191, 247, 297, 505, 506; III, 45, 237, 240, 319, 325; IV, 89.

# CHAPITRE VI.

## 1674-1675

Le parti religieux et le parti mondain se disputent l'influence sur Louis XIV.—Réforme dans la maison de la reine.—Les filles d'honneur sont remplacées par les dames du palais.—Effets de cette mesure.—Scrupules religieux de madame de Sévigné.—Sa visite à Port-Royal des Champs.—Son admiration pour le P. Bourdaloue.—Mort du grand Condé.—Bourdaloue console le duc de Gramont après la mort du comte de Guiche.—Madame de Sévigné détrompe sa fille, qui croit que l'on peut être à la cour longtemps triste.—Changement dans les spectacles de la cour.—Pour quelle raison *le Malade imaginaire* ne fut pas joué à la cour.—Molière et Lulli étaient rivaux.—Après la mort de Molière, Louis XIV charge Colbert de réorganiser les spectacles de Paris.—L'Opéra devient le spectacle dominant.—Alliance de Quinault et de Lulli.—On répète chez madame de Montespan l'opéra d'*Alceste*.—La Rochefoucauld est appelé à ces représentations.—Éloge que fait de cet ouvrage madame de Sévigné.—Le chœur des suivants de Pluton cité.—L'impulsion donnée à l'Opéra ne profite qu'à la musique instrumentale.—L'Italie reste supérieure à la France pour tout le reste.—Madame de Sévigné va à un opéra.—Des musiciens.—Molière chez Pelissari.—Des sociétés de Paris à cette époque.—Madame Pelissari réunit chez elle

les littérateurs médiocres.—Composition de l'Académie française.—Madame de Sévigné annonce à sa fille la mort prochaine de Chapelain.—Cause de son peu de sympathie pour cet ancien maître de son enfance.—Elle devient l'admiratrice de Boileau.—Elle entend la lecture de son *Art poétique* chez Gourville et chez M. de Pomponne.—Ce poëme est livré à l'impression.—L'auteur y intercale, au moment de la publication, quatre vers pour célébrer la seconde conquête de la Franche-Comté.—Ces quatre vers nuisent à ceux qui les suivent, auparavant composés.

Il y avait à la cour deux partis qui se disputaient l'influence sur le roi. L'un, composé de tous les courtisans dévoués qui avaient part à ses largesses, de ceux qui désiraient obtenir à tout prix des grades, des commandements militaires, des gouvernements, de grandes charges, des intendances, des ambassades, des emplois lucratifs, des distinctions honorifiques: ceux-là pensaient que Louis XIV devait continuer le cours de ses conquêtes; que ses maîtresses, le faste de ses palais, de ses fêtes, de sa maison étaient des démonstrations obligées de sa grandeur et des manifestations nécessaires de sa puissance. Louvois et Montespan étaient les appuis naturels de ce parti. Le parti contraire aurait voulu que Louis XIV renonçât à ses maîtresses; qu'il épargnât à ses sujets le scandale de ses amours avec une femme mariée; qu'il restreignît ses dépenses et mît un terme à son ambition et qu'il n'excitât pas la haine des souverains et de toute l'Europe contre lui et contre la France. Dans ce parti étaient tous ceux qui voyaient le bien public dans le règne de la religion et des mœurs. Colbert,

homme réglé dans sa conduite, pensait ainsi; mais il ne pouvait avoir sur son parti la même influence que Louvois sur le sien<sup>230</sup>. Chargé de l'administration des finances, il était obligé de mettre sans cesse de nouveaux impôts pour suffire à des dépenses qui s'accroissaient sans cesse; il ne le pouvait qu'en appesantissant de plus en plus le joug du despotisme sur les parlements, les assemblées des états, les magistrats municipaux, les membres de toutes les corporations qui jouissaient de quelque liberté, tous partisans de la paix et d'une sage réforme. La confiance que Louis XIV avait en Colbert comme habile administrateur était encore un obstacle qui lui faisait perdre tout crédit sur les hommes les plus honorables. Louis XIV ne lui imposait pas seulement le devoir de régler les finances de l'État, d'organiser la marine, le commerce; il ne se fiait qu'à lui pour ses dépenses privées, et il le chargeait du détail de celles qui concernaient ses maîtresses. Il n'oublia jamais que Colbert avait été sous Mazarin un excellent intendant; il s'en servait toujours comme tel, et rendait ce grand ministre complice des désordres que celui-ci aurait voulu empêcher. Plus que Louvois, et avec juste raison, Colbert excitait l'envie. Il est vrai qu'en travaillant sans cesse au bien de l'État il travaillait aussi à l'accroissement de sa fortune et à l'élévation de sa famille. Dans le clergé, dans la diplomatie et dans la marine les Colbert occupaient les principaux emplois,

---

<sup>230</sup> DEPPING, *Correspondance administrative de Louis XIV*. Lettres du roi à Colbert (18 mai et 19 juin 1674), dans les *Documents historiques tirés des collections manuscrites de la Bibliothèque royale*, 1843, in-4<sup>o</sup>, t. II, p. 524, 525 et 526.

étaient revêtus des plus hautes dignités. Ne pouvant restreindre le roi dans son penchant à la profusion, Colbert en profitait pour son compte. Il laissa à sa mort douze millions, qui font vingt-quatre millions de notre monnaie actuelle. Cette fortune n'était pas, comme celle de Fouquet, le fruit de coupables manœuvres; mais, en définitive, c'était le trésor et les impôts sur les peuples, ruinés par la guerre, qui subvenaient aux générosités du monarque et à celles des provinces et des villes en faveur des ministres, de leurs parents et de leurs amis. Cependant ce parti, qui était véritablement celui des bonnes mœurs et le plus favorable aux intérêts du roi et du pays, ne manquait pas de soutiens à la cour: la religion lui en créait, pleins d'activité et de zèle. Parmi eux on comptait le duc de Beauvilliers et le maréchal de Bellefonds, Pomponne et beaucoup d'autres; enfin, il avait dans Bossuet et dans Bourdaloue deux apôtres sublimes.

Tous fondaient leur espoir sur l'auguste empire de la religion, qui parvient toujours à faire entendre sa voix puissante quand les passions sont apaisées. La foi était vivante dans l'âme de madame de Montespan comme dans celle de Louis XIV, et elle se manifestait dans tous les deux par leur exactitude à s'assujettir aux pratiques religieuses que l'Église prescrit.

Ce parti considéra avec raison comme un premier succès la religieuse retraite de la Vallière, et comme un second le renvoi des filles d'honneur. Quel qu'ait été le motif qui fit agir Montespan, il est certain que ce fut elle qui eut la principale part à cette réforme, qu'elle la désira et la voulut avec toutes

ses conséquences. Madame de Sévigné, en donnant à madame de Grignan des détails sur l'intérieur de *Quantova* (c'est le nom chiffré par lequel elle désigne madame de Montespan), dit: «Il est très-sûr qu'en certain lieu on ne veut séparer aucune femme de son mari ni de ses devoirs; on n'aime pas le bruit, à moins qu'on ne le fasse<sup>231</sup>.»

On avait pensé à madame de Grignan pour être dame du palais; mais sans doute que madame de Montespan la trouva trop jeune et trop belle<sup>232</sup>.

Madame de Grignan dut peu regretter de n'avoir pas été nommée. Avec les filles d'honneur disparurent les joies et la gaieté de cette cour brillante: toute liberté en fut bannie; le service pénible et l'étiquette sévère auxquels les dames du palais furent assujetties firent souffrir celles qui avaient brigué avec ardeur ces charges lucratives et honorifiques. La contrainte et l'ennui s'appesantirent jusque sur les bals et les divertissements que le roi donnait fréquemment<sup>233</sup>.

Cependant cette réforme eut un très-heureux effet sur les mœurs; madame de Sévigné elle-même, qui plaisante sur les femmes devenues subitement dévotes, fut alors plus fortement tourmentée par les scrupules que lui causait souvent son amour excessif pour sa fille; elle trouva très-bien que l'animosité que

---

<sup>231</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (8 janvier 1674), t. III, p. 299, édit. G.; t. III, p. 203, édit. M.

<sup>232</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (18 décembre 1673), édit. G., t. III, p. 268.

<sup>233</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (22 et 29 janvier 1674), t. III, p. 324 et 331, édit. G.; t. III, p. 225 et 231, éd. M.—*Lettres des FEUQUIÈRES* (25 janvier 1674), t. II, p. 248.

celle-ci lui avait inspirée contre l'évêque de Marseille lui eût attiré un refus d'absolution. Elle dit à madame de Grignan: «Ce confesseur est un fort habile homme; et si les vôtres ne vous traitent pas de même, ce sont des ignorants, qui ne savent pas leur métier<sup>234</sup>.»

On voit par là que madame de Sévigné avait lu le traité du grand Arnauld sur la *fréquente communion*. Dans la lettre où elle dit à sa fille que d'Hacqueville ne voudrait pas des douceurs d'un attachement tel que celui qu'elle a pour elle, parce qu'il est mêlé de trop d'inquiétude et de tourments, elle ajoute: «D'Hacqueville a raison de ne vouloir rien de pareil; pour moi, je m'en trouve fort bien, pourvu que Dieu me fasse la grâce de l'aimer encore plus que vous: voilà ce dont il est question. Cette petite circonstance d'un cœur que l'on ôte au Créateur pour le donner à la créature me donne quelquefois de grandes agitations. La *Pluie* (M. de Pomponne) et moi nous en parlions l'autre jour très-sérieusement. Mon Dieu, qu'elle est à mon goût cette *pluie*! Je crois que je suis au sien; nous retrouvons avec plaisir nos anciennes liaisons<sup>235</sup>.» On ne peut douter que madame de Sévigné, lorsqu'elle écrivait cette lettre, n'eût alors la mémoire toute fraîche de l'admirable petit traité de saint Eucher sur le *mépris du monde*, dont son ami Arnauld d'Andilly venait

---

<sup>234</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (4 décembre 1673), t. III, p. 249, édit. G.; t. III, p. 160, édit. M. Voyez ci-après chap. X, p. 198.

<sup>235</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (18 décembre 1673), t. III, p. 268; t. III, p. 177, édit. M. (1820).

de publier une traduction<sup>236</sup>, puisqu'elle reproduit une pensée d'Eucher en se servant des mêmes expressions.

Quand ses scrupules la préoccupent, elle se rapproche de ses anciens amis les jansénistes, surtout d'Arnauld d'Andilly; et alors les rigueurs de l'hiver ne peuvent l'arrêter. Ce fut un 23 janvier (1674) qu'elle alla voir pour la première fois Port-Royal des Champs; et elle écrit à sa fille: «Je revins hier du Mesnil (de chez madame Habert de Montmor), où j'étais allée pour voir le lendemain M. d'Andilly. Je fus six heures avec lui; j'eus toute la joie que peut donner la conversation d'un homme admirable; je vis aussi mon oncle Sévigné, mais un moment. Ce Port-Royal est une Thébaïde; c'est un paradis; c'est un désert où toute la dévotion du christianisme s'est rangée; c'est une sainteté répandue dans tout le pays, à une lieue à la ronde. Il y a cinq ou six solitaires qu'on ne connaît point, qui vivent comme les pénitents de saint Jean-Climaque. Les religieuses sont des anges sur terre. Mademoiselle de Vertus y achève sa vie. Je vous avoue que j'ai été ravie de voir cette divine solitude, dont j'ai tant ouï parler: c'est un vallon affreux, tout propre à inspirer le goût de faire son salut. Je revins coucher au Mesnil, et hier ici (Paris), après avoir embrassé M. d'Andilly en passant. Je crois que je dînerai demain chez M. de Pomponne; ce ne sera pas sans parler de son père

---

<sup>236</sup> SAINT-EUCHER, *Du mépris du monde*, traduit par ARNAULD D'ANDILLY dans Pierre le Petit, 1687, in-12 (81 pages), p. 54. Après le privilège il est dit: «Achevé d'imprimer pour la première fois le 3 décembre 1671.» Ainsi il y a eu une édition antérieure, et nous apprenons par l'avertissement que cette édition contenait aussi le latin. Il manque dans la nôtre.

(Arnauld d'Andilly) et de ma fille. Voilà deux chapitres qui nous tiennent au cœur<sup>237</sup>.»

Le penchant de madame de Sévigné pour ses amis les jansénistes ne diminuait en rien son admiration pour le jésuite Bourdaloue. Elle dit: «Le P. Bourdaloue fit un sermon le jour de Notre-Dame<sup>238</sup> qui transporta tout le monde; il était d'une force à faire trembler les courtisans, et jamais prédicateur évangélique n'a prêché si hautement ni si généreusement les vérités chrétiennes<sup>239</sup>.»

On connaît ce mot du grand Condé, qui, à l'église, lorsque le P. Bourdaloue montait en chaire, appuyant une main sur l'épaule de la duchesse de Longueville assoupie et de l'autre lui montrant la chaire, lui disait: «Ma sœur, réveillez-vous; voilà l'ennemi!»

Mais c'est lorsque madame de Sévigné peint le père Bourdaloue consolant le vieux maréchal de Gramont de la perte de son fils aîné, l'espoir de sa race, qu'elle nous montre toute l'influence de ce prédicateur sur les grands de cette époque. Elle trace de cette scène un admirable tableau. Guiche, qui fut exilé pour ses amours avec l'aimable Henriette et pour son intrigue avec Vardes contre la Vallière, n'était point généralement aimé. Madame de Sévigné, qui lui plaisait beaucoup par son

---

<sup>237</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (26 janvier 1674), t. III, p. 326 et 327, édit. G.; t. III, p. 227, édit. M.

<sup>238</sup> Le jour de la Purification, le 2 février, ou peut-être le dimanche 28 janvier; car cette fête commençait le dimanche qui précédait ce jour et se continuait jusqu'au jour même. Voyez BOSSUET, *Catéchisme des festes*, 1687, p. 86.

<sup>239</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (5 février 1674), t. III, p. 336, édit. G.; t. III, p. 234, édit. M.

esprit, trouvait le sien guindé, ceinturé comme sa personne. Cependant sa mort fit une sensation profonde. On comprit qu'en lui disparaissait l'homme de la cour le plus beau, le plus brillant, le plus chevaleresque, le plus instruit; le comte de Guiche aurait eu toutes les qualités qui font le héros s'il n'avait eu les défauts qui empêchent de le devenir: la vanité et la présomption. Ce fut lui qui, en s'élançant le premier dans le courant rapide du Rhin, assura le passage de ce fleuve. Louis XIV, témoin de son courage impétueux, lui eût accordé toute sa faveur s'il avait pu abattre en lui cet orgueil hautain qui le mettait mal à l'aise avec toute supériorité. Un léger revers à la guerre lui fut si sensible qu'il en mourut de chagrin<sup>240</sup>.

«Il faut commencer, ma chère enfant, par la mort du comte de Guiche. Le P. Bourdaloue l'a annoncée au maréchal de Gramont, qui s'en douta, sachant l'extrémité de son fils. Il fit sortir tout le monde de sa chambre. Il était dans un petit appartement qu'il a au dehors des Capucines. Quand il fut seul avec ce père, il se jeta à son cou, disant qu'il devinait bien ce qu'il avait à lui dire; que c'était le coup de sa mort; qu'il la recevait de la main de Dieu; qu'il perdait le seul et véritable objet de toute sa tendresse et de toute son inclination naturelle; que jamais il n'avait eu de sensible joie et de violente douleur que par ce fils, qui avait des choses admirables. Il se jeta sur un lit, n'en pouvant plus, mais

---

<sup>240</sup> Voyez PROSPER MARCHAND, *Dictionnaire historique*, 1758, in-folio, p. 296-300.—*Mémoires du comte DE GUICHE*, Utrecht, 1744, in-12, deux volumes.—Conférez ces *Mémoires* sur madame de Sévigné, I, 302; II, 139, 191, 312; IV, 134, 212.—HAMILTON, *Œuvres*, t. I, p. 25.

sans pleurer, car on ne pleure plus dans cet état. Le père pleurait, et n'avait encore rien dit. Enfin il lui parla de Dieu comme vous savez qu'il en parle. Ils furent six heures ensemble; et puis le père, pour lui faire faire son sacrifice entier, le mena à l'église de ces bonnes Capucines, où l'on disait vigiles pour ce cher fils. Le maréchal y entra en tremblant, plutôt traîné et poussé que sur ses jambes; son visage n'était plus reconnaissable. Monsieur le Duc le vit en cet état, et, en nous le contant chez madame de la Fayette, il pleurait. Le maréchal revint enfin dans sa petite chambre; il est comme un homme condamné. Le roi lui a écrit; personne ne le voit<sup>241</sup>.»

Ce touchant récit fit croire à madame de Grignan que sa mère, ses amis étaient inconsolables de la mort du comte de Guiche. Mais dans cette cour, tout occupée de plaisirs et d'ambition, et de gloire et d'amour, personne ne pouvait paraître triste, surtout lorsque le roi avait daigné vous consoler. Aussi madame de Sévigné écrit à sa fille: «Hors le maréchal de Gramont, on ne songe déjà plus au comte de Guiche: voilà qui est fait<sup>242</sup>.» Mais elle fut obligée de s'y reprendre à plusieurs fois pour ramener

---

<sup>241</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (8 décembre 1673), t. III, p. 251, édit. G.; t. III, p. 161, édit. M.—Le comte de Guiche mourut le 29 novembre 1674 à Creutznach dans le palatinat du Rhin, entre les bras de son frère le comte de Louvigny.—Conférez SÉVIGNÉ, *Lettres* (27 septembre et 4 octobre 1671), t. II, p. 243, 254, 350, édit. G.; et *Mémoires et fragments historiques de MADAME, duchesse D'ORLÉANS, princesse Palatine*, édit. 1832, p. 207.—*Lettres des FEUQUIÈRES*, t. VI, p. 321.

<sup>242</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (18 décembre 1673), t. III, p. 266, édit. G.; t. III, p. 175, édit. M.

madame de Grignan à son unisson. «Ha! fort bien; nous voici dans les lamentations du comte de Guiche. Hélas! ma pauvre enfant, nous n'y pensons plus ici, pas même le maréchal, qui a repris le soin de faire sa cour.» Quelques jours après, nouvelle réprimande: «Vous vous moquez avec vos longues douleurs. Nous n'aurions jamais fait ici si nous voulions appuyer autant sur chaque nouvelle: il faut expédier; expédiez, à notre exemple<sup>243</sup>.»

Elle expédie en effet; et il est impossible de trouver dans aucune correspondance autant de faits intéressants sur les événements publics, les personnages du temps, les spectacles, la littérature et la vie de toute une époque, touchés avec tant de concision, d'esprit, de finesse et de gaieté.

Un grand changement eut lieu dans les spectacles à la cour et à la ville, car alors Paris se conformait à la cour; c'était le roi qui réglait l'un et l'autre.

Louis XIV a dit, dans ses Instructions au Dauphin, qu'il est du devoir d'un monarque de donner des amusements à sa cour, à son peuple, à lui-même<sup>244</sup>. Les spectacles publics furent donc par lui mis au nombre des affaires d'État. La mort de Molière les avait désorganisés. Cependant la comédie n'était pas le genre de spectacle que préférait Louis XIV: il aimait par-dessus tout la danse, la musique, les belles décorations; il

---

<sup>243</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (25 décembre 1673), t. III, p. 276, édit. G.; t. III, p. 183, édit. M.—*Ibid.* (28 décembre 1673), t. III, p. 283, éd. G.; t. III, p. 189, édit. M.

<sup>244</sup> DUC DE NOAILLES, notes sur les *Mémoires de Louis XIV*; appendice à la Vie de Maintenon, 1848, in-8<sup>o</sup>, t. I, p. 558.

n'oubliait pas qu'il avait autrefois brillé dans les ballets composés pour lui. Il avait été, dans sa jeunesse, un très-bon joueur de guitare<sup>245</sup>; ce qui n'étonne pas quand on sait qu'on lui donna un maître de cet instrument lorsqu'il était à peine âgé de huit ans<sup>246</sup>. C'est cette préférence du roi pour la musique qui avait fait le succès de l'opéra, introduit en France par Mazarin. Mais Molière, aussi habile directeur de spectacles qu'auteur illustre et bon acteur, pour donner au roi le goût de la comédie, imagina de joindre à ses pièces des danses, des chants, des ballets-mascarades, bien ou mal motivés<sup>247</sup>. Il chargeait Lulli d'en faire la musique; et même, dans la composition de la tragi-comédie-ballet de *Psyché*, il fit concorder heureusement, pour aller plus vite, Lulli, Quinault et Corneille. Le grand tragique fut lui-même étonné qu'en remplissant le cadre qui lui était donné sa muse, affaiblie par l'âge, eût retrouvé, pour une déclaration d'amour, tout le feu de la jeunesse. C'est ainsi que Molière soutint son théâtre florissant contre les dangereuses rivalités du théâtre de la rue Guénégaud, où se jouait l'opéra; du théâtre de l'hôtel de

---

<sup>245</sup> *Mémoires de Noailles*, dans Petitot, t. LXIV, p. 104. Lettre de la princesse des Ursins (11 juillet 1698).

<sup>246</sup> *État général des officiers, domestiques et commensaux du Roi*, mis en ordre par le sieur DE LA MARTINIÈRE, p. 116. Ce maître de guitare se nommait Bernard Jourdan, sieur de la Salle, et c'est le 29 avril 1651 que de la Salle fut placé près du jeune roi, afin de lui enseigner à jouer de la guitare. Le maître de luth n'avait que le quart des appointements du maître de guitare.

<sup>247</sup> Conférez *Mémoires sur Sévigné*, t. I, p. 513, 525; t. II, ch. XXIII, p. 332, 340; t. III, ch. V, p. 98.

Bourgogne et de celui du Marais, où l'on représentait les pièces de Racine et celles de Corneille<sup>248</sup>.

La musique est un art qui ne parle au cœur et à l'imagination que par les sons. Par cela même elle convient mieux que les compositions dramatiques à ceux que l'âge ou la multiplicité des affaires ont rendus, dans leurs moments de distraction, peu capables d'une attention soutenue. Tel commençait à être Louis XIV. Lulli s'aperçut du déclin de son goût pour la comédie. Il s'associa avec Quinault, dont il espérait avec raison obtenir des opéras meilleurs que ceux de l'abbé Perrin<sup>249</sup>; et, pour empêcher que Molière ne pût réunir dans ses compositions la comédie et l'opéra, il obtint une ordonnance (22 avril 1672) qui portait défense aux comédiens d'avoir, pour leurs représentations, plus de deux voix et plus de six violons. Dès lors Molière, brouillé avec Lulli ne put se servir de lui pour les ballets du *Malade imaginaire*, et il en fit composer la musique par Charpentier, musicien aussi habile, mais non aussi goûté que Lulli, qui le persécuta par jalousie<sup>250</sup>. *Le Malade imaginaire* fut cependant représenté sur le théâtre du Palais-Royal, le 10 février 1673, avec

---

<sup>248</sup> Vie de PHILIPPE QUINAULT, dans l'édition de ses *Œuvres*, 1715, in-12, t. I, p. 33-35.—CHAPUZEAU, *le Théâtre français*, divisé en trois livres, 1674, in-12, p. 198-211.

<sup>249</sup> Les frères PARFAICT, *Histoire du Théâtre français*, t. XI, p. 293.

<sup>250</sup> TITON DU TILLET, *Parnasse françois*, Paris, 1732, in-folio, p. 490.—ROQUEFORT, dans la *Biographie universelle*, t. VIII, p. 244, article *Charpentier* (Marc-Antoine). Ce savant maître de musique de la Sainte-Chapelle naquit à Paris en 1634, et y mourut en 1702, âgé de soixante-huit ans.

toute sa musique, et imprimé la même année<sup>251</sup>; mais il ne fut joué à la cour que l'année suivante<sup>252</sup>. Débarrassé d'un redoutable rival par la mort de Molière, Lulli resta le directeur favorisé des divertissements du roi. Quatre des principaux acteurs de la troupe de Molière s'en étant séparés pour entrer dans la troupe de l'hôtel de Bourgogne, Colbert fut chargé par Louis XIV de former, des débris de la troupe du grand comique et de celle du Marais, une nouvelle troupe qui fut transportée rue Mazarine; et le théâtre du Palais-Royal fut donné à Lulli pour y établir l'Opéra, décoré du nom d'*Académie royale de musique*. L'ancien Opéra du marquis de Sourdac disparut, et le nouvel Opéra fut fondé par l'association de Lulli, de Quinault, de Vigaroni; le musicien, le poète et le décorateur formèrent un spectacle tout nouveau, d'une grandeur et d'une magnificence fort au-dessus de tout ce qu'on avait vu jusqu'alors. Il devint célèbre dans toute l'Europe, et n'a cessé de contribuer aux progrès de la chorégraphie, de la musique vocale et instrumentale. Quoique toujours onéreux pour l'État, il a survécu à tous les désastres de nos révolutions. Malgré la réunion des talents qui contribuaient à sa réussite, il causa, dans la nouveauté, plus d'admiration que de plaisir<sup>253</sup>, et il ne se soutint que par la volonté et la munificence de Louis XIV, qui

---

<sup>251</sup> Avec le Prologue, 36 pages in-4°, Paris, 1663, chez Christophe Ballard.

<sup>252</sup> FÉLIBIEN, *les Divertissements de Versailles*, p. 28.

<sup>253</sup> Conférez LA FONTAINE, *Épître à M. Nyert sur l'Opéra*, et nos notes dans les *Œuvres*, édit. 1827, t. VI, p. 108 à 119.—RAGUENET, *Parallèle des Italiens et des Français en ce qui regarde la musique et l'Opéra*, in-12, Paris, 1702, p. 124.—LA BRUYÈRE, *Caractères*, ch. XLVII, t. I, p. 164, édit. W., 1835, in-8° et in-12.

le mit à la mode. Jamais, depuis, l'empressement du public ne suffit pour entretenir ce spectacle dans la splendeur et le luxe qui est de son essence; pour qu'il pût subsister il a fallu que tous les gouvernements qui se sont succédé en France fussent pour lui plus prodigues encore que n'avait été Louis XIV.

Ce fut madame de Montespan qui eut la principale part à cette rénovation de l'Opéra. Pour faire cette révolution théâtrale, elle s'appuya sur l'opinion de la Rochefoucauld, alors, à la cour, le grand arbitre du goût. «M. de la Rochefoucauld, dit madame de Sévigné à sa fille, ne bouge de Versailles; le roi le fait entrer chez madame de Montespan pour entendre les répétitions d'un opéra qui passera tous les autres: il faut que vous le voyiez<sup>254</sup>.» Cet opéra était celui d'*Alceste ou le Triomphe d'Alcide*, qui fut le premier que composa Quinault depuis qu'il avait fait alliance avec Lulli et que la salle du Palais-Royal avait été accordée à ce dernier pour son spectacle<sup>255</sup>. Le succès de ce nouvel ouvrage fut grand, et fit oublier à ce public ému et flatté que Molière, dans cette même salle, en le bafouant le faisait rire. Madame de Sévigné écrit le 8 janvier 1674: «On joue jeudi l'opéra qui est un prodige de beauté; il y a des endroits de la musique qui m'ont fait pleurer; je ne suis pas seule à ne le pouvoir soutenir;

---

<sup>254</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (20 novembre 1673), t. III, p. 231, édit. G.; t. III, p. 146, édit. M.—Vie de QUINAULT, dans les *Œuvres de QUINAULT*, édit. 1715, p. 34.

<sup>255</sup> Le premier opéra de ces deux auteurs, joué dans cette salle, fut *Cadmus et Hermione*, représenté le 17 avril 1673; mais cette pièce avait déjà été jouée au jeu de paume du Bel-Air. Conférez *Vie de Quinault*, dans les *Œuvres de QUINAULT*, édit. 1715, in-12.

l'âme de madame de la Fayette en est tout alarmée<sup>256</sup>.» Je le crois sans peine: celle qui n'avait jusqu'alors entendu que les opéras de François Perrin, les maigres instruments de Gabriel Gilbert et les accompagnements monotones de Cambert<sup>257</sup> devait être agréablement surprise de cette variété d'instruments, de ces timbales, de ces trompettes qui produisaient, par leur éclatante harmonie, des effets inconnus à la musique française. Les récitatifs du musicien florentin, admirés encore de nos artistes modernes par la vérité de la déclamation et la justesse de la prosodie, ne devaient pas médiocrement toucher des femmes d'un goût aussi exercé que madame de la Fayette et madame de Sévigné. Le beau chœur des suivants de Pluton, qui se réjouissent de la venue d'Alceste dans les enfers, rehaussé par la musique de Lulli, était surtout propre à alarmer la constitution malade et vaporeuse de madame de la Fayette:

Tout mortel doit ici paraître:  
On ne peut naître  
Que pour mourir.  
De cent maux le trépas délivre:  
Qui cherche à vivre  
Cherche à souffrir.  
Chacun vient ici-bas prendre place;  
Sans cesse on y passe,

---

<sup>256</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (8 janvier 1674), t. III, p. 299, édit. G.; t. III, p. 283, édit. M (Corrigez la note dans les deux édit.).

<sup>257</sup> DE BEAUCHAMPS, *Recherches sur les théâtres de France*, t. III, p. 202-207.

Jamais on n'en sort.  
Est-on sage  
De fuir ce passage?  
C'est un orage  
Qui mène au port.



Plaintes, cris, larmes,  
Tout est sans armes  
Contre la mort.  
Chacun vient ici-bas prendre place;  
Sans cesse on y passe,  
Jamais on n'en sort<sup>258</sup>.

Cependant l'impulsion donnée par la faveur de Louis XIV au théâtre de l'Opéra, décoré du nom d'Académie, ne profita bien qu'à la musique et à la danse. La France resta toujours inférieure à l'Italie sous le rapport des machines et des décorations comme sous celui du chant et de la poésie. Les plus belles pièces de Quinault ne sont pas comparables aux plus médiocres de Métastase; et néanmoins aucun de nos poètes, depuis Louis XIV, n'a réussi mieux que Quinault dans ce genre

---

<sup>258</sup> QUINAULT, *Alceste*, tragédie, acte III, scène 3, t. IV, p. 182 du *Théâtre de M. QUINAULT*, 1715, in-12.

de composition. Mais l'Opéra français devint, dès son début au Palais-Royal, supérieur dans la musique instrumentale. Le poème, les danses, les ballets n'excitaient qu'un plaisir secondaire en comparaison des belles symphonies que Lulli composait; ses opéras ressemblaient à des concerts. C'est ce dont se plaint amèrement la Bruyère, ce grand peintre de la société française dans le grand siècle<sup>259</sup>. Les imitateurs du Florentin profitèrent du goût régnant pour composer des opéras courts, presque sans récitatifs, tout en symphonies et qui pouvaient se passer des prestiges du théâtre. Un musicien nommé Molière (qui n'avait rien de commun que le nom avec le grand comique) paraît avoir particulièrement réussi dans ces opéras-concerts, dont l'abbé Tallemant composait les paroles et qu'il faisait chanter chez lui et dans des fêtes particulières<sup>260</sup>. Le 5 février (jour anniversaire de sa naissance), madame de Sévigné écrit à sa fille: «Je m'en vais à un petit opéra de Molière, beau-père d'Itier<sup>261</sup>, qui se chante chez Pelissari; c'est une musique très-parfaite. M. le Prince, M. le Duc et madame la Duchesse y seront.»

Pelissari était un riche financier, ami de Gourville et de d'Hervart<sup>262</sup>. Madame de Sévigné l'avait connu chez Fouquet au temps de la Fronde, et avec lui, comme avec Jeannin de Castille,

---

<sup>259</sup> LA BRUYÈRE, *Caractères*, ch. I, n° XLVII, p. 165.

<sup>260</sup> B. DE BEAUCHAMPS, *Recherches sur les théâtres de France*, t. III, p. 178.— PAVILLON (lettre à mademoiselle Itier), *Œuvres*, édit. 1750, in-12, p. 96.

<sup>261</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (5 février 1674), t. III, p. 335, édit. M.; t. III, p. 233, édit. M.

<sup>262</sup> DE GOURVILLE, *Mémoires* (1657), collect. de Petitot, t. LII, p. 317-341.

elle était restée liée. Déjà les plus grands personnages de ce temps aimaient à se réunir chez ces riches roturiers, qui acquirent dans le siècle suivant une influence toujours croissante. Le jeu, la bonne chère faisaient éprouver à tous ces hommes de la cour des plaisirs plus vifs que ceux qu'ils devaient à la magnificence du monarque, parce que les plus élevés parvenaient, par la familiarité même de leur excessive politesse, à faire régner dans ces cercles, honorés par leur présence, tout le charme d'une parfaite égalité sans rien perdre des avantages que leur donnait la supériorité de leur rang et de leur naissance; et depuis lors ce fut là le triomphe du savoir-vivre et du suprême bon ton. Ainsi nous voyons madame de Sévigné, vivement pressée de se rendre à une invitation de la duchesse de Chaulnes avec les cardinaux de Retz et de Bouillon, préférer un souper chez Gourville<sup>263</sup>, où elle devait se réunir avec toute sa société, M. de la Rochefoucauld, madame de la Fayette, M. le Duc, le comte de Briord<sup>264</sup>, son aide de camp, madame de Thianges, madame de Coulanges, Corbinelli. Madame de Sévigné ne pouvait être attirée chez Pelissari que les jours de concerts et de grandes réunions. La société de madame Pelissari était toute différente de la sienne. Celle-ci recevait beaucoup d'hommes de lettres, mais c'étaient précisément ceux qui régnaient alors

---

<sup>263</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (5 février 1674), t. III, p. 335, édit. G.; t. III, p. 233, édit. M. — PAVILLON, *Œuvres*, édit. 1750, t. I, p. LXXVIII, Remarques sur Briord.

<sup>264</sup> Voyez *Lettres de LOUIS XIV* au comte de Briord, la Haye, 1726, pet. in-12, 209 pag.; pièces justificatives, 50 pag.

à l'Académie et qui n'avaient aucun succès à l'hôtel de la Rochefoucauld. Pavillon était le Voiture de ce *pastiche* de l'hôtel de Rambouillet<sup>265</sup>. Le jour que madame de Sévigné se rendit chez madame Pelissari pour entendre l'opéra de Molière, elle dut y trouver Cotin, qui récita peu après, en séance publique, des vers à la louange du roi; Gilles Boileau<sup>266</sup>, l'ami de Cotin et l'ennemi de Despréaux, son frère; puis Furetière, Charpentier, l'abbé Tallemant, Perrault, le vieux Bois-Robert, Quinault, Regnier, Desmarais, Benserade et d'autres moins connus. C'étaient alors les coryphées de l'Académie française, peuplée en majeure partie de grands seigneurs, loués par leurs confrères en vers et en prose. Ceux-ci formaient une ligue en faveur des médiocrités intrigantes; ils exaltaient le siècle présent, et dépréciaient tous les siècles qui l'avaient précédé. Leur règne allait cesser. A la vérité Despréaux et la Fontaine devaient attendre dix ans encore leur admission à l'Académie; mais déjà depuis deux ou trois ans l'ennemi avait commencé à pénétrer dans la place. Bossuet avait été reçu de l'Académie en 1671, Racine et Fléchier en 1673, le savant Huet, qui écrivait des poèmes charmants dans la langue de Virgile, en 1674. Benserade, sans beaucoup d'avantages pour l'illustre compagnie, allait y remplacer Chapelain. Madame de Sévigné ne manque pas de donner à madame de Grignan des nouvelles de ce dernier, si connu d'elle et de toute sa famille: «M.

---

<sup>265</sup> PAVILLON, *Œuvres*, édit. 1750, t. I, p. 154. Conférez t. I, p. 146, 148, 152, 157, 165, et t. II, p. 202, 205, 284.

<sup>266</sup> D'OLIVET, *Histoire de l'Académie française*, édit. in-4<sup>o</sup>, 1729, t. II, p. 158.

Chapelain se meurt; il a une manière d'apoplexie qui l'empêche de parler; il se confesse en serrant la main; il est dans sa chaise comme une statue: ainsi Dieu confond l'orgueil des philosophes. Adieu, ma bonne<sup>267</sup>.»

On est étonné du peu d'affection que manifeste en cette circonstance madame de Sévigné pour l'ancien précepteur des MM. de la Trousse, ses parents; pour celui qui, avec Ménage, lui avait donné à elle-même des leçons dont elle avait si bien profité. Mais Chapelain, qui avait été une des grandes notabilités littéraires chez la marquise de Sablé<sup>268</sup>, dans les réunions hebdomadaires de mademoiselle de Scudéry et à l'hôtel de Rambouillet, où Arnauld d'Andilly l'avait introduit<sup>269</sup>, où ses liaisons avec les solitaires de Port-Royal lui donnaient de l'importance; cet auteur tant prôné, si magnifiquement récompensé par les ducs de Longueville et de Montausier; ce juge souverain en matière de goût, selon Balzac<sup>270</sup>, était devenu ridicule par la publication de son grand poëme et par son avarice<sup>271</sup>. On convenait que Boileau Despréaux, pour répondre

---

<sup>267</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (13 novembre 1673), t. III, p. 223, édit. G.; t. III, p. 139, édit. M.—Chapelain ne mourut que plusieurs mois après cette lettre, le 22 février 1674.

<sup>268</sup> TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. II, p. 399, 416, édit. in-8°; t. IV, p. 152, 170, édit. in-12.—D'OLIVET, *Histoire de l'Académie française*, édit. 1729, in-4°, t. II, p. 124.

<sup>269</sup> SAINTE-BEUVE, *Port-Royal*, t. III, p. 470.

<sup>270</sup> *Vie de Costar*, t. VI, p. 263 des *Historiettes* de TALLEMANT DES RÉAUX, et *ibid.*, p. 264 et 265. Lettres autographes d'Arnauld d'Andilly et de Chapelain.

<sup>271</sup> D'OLIVET, *Histoire de l'Académie française*, édit. in-4°, t. II, p. 128.

aux reproches que lui adressait le spirituel de Coupeauville<sup>272</sup> d'avoir si maltraité le chantre malencontreux de la célèbre Pucelle, avait eu raison de dire: «Mais je n'ai été que le secrétaire du public; je ne suis coupable que d'avoir dit en vers ce que tout le monde dit en prose<sup>273</sup>.» Madame de Sévigné fut tout étonnée de voir le satirique «s'attendrir pour le pauvre Chapelain,» et elle lui pardonnait de s'être montré si cruel en vers, puisqu'il était si tendre en prose<sup>274</sup>. Elle admirait plus que personne le talent de Despréaux, et recherchait les réunions où il faisait des lectures de son *Art poétique*, qui devait bientôt paraître et faire époque dans la littérature française.

Le 15 décembre (1673), elle écrit: «Je dînai hier avec M. le Duc, M. de la Rochefoucauld, madame de Thianges, madame de la Fayette, madame de Coulanges, l'abbé Têtu, M. de Marsillac et Guilleragues, chez Gourville. Vous y fûtes célébrée et souhaitée; et puis on écouta la *Poétique* de Despréaux, qui est un chef-d'œuvre<sup>275</sup>.»

---

<sup>272</sup> CLAUDE DUVAL DE COUPEAUVILLE, abbé de la Victoire, mort en 1676. Conférez sur ce personnage SÉVIGNÉ, *Lettres* (27 février 1671), éd. G.; t. I, p. 265, édit. M. (M. M. a corrigé sa note ailleurs.)—TALLEMANT DES RÉAUX, *Historiettes*, t. II, p. 303-332 (et la note 726 à la page [330](#)), édit. in-8<sup>o</sup>; t. IV, p. 87, 88, et la note 1.—*Ménagiana*, t. II, p. 1; t. III, p. 79.

<sup>273</sup> *Œuvres* de BOILEAU DESPRÉAUX, édit. de Saint-Marc, 1747, t. I, p. 154. Note sur le vers 203 de la satire IX.

<sup>274</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (15 décembre 1673), t. III, p. 264, édit. G.; t. III, p. 173, édit. M.

<sup>275</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (15 décembre 1673), t. III, p. 262, édit. G.; t. III, p. 171, édit. M.

Elle n'entendit cette fois qu'une portion du poème; car, un mois après, elle écrit encore: «De Pomponne m'a priée de dîner demain avec lui et Despréaux, qui doit lire sa *Poétique*.» Le surlendemain, elle commence ainsi une autre lettre: «J'allai donc dîner samedi chez M. de Pomponne, comme je vous avais dit; et puis (on dînait alors à midi), jusqu'à cinq heures, il fut enchanté, enlevé, transporté de la perfection des vers de la *Poétique* de Despréaux. D'Hacqueville y était. Nous parlâmes deux ou trois fois du plaisir que j'aurais de vous la voir entendre<sup>276</sup>.»

J'ai dit que madame de Sévigné entendit la lecture de l'*Art poétique* en entier. En effet, ce poème était achevé, puisque Boileau l'inséra dans la première édition de ses œuvres, dont il devait bientôt faire commencer l'impression et qui parut six mois après la date de la lettre de madame de Sévigné. Il y a cependant des vers, dans ce poème, que l'auteur ne composa qu'après la lecture qu'il en avait faite chez M. de Pomponne: ce sont ceux où la conquête de la Franche-Comté est célébrée. Cette conquête ne fut commencée que six semaines après cette lecture et terminée seulement cinq jours après l'impression des *Œuvres diverses du sieur D\*\*\**. (Despréaux).

Condé, qui, lorsqu'il s'était révolté, avait servi et commandé chez les Espagnols, connaissait leurs hommes d'État et leurs guerriers; il lui fut donc facile de préparer la seconde conquête

---

<sup>276</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (13 et 15 janvier 1674), t. III, p. 307, édit. G.; t. III, p. 209, édit. M.

de la *comté de Bourgogne*<sup>277</sup>. Rentrée, par le traité d'Aix-la-Chapelle, sous la domination espagnole, cette province était mécontente des dons gratuits et des subsides que l'Espagne avait exigés d'elle pour le rétablissement des fortifications détruites par la France et pour l'entretien des garnisons que la guerre forçait d'y placer. Mais cette fois aussi, mieux fortifiée, plus garnie de troupes et préparée depuis longtemps pour l'état de guerre, on ne pouvait plus la surprendre; et la conquérir était devenu plus difficile. Louis XIV empêcha très-habilement les Suisses, qui craignaient de devenir les voisins de la France, de se joindre aux Espagnols, en offrant au roi d'Espagne de déclarer la neutralité de la Franche-Comté. Il s'y refusa, quoique sollicité par les Suisses, qui s'étaient joints à Louis pour cette négociation. Dès lors l'état de guerre qui existait entre l'Espagne et la France légitima l'attaque de la Franche-Comté, et les Suisses n'eurent aucune raison valable pour s'y opposer. Gourville, l'homme de Condé, Bouchu, l'intendant de la Bourgogne, le marquis de Vaubrun préparèrent les succès de cette attaque par leurs secrètes négociations avec le prince d'Aremberg, le marquis de Listenay et don Guignones<sup>278</sup>. Le maréchal de Navailles commença l'invasion; il prit Gray en trois jours, le 1<sup>er</sup> mars;

---

<sup>277</sup> Voyez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 82, ch. V.

<sup>278</sup> GRIFFET, *Recueil de lettres pour servir d'éclaircissements à l'histoire militaire de Louis XIV*, 1760, in-12, t. II, p. 262 et 270. Depuis le 7 janvier 1674 jusqu'au 11 mars, toutes ces lettres sont à tort datées de 1673; c'est 1674 qu'il faut lire. Ces fautes ne sont pas corrigées dans la table.

Vesoul, le 10<sup>279</sup>. Le siège de Besançon, fait par le roi en personne, fut pénible: cette place ne se rendit qu'après huit jours de tranchée, le 15 mai; et la citadelle, le 22. Dôle ouvrit ses portes le 6 juin, après sept jours de tranchée; et la Feuillade entra dans Salins le 22 juin, après un siège de sept jours. Mais la conquête de la Franche-Comté ne fut complétée que le 5 juillet, lorsque le marquis de Renel (ami et allié de Bussy) eut pris Lure et Fauconier<sup>280</sup>.

Comme le volume des œuvres diverses de Despréaux ne fut achevé d'imprimer que le 10 juillet, et qu'après les vers où il célèbre la conquête de la Franche-Comté près des deux tiers de son volume étaient à imprimer, et que le privilège du roi est daté du 12 juin, il en résulte que ce fut après avoir livré son manuscrit à l'imprimeur, c'est-à-dire après le 22 juin, et sur les épreuves mêmes de son ouvrage, que Boileau, sans craindre qu'on lui révoquât son privilège, ajouta les vers suivants, adressés, comme ceux qui les précèdent, aux auteurs qui voudront célébrer les victoires de Louis XIV:

Mais tandis que je parle une gloire nouvelle  
Vers ce vainqueur rapide aux Alpes vous appelle.  
Déjà Dôle et Salins sous le joug ont ployé;  
Besançon fume encor sur son roc foudroyé.

---

<sup>279</sup> *Mémoires du duc DE NAVAILLES et DE LA VALETTE*, 1702, in-12, p. 285.  
—DU LONDEL, *Fastes des rois*, 1697, in-8<sup>o</sup>, p. 213, 214.

<sup>280</sup> GRIFFET, *Recueil de lettres pour servir à l'éclaircissement de l'histoire militaire de Louis XIV*, t. II, p. 320.

Remarquons que ce fut au détriment du poème que ces quatre vers furent intercalés. Les vers qui les suivent étaient, avant cette intercalation, à la suite de ceux sur le passage du Rhin et de la conquête de la Hollande, et s'appliquaient mieux à ce passage et à cette conquête qu'au siège de Besançon et de Salins. Quel auteur, dit le poète,

Chantera le Batave, éperdu dans l'orage,  
Soi-même se noyant pour sortir du naufrage;  
Dira les bataillons sous Mastricht enterrés,  
Dans ces affreux assauts du soleil éclairés?

.....  
Où sont ces grands guerriers dont les fatales ligues  
Devaient à ce torrent apporter tant de digues?  
Est-ce encore en fuyant qu'ils pensent l'arrêter  
Fiers du honteux honneur d'avoir su l'éviter<sup>281</sup>.

Quand Despréaux écrivit ces vers, on était à la fin de l'année 1673. Le Rhin avait été passé le 12 juin 1672, et Maestricht s'était rendu au roi le 29 juin 1673. Ces exploits, quoique récents, étaient déjà anciens; ils avaient fatigué les muses adulatrices, et ces vers, au moment de leur publication, formaient un anachronisme. Louis XIV, dès la fin d'octobre

---

<sup>281</sup> *Œuvres diverses* du sieur D\*\*\*, avec le *Traité du sublime* de Longin; Paris, chez Denis Thierry, 1674, in-4°, p. 140 et 141. (Au dernier feuillet: «Achevé d'imprimer pour la première fois le 10 juillet 1674).»

de l'année précédente, pour mieux attaquer l'Espagne, avait commencé à retirer ses troupes de la Hollande: le *Batave éperdu*, au lieu de fuir, rentra dans ses foyers. Les forces qui avaient envahi la république étaient postées sur le haut Rhin; et Bonne, mal fortifiée, avait capitulé le 12 novembre 1673, après huit jours de siège. La conquête de la Franche-Comté, célébrée par le poète avant même d'être achevée, avait pour les lecteurs le mérite si grand de la nouveauté; mais les vers qui suivaient, depuis l'évacuation des places conquises sur la Hollande, n'étaient plus d'accord avec l'histoire. Le *Batave*, ligué avec toute l'Europe, après avoir fait rebrousser le torrent dévastateur, espérait l'anéantir ou lui imposer des digues qu'il ne pourrait franchir: il ne parvint alors qu'à en détourner le cours. Condé, à la tête d'une poignée de troupes, soutint, dans les plaines des Pays-Bas, le choc des puissances armées; Luxembourg, son disciple, leur ferma les passages de la Suisse; Turenne, ceux de l'Alsace, et il les rejeta au delà du Rhin<sup>282</sup>. Louis XIV, couvert par l'habileté de ses grands capitaines, put, en achevant la conquête de la Franche-Comté, compléter ainsi le sol de la France, depuis maintenu par la Providence dans son intégrité, malgré soixante ans de délire révolutionnaire et d'usurpations insensées<sup>283</sup>.

---

<sup>282</sup> DESORMEAUX, *Histoire de Louis, prince de Condé*, 1769, in-12, p. 380.—RAMSAY, *Histoire du vicomte de Turenne*, 1773, in-12, t. II, p. 240 à 304.—DESCHAMPS, *Dernières campagnes de M. de Turenne*, dans l'*Histoire du vicomte de Turenne*, t. III, p. 306-406—PELLISSON, *Histoire de Louis XIV*, Paris, 1749, in-12, t. III, p. 227-228.

<sup>283</sup> LOUIS XIV, *Œuvres, fragment sur la conquête de la Franche-Comté*.—Et le

---

général GRIMOARD, *Précis sur la conquête de la Franche-Comté*, dans les *Œuvres de LOUIS XIV*, t. III, p. 453 et 473.—*Recueil de lettres pour servir d'éclaircissement à l'histoire militaire de Louis XIV*, 1760, in-12, t. II, p. 273, 286.

# CHAPITRE VII.

## 1674-1675

M. et madame de Grignan viennent à Paris.—M. de Grignan retourne en Provence.—Madame de Grignan reste avec madame de Sévigné pendant quinze mois.—Correspondance de madame de Sévigné avec Guitaud et avec Bussy.—Bussy obtient la permission de venir à Paris, et vit pendant six mois dans la société de madame de Sévigné et de madame de Grignan.—Ouverture de l'assemblée des communautés de la Provence le 3 novembre.—L'évêque de Toulouse forme opposition à M. de Grignan.—Grignan est soutenu par Guitaud, gouverneur des îles Sainte-Marguerite.—Correspondance de Bussy et de madame de Sévigné.—Détails sur la femme et les enfants de Bussy.—Sur l'aîné de ses fils, Nicolas, marquis de Bussy.—Sur Marie-Thérèse de Bussy, marquise de Montalaire.—Sur Michel-Celse-Roger de Bussy, évêque de Luçon.—Sur Louise de Rouville de Clinchamps, seconde femme du comte de Bussy-Rabutin.—Sur Diane de Rabutin, chanoinesse.—Sur Louise-Françoise de Bussy.—Sur le mariage de celle-ci avec Gilbert de Langheac, marquis de Coligny.—Coligny est tué.—Sa veuve se remarie.—Elle ne prend pas le nom de son nouveau mari, et se fait nommer comtesse de Dalet.—Son fils, le comte de Langheac, meurt sans postérité mâle.

Ce fut dans cette belliqueuse année, et lorsque la France était assiégée par cette multitude d'ennemis que lui avaient faits l'ambition et la despotique arrogance de son monarque, que madame de Sévigné put goûter, plus complètement qu'elle ne l'avait fait depuis longtemps, les douceurs de l'amour maternel et celles de l'amitié. Elle en éprouvait le besoin pour se consoler de l'ennui et de la fatigue qu'entraînent avec eux les plaisirs du monde, les liaisons passagères de la société et les intrigues de la cour.

Elle était enfin parvenue à obtenir un congé pour M. de Grignan<sup>284</sup>; il arriva à Lyon avec sa femme au commencement de février<sup>285</sup> et à Paris vers le 15 du même mois (1674).

Le comte de Grignan retourna au mois de mai suivant en Provence<sup>286</sup>, mais madame de Grignan ne se sépara de sa mère qu'un an après: leur commerce de lettres fut donc interrompu pendant quinze mois entiers. Dans cet intervalle de temps, madame de Sévigné entretint une correspondance active avec son cousin Bussy, le comte de Guitaud et M. de Grignan. Elle n'eut pas non plus, durant toute cette année et les six premiers mois de l'année suivante, besoin d'écrire à celui qu'elle nommait son *bon cardinal*. Retz résida pendant tout ce temps à Paris, passant de longues heures avec madame de

---

<sup>284</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (19 janvier 1674), t. III, p. 315, édit. G.; t. III, p. 217, édit. M.

<sup>285</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (5 février 1674), t. III, p. 336, édit. G.; t. III, p. 235, édit. M.

<sup>286</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (22 mai 1674), t. III, p. 341, édit. G.; t. III, p. 237, édit. M.; t. III, p. 19 et 20 de l'édit. de 1754.

Sévigné et avec sa fille<sup>287</sup>, dont il préférait la société à toutes les autres. De son côté, madame de Sévigné trouvait qu'il était l'homme de France dont la conversation était la plus agréable, l'homme le plus charmant qu'on pût voir; et ce qui contribuait surtout à le lui faire trouver tel, c'est qu'il semblait partager son admiration pour madame de Grignan et sympathiser à ses faiblesses maternelles<sup>288</sup>. Sévigné était à l'armée, mais il venait par intervalle se réunir à sa mère et à sa sœur et jouir avec elles des plaisirs de la cour<sup>289</sup>. Le petit-cousin de Coulanges et Corbinelli *le fidèle Achate*, l'officier d'Hacqueville étaient aussi alors à Paris; et Gourville et Guilleragues, et les hommes de lettres qui fréquentaient les hôtels des la Rochefoucauld et des Condé, et toute la brillante jeunesse de ces sociétés montraient d'autant plus d'empressement encore à se rapprocher de madame de Sévigné qu'ils étaient certains de rencontrer toujours près d'elle la belle comtesse de Grignan, la reine de la Provence, si longtemps regrettée, si ardemment attendue.

Il semble que rien ne manquait au bonheur de madame de

---

<sup>287</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (27 mai et 15 juin 1674.), t. III, p. 393-409, édit. G.; t. III, p. 237, édit. M.—*Ibid.* (25 mai et 19 juin 1675), t. III, p. 386, 391 et 422, édit. G.; t. III, p. 267, 272, 299, édit. M.—*Suite des Mémoires de BUSSY*, ms. (lettre à madame de Grignan, datée du 12 mai). C'est la même que celle qui est datée du 10 mai dans les édit., t. III, p. 386.

<sup>288</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (15 octobre 1674), t. III, p. 361, édit. G.; t. III, p. 248 (27 mai 1675), p. 304, édit. M.

<sup>289</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (2 février 1674), t. III, p. 333, édit. G.; t. III, p. 212, édit. M.—*Ibid.* (22 mai 1674), t. III, p. 238, édit. M.; t. III, p. 343, édit. G.; t. III, p. 275, édit. M.—*Ibid.* (5 février 1674), t. III, p. 337, édit. G.; t. III, p. 235, édit. M.

Sévigné; mais elle était arrivée à un âge où les joies les plus vives sont amorties par tout ce que l'existence humaine a de triste et de sérieux. Elle n'avait que quarante-huit ans; et aux souhaits que, selon l'usage, sa fille lui exprimait au premier jour de l'an (1674) elle répondit<sup>290</sup>:

«Vous me dites mille douceurs sur le commencement de l'année: rien ne peut me flatter davantage; vous m'êtes toutes choses, et je ne suis appliquée qu'à faire que tout le monde ne voie pas toujours à quel point cela est vrai. J'ai passé le commencement de l'année assez brutalement; je ne vous ai dit qu'un pauvre petit mot; mais comptez, mon enfant, que cette année et toutes celles de ma vie sont à vous: c'est un tissu, c'est une vie tout entière qui vous est dévouée jusqu'au dernier soupir. Vos moralités sont admirables; il est vrai que le temps passe partout, et passe vite. Vous criez après lui, parce qu'il vous emporte quelque chose de votre belle jeunesse; mais il vous en reste beaucoup. Pour moi, je le vois courir avec horreur, et m'apporter en passant l'affreuse vieillesse, les incommodités et enfin la mort. Voilà de quelle couleur sont les réflexions d'une personne de mon âge; priez Dieu, ma fille, qu'il m'en fasse tirer la conclusion que le christianisme nous enseigne.»

Quoique madame de Grignan, pour sa propre tranquillité, blessât souvent le cœur de madame de Sévigné en tâchant de renfermer dans de justes bornes les soins et les inquiétudes maternelles, pour elle gênantes et importunes, cependant il est

---

<sup>290</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (8 janvier 1674), t. III, p. 297, édit. G.; t. III, p. 201, édit. M.

probable qu'elle ne fît jamais de bien ferventes prières pour la guérir entièrement de cette tendance passionnée et pour la lui faire reporter vers Dieu, comme le christianisme le lui ordonnait; ou si elle fit de telles prières, elles eurent bien peu d'efficacité: nous en avons la preuve dans la seule lettre qui soit restée de madame de Sévigné à sa fille pendant le séjour que celle-ci fit auprès d'elle<sup>291</sup>. Voici quelle fut l'occasion de cette lettre:

Madame de Grignan, aussitôt son arrivée à Paris, devint grosse, fit une fausse couche, et mit au monde au bout de sept mois un enfant qui ne naquit pas viable<sup>292</sup>. Dans les deux derniers mois qui précédèrent cet accouchement, madame de Grignan fut souvent souffrante et langoureuse, et madame de Sévigné, moins que jamais, ne pouvait être disposée à la quitter d'un seul instant. Cependant le *Bien bon*, qui suivait partout madame de Sévigné, s'en était séparé pour se transporter à Livry, où il se trouvait à la fin de mai avec sa société, composée de plusieurs de ses parents et de ses amis. Madame de Grignan, que le monde et les affaires retenaient à Paris, sachant bien que sa mère ne restait en ville

---

<sup>291</sup> Conférez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, ch. XVIII, p. 348 et 349.

<sup>292</sup> Conférez *Suite des Mémoires du comte DE BUSSY-RABUTIN*, ms. autographe de l'Institut, p. 79 verso (lettre du 16 août 1674 à madame de Sévigné).—BUSSY-RABUTIN, *Lettres* (16 août 1674), t. I, p. 127, édit. de 1737, in-12.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (16 août 1673), t. III, p. 242, édit. M.; t. III, p. 351, édit. G. Dans ces deux dernières éditions cette lettre est tronquée.—*Lettres inédites de madame DE SÉVIGNÉ*, Paris, Klostermann, 1814, in-8<sup>o</sup>, t. III et IV, p. 8 et 10.—*Ibid.*, Paris, in-12, édit. Bossange et Masson (Paris, juin et juillet 1674), fausse date, p. 8 et 9.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (18 juin et 10 juillet, vraie date), t. III, p. 347 et 348, édit. G.

qu'à cause d'elle, la pressait toujours d'aller à Livry, comme elle avait coutume de faire dans la belle saison. Madame de Sévigné s'y détermina, et c'est alors qu'elle écrivit à sa fille<sup>293</sup>:

«De Livry, le 1<sup>er</sup> juin 1674.»

«Il faut, ma bonne, que je sois persuadée de votre fonds pour moi, puisque je vis encore. C'est une chose bien étrange que la tendresse que j'ai pour vous! Je ne sais si, contre mon dessein, j'en témoigne beaucoup; mais je sais bien que j'en cache encore davantage. Je ne veux pas vous dire l'émotion et la joie que m'ont données votre laquais et votre lettre. J'ai eu même le plaisir de ne point croire que vous fussiez malade; j'ai été assez heureuse pour croire ce que c'était. Il y a longtemps que je l'ai dit: quand vous voulez, vous êtes adorable; rien ne manque à ce que vous faites. J'écris dans le milieu du jardin, comme vous l'avez imaginé; et les rossignols et les petits oiseaux ont reçu avec un grand plaisir, mais sans beaucoup de respect, ce que je leur ai dit de votre part; ils sont situés d'une manière qui leur ôte toute sorte d'humilité. Je fus hier deux heures toute seule avec les hamadryades; je leur parlai de vous; elles me contentèrent beaucoup par leur réponse. Je ne sais si ce pays tout entier est bien content de moi, car enfin, après avoir joui de toutes ses beautés, je n'ai pu m'empêcher de

---

<sup>293</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (1<sup>er</sup> juin 1674), t. III, p. 343, édit G.; t. III, p. 239, édit M.—*Lettres de madame DE RABUTIN-CHANTAL* (samedi, juin 1674), la Haye, Gosse, 1726, in-12, t. II, p. 7.—*Ibid.* (à Livry, ce 1<sup>er</sup> juin 1674), édit. 1726, sans nom de lieu, dite de Rouen, t. II, p. 23. La date du samedi de l'édition de la Haye, si on la complétait par l'édition de Rouen, reporterait cette lettre à l'année 1675, ce qui n'est pas; il faut mettre: Vendredi 1<sup>er</sup> juin 1674.

dire:

Mais, quoi que vous ayez, vous n'avez point Caliste;  
Et moi je ne vois rien quand je ne la vois pas.

Cela est si vrai que je repars après dîner avec joie. La bienséance n'a nulle part à tout ce que je fais; c'est ce qui est cause que les excès de liberté que vous me donnez me blessent le cœur. Il y a deux ressources dans le mien que vous ne sauriez comprendre. Je vous loue d'avoir gagné vingt pistoles; cette perte a paru légère, étant suivie d'un grand honneur et d'une bonne collation. J'ai fait vos compliments à nos oncles et cousins. Ils vous adorent, et sont ravis de la relation...»

Il est probable que les oncles et les cousins dont parle ici madame de Sévigné sont l'abbé de Coulanges, son frère de Chezière, de Coulanges, sa femme, le comte et la comtesse de Sanzei et madame d'Harouis.

Le principal motif du voyage de M. et de madame de Grignan à Paris avait été d'obtenir, du roi et des ministres, des gardes comme lieutenant général gouverneur et une allocation de fonds pour cette dépense. Mais tout le crédit de madame de Sévigné, de tous les Grignan et du comte de Guitaud échoua contre l'opposition de Forbin d'Oppède, évêque de Toulon, opposition qui fut aussi forte et aussi efficace qu'avait été celle de Forbin-Janson, évêque de Marseille, alors absent<sup>294</sup>.

---

<sup>294</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres*, t. III, p. 357, 359, 361 et 362.

Le comte de Guitaud était plus fortement dévoué aux intérêts de madame de Sévigné depuis le voyage qu'elle avait fait à Bourbilly<sup>295</sup>. Il est dans la vie des époques où l'amitié fait plus de progrès en quelques heures que durant le grand nombre d'années d'une liaison que la communauté des intérêts, les liens de parenté ou les convenances ont prolongée sans la renforcer, sans l'affaiblir et sans la rompre. C'est lorsqu'après des joies inespérées ou des malheurs accablants, une circonstance fortuite ou les loisirs de la solitude forcent des personnes ainsi unies selon le monde à se rapprocher, et déterminent entre elles des explications franches, des confidences intimes, de longs et sympathiques entretiens où le cœur se dénude, où l'âme s'exhale, où rien de nos craintes, de nos projets, de nos espérances, de nos aversions, de nos préférences, de nos qualités, de nos défauts n'y est dissimulé. Alors l'estime se fonde sur le respect qu'inspire la loyauté du caractère; la confiance s'établit, et l'amitié se fortifie par une tendresse mutuelle que l'on sait être capable de dévouement. Tel était l'effet qu'avait produit sur le comte et la comtesse de Guitaud le court séjour de madame de Sévigné. Leur correspondance le prouve<sup>296</sup>.

Le comte de Guitaud avait été nommé gouverneur des îles Sainte-Marguerite; il avait donc, comme tel, de l'influence en

---

<sup>295</sup> Voyez ci-dessus, ch. I, p. 8-17, et dans les précédentes parties, t. I, p. 195, 198, 203, 365, 429; t. II, p. 35, 295; t. III, p. 94, 410; t. IV, p. 68, 127, 132.

<sup>296</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres inédites*, 1814, in-8° (lettres de M. le comte de Guitaud, p. 1 à 110, à la comtesse de Guitaud), p. 111, 196; éd. 1819, p. 1-110, et p. 111 à 194.

Provence, et il s'en servait pour soutenir le parti du lieutenant général gouverneur. Non-seulement son amitié pour madame de Sévigné et pour M. de Grignan l'y portaient, mais il y était encore excité par un intérêt personnel. Il était en procès avec un Forbin: il n'en fallait pas tant pour réveiller dans le cœur de madame de Sévigné son antipathie contre les Forbin. Elle les appela toujours *les Fourbins*

# Конец ознакомительного фрагмента.

Текст предоставлен ООО «ЛитРес».

Прочитайте эту книгу целиком, [купив полную легальную версию](#) на ЛитРес.

Безопасно оплатить книгу можно банковской картой Visa, MasterCard, Maestro, со счета мобильного телефона, с платежного терминала, в салоне МТС или Связной, через PayPal, WebMoney, Яндекс.Деньги, QIWI Кошелек, бонусными картами или другим удобным Вам способом.